



PUBLICATION OFFICIELLE
DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Rédacteur en chef:
Raymond E. KENDALL

OIPC - INTERPOL
SECRETARIAT GENERAL
50, quai Achille Lignon
69006 LYON
ADRESSE TELEGRAPHIQUE:
INTERPOL-LYON
TELEPHONE:
LYON 72 44 70 00
FAX:
LYON 72 44 71 63
FRANCE

*Sauf mention expresse contraire, les
opinions et les références publiées
dans cette revue n'engagent pas
l'OIPC-Interpol. Tous droits de
reproduction, de traduction ou
d'adaptation, même partielle, des
textes publiés dans cette revue
sont strictement réservés.*

CPPAP N° 1207 AD
IMPRIME EN FRANCE
ISSN 0035-3396

REVUE INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Assemblée générale

62^e session

Aruba

29 septembre - 5 octobre 1993



48^e ANNEE - NOVEMBRE-DECEMBRE 1993 - NUMERO 445

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 62^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol s'est tenue du 29 septembre au 5 octobre 1993 à Aruba. La séance s'est ouverte le mercredi 29 septembre.

Après l'hymne national, suivi de l'hymne d'Interpol, M. Peterson, membre du Comité exécutif, se dit profondément honoré d'accueillir à Aruba la 62^e session de l'Assemblée générale d'Interpol et souhaite à tous ses collègues un excellent séjour dans son pays.

M. R. Croes, ministre de la Justice, prononce une allocution.

M. N. Inkster, président d'Interpol, prend la parole.

Les textes des allocutions sont reproduits dans leur intégralité.

Allocution de M. Croes, ministre de la Justice

«Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

Bonjour, et bienvenue à Aruba.

C'est un honneur pour nous, citoyens d'Aruba, que vous ayez accepté, sur notre invitation, de vous réunir ici pour votre Assemblée générale annuelle. Je suis heureux de vous accueillir au nom de mon gouvernement et des citoyens de cette île heureuse. A titre personnel, je souhaite que cette réunion soit fructueuse et enrichissante.

Aruba fait partie de la famille Interpol depuis seulement six ans, ce qui est relativement peu. Mais depuis lors, nous avons pu apprécier les avantages indéniables du travail d'équipe réalisé avec des professionnels de la police, et nous découvrons tous les jours de nouveaux avantages résultant de notre appartenance à Interpol.

M. Peterson, membre du Comité exécutif et directeur de la Sécurité publique d'Aruba.

Certes, c'est la première fois qu'Aruba accueille une session de l'Assemblée générale, mais des conférences Interpol ont déjà été organisées sur notre sol. En 1990, c'était une réunion importante sur le blanchiment de fonds, réunion à laquelle, sans doute, nombre d'entre vous ont participé.

Quelques jours plus tard, nous avons accueilli la conférence sous-régionale américaine d'Interpol. Ensuite s'est tenue à Aruba une réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite de drogues, plus connue sous le nom d'HONLEA. Cette manifestation a été suivie par une réunion de l'Association internationale de la police des ports et des aéroports.

De l'avis des participants, ces réunions se sont avérées extrêmement fructueuses, et nous sommes fiers d'avoir contribué à les organiser. Notre collaboration avec Interpol, cependant, est loin de se limiter à l'organisation de réunions sur notre sol.

Peu après notre adhésion à l'Organisation, notre directeur de l'ordre pu-

blic et de la sécurité, Roland Peterson, est devenu membre du Comité technique d'Interpol pour la région Caraïbes et Amérique centrale. Ce comité a été créé pour garantir une certaine continuité entre les réunions régionales d'Interpol qui ont lieu tous les deux ans dans cette région du monde et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de ces réunions.

Sa réalisation la plus notable, et peut-être la plus visible, a été la mise en place du réseau de télécommunications Caraïbes/Amérique centrale. Ce réseau, vous le savez, a été inauguré fin 1989, et nous donne, pour la première fois dans notre histoire, la possibilité de communiquer directement avec les polices de pays voisins.

L'intérêt, je dirai même l'enthousiasme, avec lequel nous accueillons les réunions d'Interpol, ainsi que l'aide apportée à l'Organisation en de nombreuses autres occasions, reflète notre adhésion aux principes de coopération et de coordination sur lesquels Interpol a été fondé.

C'est dans cet esprit que je vous reçois aujourd'hui, et je salue votre action visant à construire un avenir meilleur pour nos enfants et pour le monde que nous leur laissons en héritage.

Comme c'est toujours le cas lors des réunions Interpol, vous avez un ordre du jour chargé. Les divers sujets que vous allez aborder lors de cette session reflètent la réalité des activités criminelles dans le monde d'aujourd'hui. La nature universelle de ces activités ne fait que confirmer la sagesse et la prévoyance de ceux qui ont fondé Interpol il y a de nombreuses années.

Ils ont su voir la nécessité d'une coopération entre polices par delà les frontières nationales, et cette idée a permis d'aboutir à une excellente coordination entre enquêteurs, inégalée par ailleurs.

Si les principes de coopération et de coordination constituent le fondement de votre organisation, il existe



AMERICANA
ARUBA



La tribune officielle pendant la séance inaugurale.

une autre caractéristique qui, pour moi, est indissociable d'Interpol: la continuité. Cette continuité apparaît dans la constance avec laquelle votre organisation poursuit la réalisation des objectifs fixés par votre statut. Elle apparaît aussi dans vos efforts sans cesse renouvelés pour amener tous les Etats membres à un niveau de compétence technologique leur permettant de relever les défis du 21^e siècle.

La compétence technologique sera de fait une nécessité absolue au seuil du nouveau siècle. Mais je crois que, outre la technologie, l'une de vos plus grandes forces pour affronter l'avenir réside dans les idées novatrices d'hommes et de femmes comme vous qui participent à des réunions telles que celles-ci.

Il est encourageant de voir que vous vous occupez non seulement des domaines traditionnels de la criminalité, tels que le trafic d'armes et de stupéfiants, le terrorisme, la criminalité économique, ou encore la recherche des malfaiteurs en fuite, mais aussi d'activités criminelles qui touchent notre environnement, comme par exemple le déversement illicite de déchets dangereux.

En organisant des conférences pour attirer l'attention sur les problèmes de pollution de l'environnement créés par des activités internationales illicites, et en constituant des groupes de travail chargés de chercher des moyens, tant par la législation que par la répression, d'y faire échec, vous faites ce qui est en votre pouvoir pour assurer un ave-

nir plus heureux aux générations futures.

J'applaudis les efforts entrepris par Interpol — par vous tous, Mesdames et Messieurs — pour lutter contre les infractions dont sont victimes les mineurs. Le trafic d'enfants, la pornographie infantile, la prostitution infantile, le tourisme sexuel, l'exploitation des enfants, l'adoption illicite: tous ces crimes sont particulièrement révoltants. Pourtant, nous le savons bien, il s'agit d'une réalité.

Votre organisation agit dans ce domaine comme elle sait le faire. Vous avez, avec les Nations Unies, alerté le monde sur ces problèmes; vous organi-

sez des conférences et vous avez créé un groupe de travail chargé d'examiner la législation des différents pays dans le but d'harmoniser les lois relatives à ce type d'infractions.

Je crois savoir que des efforts sont entrepris pour amener chaque BCN à désigner un officier de liaison spécialement chargé de traiter ces infractions dont sont victimes les enfants, afin de faciliter la communication entre les pays concernés. Je me félicite de cette initiative.

Les Etats doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire disparaître les conditions cruelles et inhumaines dans lesquelles sont forcés de vivre tant d'enfants dans le monde. Parvenus à l'âge adulte, ceux-ci continueront à mener le seul genre de vie qu'ils connaissent. Et, de même que le mépris engendre le mépris, la souffrance conduit à créer de nouvelles souffrances, et la dégradation mène à une dégradation pire encore. Aucun espoir ne peut naître sur ces bases; toute perspective d'avenir est condamnée.

De même que nos actions passées nous ont conduits à la situation actuelle, notre avenir sera déterminé par les mesures que nous prenons maintenant pour protéger et préserver nos enfants.

Les enfants sont l'espoir de l'avenir, et c'est notre devoir le plus impérieux de veiller à ce que la société que nous leur laissons en héritage soit moins dé-

L'Assemblée générale, réunie dans le «Grand Ballroom» de l'hôtel Americana, pour la première séance plénière.





M. Croes, ministre de la Justice d'Aruba, prononce son allocution de bienvenue.

gradée que celle que nous avons vu se construire tout au long de notre vie.

Ce sera grâce aux efforts combinés et coordonnés de professionnels attentifs comme vous-mêmes que les malheureux enfants victimes de ces situations terribles pourront un jour vivre dans des conditions physiques et morales acceptables. Vous êtes certainement convaincus comme moi qu'en leur permettant de vivre dans la légalité une vie décente, nous aurons commencé à briser le cercle de la criminalité.

Les crimes dont je viens de parler visent les enfants, mais je voudrais mentionner brièvement deux groupes de citoyens qui sont souvent oubliés, mais qui n'en méritent pas moins notre attention.

Il s'agit des personnes âgées et des handicapés.

Ces personnes, qui constituent une part importante de nos populations, sont souvent la cible d'entreprises criminelles, et sont parfois aussi incapables de s'en défendre que les enfants. Leurs capacités physiques peuvent être limitées, mais ils ont beaucoup à donner sur le plan moral et intellectuel. Nous serions peut-être bien inspirés de faire appel à leur contribution, par exemple dans les services administratifs et les laboratoires

de la police. Ce n'est là qu'une simple suggestion.

Dans un peu plus de six ans, nous verrons l'avènement d'un nouveau siècle. Pour les services de police, la période qui s'annonce ouvre des perspectives passionnantes, en particulier dans le domaine de la police scientifique.

Les possibilités offertes par la technologie paraissent désormais sans limites. Qui aurait pu imaginer il y a cinquante ans que les policiers seraient capables un jour d'identifier les suspects au moyen des systèmes d'empreintes digitales informatisés, ou par l'analyse du sang et d'autres fluides du corps humain?

Le progrès technologique travaille pour nous, et associé au facteur humain, il contient la promesse d'un avenir meilleur. Nous disposons des moyens de contrer les forces adverses et nous y réussissons.

Aruba s'engage à continuer à soutenir et à assister Interpol, et je sais qu'Interpol continuera de son côté à apporter son assistance aux hommes et aux femmes qui mènent le combat universel contre les activités criminelles.

Avant de vous laisser commencer vos travaux, je voudrais tout particulièrement souhaiter la bienvenue aux conjoints qui accompagnent les délégués et les observateurs dans cette île heureuse. Nous sommes très heureux de vous accueillir et espérons que vous apprécierez nos plages, nos restaurants et nos boutiques pendant votre séjour. Je crois savoir que des activités fort agréables ont été organisées à votre intention.

Je conclurai en exprimant l'espoir que la session qui s'ouvre aujourd'hui marquera une nouvelle étape dans le développement continu de cette entreprise consacrée au service de nobles idéaux et au plus grand bien de tous.

Au nom du gouvernement et des citoyens d'Aruba, bienvenue!»

Allocution de M. Inkster, président de l'OIPC-Interpol

«Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui, à Oranjestad. Au nom du secrétaire général et du Comité exécutif, je voudrais remercier notre collègue d'Aruba, M. Roland Peterson, et son équipe pour leur hospitalité et pour le travail accompli pour accueillir la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale d'Interpol.

Je voudrais souligner qu'Aruba est devenu membre d'Interpol en 1987 et que, depuis lors, son Bureau central national a joué un rôle actif dans l'action menée par Interpol pour réprimer la criminalité de droit commun d'importance internationale.

C'est ma première Assemblée générale en tant que président, et j'aimerais vous remercier de m'avoir accordé l'honneur de vous servir dans cette capacité. Je me réjouis à la perspective d'œuvrer avec vous pour relever les défis à venir de la coopération policière internationale.

Dans les efforts entrepris en vue de l'innovation technologique, de la poursuite de la modernisation institutionnelle et du renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité, nous devons respecter certaines valeurs et cer-

M. Inkster, président de l'OIPC-Interpol, annonce les grands thèmes de cette 62^e session.



tains principes qui, nous en sommes tous convaincus, sont le fondement du travail de police, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale. C'est par le respect des principes de justice et de la dignité de l'individu, par un attachement sans faille à la primauté du droit et par notre volonté de nous mettre au service de la société et de notre clientèle qu'Interpol restera dynamique et efficace.

Dans un monde souffrant d'instabilité sociale et politique, les individus se trouvant en marge de la société subissent les conséquences de l'arbitraire, de la violence et de l'exil. Ces personnes comptent sur les services de police pour leur assurer une certaine protection. Nous devons tout mettre en œuvre pour continuer à mériter leur confiance en respectant les droits de l'homme, en faisant valoir la primauté du droit, et en tendant une main secourable à ceux qui sont en danger. Il n'y a pas de situation plus tragique dans le monde actuel que celle d'un enfant blessé, affamé ou abandonné. Les fonctionnaires de police ont une obligation particulière de protection envers ceux qui ne sont pas en état de se protéger eux-mêmes. C'est pourquoi je suis heureux de constater que les problèmes liés à la protection de l'enfance continuent à faire l'objet de l'attention d'Interpol.

Permettez-moi de faire le bilan des tâches accomplies l'année dernière et de fixer nos objectifs futurs. Ce faisant, je dois exprimer notre gratitude pour l'effort de modernisation accompli à ce jour par les soins de professionnels motivés — qu'il s'agisse du personnel permanent ou du personnel mis à disposition —, qui travaillent à Lyon pour le bénéfice de tous les pays membres, sous la direction de notre collègue, le secrétaire général.

Je suis certain que les délégués le reconnaîtront avec moi, nous ne saurions fonder notre action sur les technologies ou les cadres institutionnels du passé, et nous n'entendons pas le faire. Nous vivons une époque de mutations rapides et déstabilisatrices, qui ont une incidence sur le travail de la police autant que sur d'autres activités. Gérer le changement, tel est, et tel restera, le défi que nous devons relever.

Nous le savons bien, le développement des télécommunications interna-

tionales et des déplacements aériens a eu l'effet néfaste de permettre l'internationalisation des activités criminelles. Cette évolution nous a amenés à modifier en conséquence notre conception du travail de police.

Comme il a été dit lors d'une conférence internationale tenue récemment en Angleterre, la criminalité organisée s'appuie sur les liens familiaux anciens autant que sur les technologies nouvelles pour étendre son empire et multiplier ses entreprises criminelles à travers le monde.

Grâce aux profits considérables qu'elles réalisent, les organisations criminelles peuvent acquérir les systèmes informatiques les plus modernes, des avions rapides et puissants, et des armes perfectionnées et destructrices. Nos collègues, dans les différents services de police du monde, doivent s'adapter à ces nouvelles menaces.

Pour reprendre les propos prononcés par mon ministre au Canada, «le marché de la criminalité organisée est le monde, et c'est pourquoi nos services de police doivent continuer à mettre l'accent sur la coopération et les échanges de renseignements avec leurs homologues étrangers comme mesure essentielle pour lutter contre la criminalité». L'appartenance à Interpol nous donne justement la possibilité d'agir dans ce sens.

L'internationalisation croissante de la criminalité en col blanc, et la vitesse à laquelle des transactions illicites peuvent maintenant s'effectuer sur de grandes distances, posent des problèmes techniques et de compétence nouveaux aux services de police. Nous sommes amenés à combattre de nouvelles formes de criminalité, telles que l'utilisation frauduleuse de moyens de télécommunication ou les escroqueries au téléphone cellulaire. Nous voyons aussi l'émergence de nouvelles structures de criminalité organisée, en particulier dans l'ex-URSS et en Europe de l'Est.

Je suis convaincu que nous savons faire face à ces problèmes, et qu'Interpol est à l'avant-garde des innovations technologiques dans le domaine du travail de police.

Nous pouvons tous être fiers qu'Interpol soit devenu, au cours des dernières années, l'une des organisations de police les plus modernes au monde,

à la pointe du développement et de la modernisation technologiques.

J'ai été heureux, par exemple, d'inaugurer en ma qualité de président le nouveau bureau sous-régional d'Abidjan, au printemps dernier. Ce bureau nous permettra de renforcer notre réseau de communication de police et notre capacité à transmettre rapidement et avec efficacité les informations de police en Afrique. Je sais que nos collègues d'Europe de l'Est sont particulièrement intéressés par ce que l'adhésion à Interpol peut leur apporter dans ce domaine, en les aidant à améliorer l'efficacité de leurs services de police par la coopération internationale.

En 1993, les conférences, les réunions et les ateliers de réflexion d'Interpol ont porté sur un grand nombre de thèmes relatifs à la criminalité internationale, notamment: la criminalité informatique; le trafic illicite de substances radioactives; l'identification des victimes de catastrophes; la normalisation des formulaires d'empreintes digitales; les infractions dont sont victimes les mineurs; les escroqueries internationales; les documents de voyage frauduleux; les œuvres d'art, les objets anciens et les biens culturels; la criminalité de l'environnement; le terrorisme international; et la criminalité organisée.

Nous pouvons être fiers des efforts accomplis pour traiter ces questions de façon approfondie. Cependant, n'oublions pas que nos adversaires sont des gens sans scrupules, implacables et pleins de ressources. Les défis à relever en ce qui concerne le travail de police au niveau international sont énormes, et nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

Pour qu'Interpol garde la même efficacité dans les années 1990, nous devons nous attaquer résolument aux problèmes de l'échange et de la gestion des informations, de la réforme des institutions et de la coopération internationale.

L'un des objectifs de la gestion des informations est de mettre à profit les progrès technologiques pour alléger le poids de la paperasserie qui sème la confusion dans toutes les grandes administrations, et notamment (ou tout particulièrement!) dans les services de police. La technologie peut nous aider

à simplifier les procédures et à en améliorer l'efficacité. Comme je l'ai déjà souligné, Interpol est à l'avant-garde des innovations technologiques dans le domaine du travail de police.

Ces innovations sont notamment le développement d'un réseau mondial de télécommunications pour les renseignements de police, permettant à Interpol de transmettre ceux-ci de façon rapide et efficace, et l'usage de communications chiffrées entre ordinateurs au moyen du protocole international X-400. Le Secrétariat général cessera d'utiliser les liaisons radio en décembre 1993.

Interpol dispose également d'un système très puissant de stockage et de recherche d'informations, associé à un système de notification rigoureux, complet et efficace pour certaines informations comme par exemple les saisies internationales de stupéfiants.

Ce système de recherche automatique est en cours d'amélioration, afin d'augmenter la capacité d'Interpol à traiter l'information en y apportant une valeur ajoutée et de permettre, dans le monde entier, un accès presque instantané aux renseignements de police, y compris les empreintes digitales et les photographies.

Le développement de la capacité analytique de l'Organisation augmentera son efficacité en lui permettant de fournir les informations et la documentation criminelles nécessaires pour aider les services de police à prévenir et à réprimer avec succès la criminalité. On peut citer pour exemple le recoupement d'informations par ordinateur et l'analyse des tendances et des caractéristiques concernant les infractions importantes, telles que le blanchiment de fonds par exemple, ou les organisations criminelles.

Nous nous félicitons tous de la mise en place à Lyon cet automne d'une unité d'analyse de criminalité pleinement opérationnelle, qui se consacrera à ces questions. A ce propos, je suis heureux de vous annoncer qu'un membre civil de la Gendarmerie royale du Canada, M. Rob Fahlman, participera à cette entreprise.

Nous devons également tout mettre en œuvre pour surmonter les obstacles administratifs et culturels qui nuisent

à la rapidité des échanges de données importantes. Interpol compte 169 pays membres, et l'on imagine les difficultés d'ordre linguistique, culturel et administratif qu'il faut vaincre pour la poursuite d'objectifs communs. Enfin, pour encourager les échanges d'informations, Interpol continue à chercher de nouveaux moyens de garantir aux services de police qui y participent la sécurité des informations sensibles qu'ils communiquent.

Le deuxième enjeu majeur est la réforme des institutions. La nécessité de réformer et de renouveler les structures est un phénomène mondial, engendré par une dynamique internationale.

Le monde actuel est façonné et influencé par des événements bien souvent dramatiques et inquiétants pour une communauté internationale où la technologie et les échanges commerciaux ne cessent d'abolir les distances. Les structures géopolitiques, les normes sociales, économiques et politiques et les institutions subissent des transformations profondes et rapides. Les organisations doivent donc faire preuve de dynamisme et de faculté d'adaptation pour faire face à ces bouleversements.

J'ai déjà parlé de la confiance toute particulière que placent nos sociétés dans l'action de la police, en particulier pendant les périodes difficiles.

Pour être dignes de cette confiance, nous devons rester efficaces. Nous savons qu'Interpol n'est pas une exception; des mutations se sont déjà

produites, certaines sont en cours, et d'autres suivront.

Une initiative importante, «Interpol 2000», a été lancée pour répondre à cette nécessité.

Nous devons repenser nos structures, notre gestion des ressources humaines, nos méthodes de planification et nos responsabilités envers les pays membres, afin qu'elles soient aussi efficaces que possible. Dans la réorganisation du siège d'Interpol et des Bureaux centraux nationaux des Etats membres, il faudra rechercher avant tout l'efficacité, la rentabilité et la responsabilité. Pour être efficaces, nous devons réunir des professionnels tout à la fois motivés, formés, compétents et expérimentés, travaillant ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Pour être efficaces, les Bureaux centraux nationaux devront travailler davantage dans une optique de «service à la clientèle», de façon responsabilisée.

Les tâches des Bureaux centraux nationaux doivent être définies, de même que les prestations minimums exigées des Etats membres.

La maîtrise du budget reste une préoccupation essentielle à l'heure où les Etats membres disposent de ressources moins importantes. Nous devons nous aussi faire notre possible pour maîtriser les coûts et simplifier les procédures. Nous sommes tenus de justifier auprès de vous de l'efficacité et de la transparence de notre gestion de l'Organisation. Nous devons prouver que nous offrons un service d'un bon rapport coût-efficacité qui mérite, de votre



part, un soutien financier et moral constant.

Nous devons atteindre nos objectifs dans un cadre de rigueur. Nous devons fournir le service de qualité qui est attendu de nous tout en sachant que cet effort doit s'accomplir de façon réaliste du point de vue budgétaire.

De même, les Etats membres doivent payer leur juste contribution afin d'assurer à Interpol les revenus lui permettant de remplir la mission qui est la sienne. Je sais que certains membres ont exprimé leur préoccupation au sujet des aménagements apportés récemment aux dispositions en matière de financement; je voudrais néanmoins vous assurer que ces aménagements visent à définir une formule de financement équitable et n'ont été décidés qu'au terme de débats approfondis.

En contrepartie, nous devons définir des critères permettant à nous-mêmes et aux Etats membres de mesurer les résultats obtenus.

Notre gestion doit également être transparente. L'adoption du Règlement financier et du Règlement du personnel, régissant tous les aspects de la gestion financière et du personnel, est déjà un pas dans la bonne direction.

Mon rôle en tant que président, et celui du Comité exécutif, est d'établir et de gérer le programme du changement, changement qui ne pourra intervenir que s'il procède d'une volonté collective et de la coopération de tous.

Le Comité exécutif peut vous assurer que ce processus de réforme est bien engagé, avec la simplification des procédures administratives générales, et l'adoption de méthodes modernes de comptabilité qui sont actuellement mises en application au siège d'Interpol à Lyon.

Vous aurez noté un thème qui revient dans toutes les remarques que j'ai formulées aujourd'hui, celui de la coopération policière internationale. La communication entre polices étant le moteur d'Interpol, je suis sûr que vous reconnaîtrez avec moi que la poursuite et l'amélioration de cette coopération sont essentielles pour qu'elle reste efficace.

L'Organisation subit également les effets des mutations qui s'opèrent dans



le monde. Les changements intervenus récemment en Europe, avec notamment l'ouverture de certaines frontières et une vague de criminalité faisant suite à l'effondrement de certains régimes politiques, ainsi que l'apparition de nouveaux Etats, constituent de nouveaux défis pour la coopération au sein d'Interpol, avec la création de plusieurs organismes nouveaux et la signature d'accords visant à faciliter la coopération entre les différents pays dans cette partie du monde.

L'initiative Europol notamment, et ses conséquences éventuelles sur le rôle d'Interpol en Europe, intéressent tout particulièrement le Comité exécutif. Nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que ces changements, loin de susciter des crises, ouvrent de nouvelles perspectives, et que les nouveaux Etats ou organisations deviennent des partenaires et non des concurrents.

Enfin, Interpol doit travailler à sa propre démythification et s'efforcer de promouvoir son image auprès de la communauté policière et du public.

Notre défi à tous est de renforcer la confiance qu'inspirent Interpol en tant qu'organisation rentable, efficace et responsable, et sa capacité de stocker, de retrouver et d'analyser des informations et à favoriser les échanges de renseignements entre services de police de manière systématique, professionnelle, sûre et rapide. Dans cette perspective, la confiance réciproque sera une base essentielle pour une coopération efficace.

Trente-cinq ans d'expérience du travail de police m'ont appris qu'un service de police est d'autant plus efficace qu'il peut faire appel à la coopération de la communauté qu'il sert, qu'il s'agisse de la communauté locale ou de la communauté internationale.

J'espère faire en sorte qu'Interpol reste un réseau de renseignements de police efficace dans la lutte contre la criminalité. Pour cela, la coopération sera un atout essentiel.

L'échange et la gestion des informations, la réforme des institutions et la coopération internationale — tels sont nos défis en tant qu'organisation. Tous les membres du Comité exécutif sont fermement décidés à travailler avec le secrétaire général et avec vous tous pour les relever.

Avec votre aide, nous pouvons relever ces défis et faire en sorte qu'Interpol reste un réseau international d'informations de police efficace, au service de tous les pays, se consacrant à la lutte contre la criminalité de droit commun dans le monde.

En conclusion, je voudrais remercier à nouveau nos collègues d'avoir accueilli cette Assemblée. Je me réjouis à la perspective de nos prochaines discussions.

Je vous remercie.»

La première séance plénière prend fin après que les délégués aient observé une minute de silence en l'honneur des policiers victimes du devoir.

ADHESION DE SEPT NOUVEAUX PAYS

Après présentation des demandes d'adhésion, l'Assemblée générale a approuvé cette année l'adhésion de sept nouveaux pays: l'Ex-République yougoslave de Macédoine, l'Afrique du Sud, le Bélarus, El Salvador, la Géorgie, la République slovaque, la République tchèque.

L'OIPC-Interpol compte désormais 174 membres.

Dans le même temps a été débattu le statut de la République fédérative de Yougoslavie. Par la résolution AGN/62/RES/1, l'Assemblée considère que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne peut assurer automatiquement la continuité de la qualité de membre de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie; l'Assemblée décide par conséquent que la République fédérative de Yougoslavie doit présenter une demande d'adhésion à l'Organisation conformément à l'article 4 du Statut si elle désire être membre de l'Organisation.



RAPPORT D'ACTIVITE 1992

Programme «Organes directeurs»

Ce programme regroupe les deux sous-programmes suivants:

- Sous-programme «Direction du Secrétariat général»;
- Sous-programme «Affaires juridiques» (correspondant à la Division III).

Sous-programme «Direction du Secrétariat général»

Structure

Ce sous-programme comporte la structure suivante:

- Le Cabinet du secrétaire général;
- Le contrôle financier;
- Le Secrétariat européen.

Cabinet du secrétaire général

Le Cabinet est le service technique et administratif qui assiste le secrétaire général dans son travail. Il comprend:

- Le Cabinet proprement dit;
- Le Service des relations publiques;
- Le secrétariat.

Le nombre de visiteurs reçus et de réunions a augmenté par rapport à l'année précédente; en revanche, le nombre de missions et de manifestations auxquelles le secrétaire général a participé a sensiblement diminué.

Contrôle financier

Le contrôle financier de l'Organisation est assuré sur le plan extérieur par un vérificateur extérieur et sur le plan interne par un contrôleur financier.

Le vérificateur extérieur, en l'occurrence la Cour des Comptes de la République française, a présenté son rapport annuel sur les comptes de l'exercice 1990 lors de la 61^e session de l'Assemblée générale de Dakar, qui en a approuvé la teneur. Arrivant au terme de son mandat réglementaire de trois ans, la Cour des Comptes de la République française a été félicitée et

remerciée par l'Assemblée générale pour la qualité du travail qu'elle a effectué au service de l'Organisation.

L'Assemblée générale, sur proposition du Comité exécutif de l'Organisation, a choisi la Chambre des Comptes du Grand Duché du Luxembourg pour lui succéder. Son mandat s'exécutera sur la période triennale 1992-1994.

Le contrôleur financier, placé sous l'autorité du secrétaire général, a eu pour tâche:

- D'établir et de présenter les projets de rapport financier de l'exercice 1990 (bilan, compte de résultat, exécution du budget);
- D'établir les budgets pour l'exercice 1993, qui ont été approuvés lors de la 61^e session de l'Assemblée générale de Dakar;
- De contrôler l'exécution du budget au niveau du respect des procédures en matière d'engagement, d'ordonnement et de paiement des dépenses;
- De suivre quotidiennement la situation des engagements de dépenses, et à ce titre de présenter à chaque réunion du Comité exécutif une situation d'exécution des dépenses budgétées;
- De gérer les avoirs de l'Organisation (trésorerie, placements, transferts, risques de change);
- De poursuivre l'amélioration des procédures existantes concernant directement ou indirectement le domaine financier (plan comptable, gestion des immobilisations);
- D'assurer la liaison avec le vérificateur extérieur et les conseillers financiers de l'Organisation.

L'Organisation a bénéficié du concours de deux conseillers financiers extérieurs qui lui ont apporté une assistance efficace à l'étude et à la mise en place du règlement financier en vigueur, ainsi que de nouvelles procédures d'application en résultant.

A l'issue de leur mission l'Assemblée générale, sur proposition du Comité exécutif, les a félicités du très important travail accompli, réservant à l'Organisation la possibilité de recourir à nouveau à des conseillers financiers pour des missions ponctuelles.

Secrétariat européen

Pendant l'année 1992, le Secrétariat européen s'est attaché à accomplir les tâches qui lui ont été assignées en vertu des résolutions AGN/54/RES/3 et AGN/57/RES/10.

Dans ce contexte, ce service a prêté son concours au Secrétariat général et au Comité européen d'Interpol (CEI) dans leurs tentatives visant à déterminer la réaction d'Interpol face aux mutations qui s'opèrent en Europe. Il a aidé à organiser des réunions européennes tant au Secrétariat général qu'ailleurs, et un important travail a été réalisé pour mettre en œuvre les actions spécifiques dont il a été chargées dans le cadre du plan d'action européen pour la période 1992-1996. Le personnel du Secrétariat européen a participé à de nombreuses réunions au Secrétariat général et à l'extérieur, et effectué un certain nombre de missions, dont une en Albanie avec le secrétaire général en janvier 1992.

Les autres activités ont comporté l'examen de la coordination des activités de l'OIPC, du PNUCID et du CCD, un projet relatif aux échanges d'informations sur les saisies de drogues opérées sur la route des Balkans entre les secrétariats généraux de l'OIPC-Interpol et du CCD, une étude de problèmes liés au trafic de véhicules automobiles en Europe, et une étude afin d'évaluer l'ampleur des extorsions au préjudice de l'industrie alimentaire en Europe. A la suite d'un exposé présenté par la Norvège à la 21^e Conférence régionale européenne (Rome, 1992), le Secrétariat européen a envoyé une lettre aux pays où se sont tenues d'importantes manifestations sportives ayant attiré de nombreuses personnes venues de pays étrangers. Le but de cette lettre était de faire appel à l'expérience de ces pays et de réunir une documentation susceptible de présenter une utilité pour la Norvège, qui organise les prochains Jeux Olympiques d'hiver en 1994. De même, en 1992, le Secrétariat européen a mené une étude qui a abouti à des propositions présentées à l'Assemblée générale de 1992 en vue d'améliorer le contenu des notices Interpol.

Sous-programme «Affaires juridiques» (affaires juridiques, études, RIPC, formation, documentation générale)

Structure

Ce sous-programme correspond à la Division III de l'Organisation. Il regroupe les fonctionnalités de conseil juridique, de documentation générale, d'édition de la *Revue internationale de police criminelle* (RIPC), et de formation et entraide technique.

Programme de travail pour l'année 1992

En sus des tâches régulières et quotidiennes, il s'agissait de réaliser les opérations suivantes:

- Travaux concernant le Statut et le Règlement général de l'OIPC-Interpol;
- Révision du Règlement du personnel;
- Question d'un règlement de coopération entre BCN;
- Suivi des accords de siège pour les Bureaux de Bangkok et de Buenos Aires;
- Etude de la création d'un Bureau sous-régional à Porto Rico;
- 10^e Colloque de police scientifique;
- 10^e Colloque des directeurs d'écoles de police;
- Cycle de formation pour les officiers des BCN;
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol;
- Edition du catalogue des matériels audiovisuels pour la formation policière.

Activité en 1992 par structure

Affaires juridiques et études

Les travaux concernant le Statut et le Règlement général ont été effectués avec le concours des conseillers de l'Organisation, ont nécessité de nombreuses correspondances, synthèses et recherches, et ont abouti à la présentation — par l'intermédiaire du Comité exécutif — d'un projet de statut révisé à l'Assemblée générale lors de sa 61^e session.



A l'occasion des travaux relatifs à la révision du Règlement du personnel, il est apparu que la modification de certaines dispositions du Statut du personnel était souhaitable. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat général soumet en 1993 aux instances de l'Organisation un projet de modification du Statut du personnel, dont l'adoption permettra la poursuite des travaux concernant le Règlement du personnel. La question d'un règlement de coopération entre BCN a fait l'objet d'une analyse juridique diffusée aux BCN en 1991 et n'a pas entraîné d'autres travaux.

Les négociations relatives à un accord de siège pour le Bureau sous-régional à Abidjan ont abouti, et le projet d'accord a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa 61^e session.

Le suivi juridique des accords de siège pour les Bureaux hors siège a été assuré.

L'étude de la création d'un Bureau sous-régional à Porto Rico n'a pas eu de suite conformément à une décision du Comité technique des Caraïbes.

Le 10^e Colloque de police scientifique a été organisé au siège d'Interpol.

Le secrétariat de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol a été assuré. La Commission a tenu 3 réunions, conduit 25 vérifications à la demande de personnes physiques et examiné 26 dossiers d'office.

Quatorze rapports ont été élaborés à l'intention du Comité exécutif ou de l'Assemblée générale.

Plus de 60 affaires contractuelles ont nécessité l'intervention du service juridique (appels d'offres, négociation et rédaction de contrats, suivi de contrats, litiges); en outre, les services ont reçu l'assistance nécessaire pour l'application de la réglementation interne dans ce domaine.

L'harmonisation des conditions contractuelles d'Interpol a été étudiée.

Dans le domaine du droit international public, y compris le droit de la fonction publique internationale, plus d'une centaine de questions ont donné lieu à l'intervention du service juridique (rédaction de textes, études et avis juridiques, défense de l'Organisation dans les litiges avec le personnel, etc.).

Documentation générale

Le service de documentation générale a répondu à 468 demandes de documentation émanant des BCN ou de personnes extérieures, ainsi qu'à 820 demandes de documentation formulées par le personnel de l'Organisation.

Le service a édité des documents destinés aux BCN et aux fonctionnaires du Secrétariat général.

Le service a reçu à titre onéreux ou gratuit environ 150 périodiques et 400 livres.

Il a assuré le suivi des commandes d'ouvrages et la gestion du budget. La réception définitive du système informatisé de recherche documentaire a eu lieu. Les thésaurus des descripteurs et

le plan de classement ont été mis à jour. Il existe 5 bases de données, dont le contenu au 31 décembre 1992 était le suivant:

- Documentation (2800 analyses, dont en partie la reprise de l'existant depuis 1990). Cette base permet l'édition automatisée de bibliographies et de bulletins.
- News (5900 notices sur des articles de presse). Permet l'édition automatique de bibliographies.
- Livres (670 notices).
- Vidéo (70 notices).
- Interpol (320 analyses de documents publiés par le Secrétariat général).
- Une étude relative à l'interrogation de bases de données extérieures a été réalisée.

Revue internationale de police criminelle (RIPC)

La RIPC paraît en quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français) et fait l'objet d'un tirage de 8250 exemplaires diffusés à raison de 3567 exemplaires aux BCN, 190 exemplaires au siège et 3258 par abonnement, dont 741 à titre gratuit.

Le nombre total d'articles publiés était de 28, dont tous, à l'exception d'un seul, étaient des inédits.

Un numéro double («Spécial catastrophes») de 64 pages a été intégralement réalisé en quadrichromie; la traduction vers le français de tous les textes rédigés dans d'autres langues a été effectuée.

Le numéro spécial «Assemblée générale» a été plus volumineux que d'habitude (48 pages).

Le service a rédigé 8 échos ou bibliographies publiés dans la RIPC.

La question de l'introduction de la PAO (publication assistée par ordinateur) a été étudiée, et un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un tel système a été lancé.

Le service a assuré la prospection d'auteurs, la révision des textes, la coordination avec l'imprimeur, la liaison avec les autorités espagnoles et tunisiennes pour l'édition des versions espagnole et arabe, la gestion des abonnements (à cet égard, une solution informatique a été mise au point), un travail de relations publiques, la rédaction

de la «Brochure d'informations générales sur Interpol», les travaux relatifs à la confection des dépliants «ASF», la poursuite de la mise en place d'une photothèque, etc.

Formation et entraide technique

Un cycle de formation pour officiers des BCN (langues française et espagnole) et le 10^e Colloque des directeurs d'écoles de police ont été organisés au Siège.

L'attribution de bourses à l'occasion dudit cycle de formation et des cours dispensés par le Service des télécommunications a été gérée.

Quatre-vingt huit membres du personnel du Secrétariat général ont participé à 15 stages de formation interne.

Des compléments de formation ont été dispensés pour répondre à des demandes d'assistance spécifiques de la part du personnel du Secrétariat général. Des demandes de formation émanant des pays membres ont été traitées en vue de trouver des pays ou instituts susceptibles d'y donner satisfaction.

Un catalogue de matériels audiovisuels a été achevé et se trouve en cours de traduction.

Programme «Police»

Structure

Ce programme correspond à la Division II de l'Organisation. Il regroupe les structures suivantes:

- Le chef de la Division II;
- La sous-division 1 «Criminalité générale» (biens et personnes);
- La sous-division 2 «Criminalité économique»;
- La sous-division 3 «Stupéfiants»;
- La sous-division 4 «Criminal intelligence».

Programme de travail pour l'année 1992

En sus des tâches régulières et quotidiennes, il consistait dans la préparation et l'organisation des conférences, colloques, réunions et groupes de travail.

Sous-division 1 «Criminalité générale» (biens et personnes)

Groupe FOPAC (Fonds provenant d'activités criminelles)

Avec le soutien très actif du Secrétariat général, un projet appelé «Eastwash» a démarré en décembre 1992; ce projet portera sur le blanchiment de fonds en Europe de l'Est, et notamment dans les républiques de l'ex-URSS. Des circulaires demandant des informations dans le cadre de ce projet ont été envoyées aux pays membres, qui transmettent actuellement leurs réponses. Il est envisagé d'organiser des réunions dans des pays d'Europe de l'Est en 1993. Les membres du groupe FOPAC ont continué à travailler en étroite coopération avec les principaux organismes internationaux spécialisés.

Le groupe FOPAC a organisé avec le FINCEN un groupe de travail sur le blanchiment de l'argent au siège de l'Organisation.

Quatre présentations sur les techniques du blanchiment international de l'argent ont été effectuées par les membres du groupe FOPAC.

Documents produits

L'«Encyclopédie du programme des avoirs financiers» a été mise à jour, et sa présentation et son contenu ont été entièrement modifiés; des versions françaises, anglaises et espagnoles ont été envoyées aux pays membres en avril, et la version arabe a été transmise à la fin de l'année une fois la traduction terminée.

L'«Encyclopédie FOPAC» a ensuite été transférée sur disque informatique et envoyée au BCN des États-Unis.

Le «Bulletin FOPAC» a été préparé et diffusé en janvier 1992.

Groupe OC (Criminalité organisée)

L'opération «Green Ice» peut être considérée comme l'une des plus vastes et des plus importantes opérations internationales menées contre des organisations se livrant au trafic de

drogues et au blanchiment de fonds entre l'Amérique et l'Europe. L'opération a été menée par plusieurs pays, notamment l'Italie, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, etc. Une étroite coopération policière au niveau international a permis de faire avancer des enquêtes menées sur un an. La particularité de cette opération réside dans le fait que la police a pu, grâce à une étroite coopération, démanteler une organisation criminelle internationale directement liée aux cartels colombiens de Cali et à des membres de la Cosa Nostra, de la Camorra et de la 'Ndrangheta italiennes. Grâce à une étroite coopération entre les services de police du continent américain et à l'aide d'Interpol, la coordination des échanges d'informations utiles entre services de police européens a été assurée dans le cadre du projet «Rockers», permettant ainsi aux autorités canadiennes de mener avec succès une opération visant à empêcher les membres des Hell's Angels Europe d'entrer sur le territoire canadien par des moyens frauduleux pour assister au Hell's Angels World Run en juillet 1992.

En février 1992, les autorités françaises de Marseille et de Grenoble ont élucidé le meurtre et la tentative de meurtre perpétrés à l'encontre de membres du Bandidos MC Marseille en août 1991. Les autorités ont arrêté plusieurs membres du chapitre de Grenoble des Hell's Angels, des membres du Bucanneers MC de Fréjus, ainsi que le président du chapitre de Paris des Hell's Angels. Plusieurs de ces individus ont été condamnés; les autres attendent d'être jugés. Le succès de cette opération est dû en partie aux informations sur la structure et l'organisation de ces clubs communiquées aux autorités dans le cadre du projet «Rockers».

En coopération avec l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (l'HEUNI, affilié aux Nations Unies), une circulaire (20/DII/SD1/OC du 16 avril 1992) a été envoyée aux pays membres, demandant tous les renseignements dont ils disposaient sur les caractéristiques de la criminalité organisée dans différentes régions. Lorsqu'il aura reçu, confronté et examiné avec l'HEUNI ces informations, le groupe OC préparera, en collaboration avec l'HEUNI, une encyclopédie sur la criminalité organisée.

Réunions et groupes de travail

Le groupe OC a organisé au siège de l'Organisation deux groupes de travail:

- Sur la criminalité organisée d'origine asiatique, italienne et d'Europe de l'Est;
- Sur les clubs de motocyclistes se livrant à des activités criminelles (projet «Rockers»).

Il a co-organisé deux autres groupes de travail avec le groupe GC (Criminalité générale):

- Sur les organisations criminelles d'origine latino-américaine (Rio de Janeiro);
- Sur les véhicules volés en Amérique latine (Rio de Janeiro).

Documents produits

Le groupe OC a publié 7 documents sur des sujets particuliers et 6 numéros (n° 7 à 12) du «Bulletin de la criminalité organisée». En outre, un document sur le projet «Rockers», «Perspective européenne» (clubs de motocyclistes se livrant à des activités criminelles) a été publié en juin.

Groupe GC (Criminalité générale)

Le Groupe de travail permanent sur les infractions dont sont victimes les mineurs a été créé suite à une étude menée sur ce sujet. La première réunion est prévue pour mars 1993.

Le programme du Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes s'est poursuivi avec la création d'une nouvelle partie dans le formulaire sur l'identification des victimes de catastrophes et la constitution d'un sous-comité chargé de réviser le Manuel.

Un projet portant sur la création d'une brochure sur les documents d'immatriculation des véhicules automobiles a été mis en œuvre. Des spécimens des documents sont demandés aux pays membres.

Des membres du groupe ont coopéré avec de nombreuses organisations, dont des organisations non gouvernementales et les BCN concernés.

Le groupe a organisé de nombreuses réunions de travail.

Le groupe a publié 11 documents spécifiques, plus les publications suivantes:

- Des manuels d'identification des voleurs à la tire opérant au niveau international ont été remis aux autorités françaises lors des Jeux Olympiques d'hiver à Albertville, aux autorités espagnoles pour les Jeux Olympiques d'été et l'Exposition universelle, aux autorités italiennes lors des célébrations à l'occasion du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et aux autorités suédoises pour le Championnat d'Europe de football.



- 250 notices d'objets volées et deux affiches sur «Les œuvres d'art les plus recherchées» (juin et décembre) ont été préparées et diffusées aux pays membres.

- Un rapport leur demandant de fournir des statistiques sur la délinquance juvénile entre 1986 et 1989 a été diffusé aux pays membres.

- Le rapport complet sur le projet d'étude des infractions dont sont victimes les mineurs a été présenté à la 61^e session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Dakar (Sénégal).

- Une étude a été menée pour le compte de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'OIPC-Interpol afin de déterminer s'il est possible de détecter une contamination, par des explosifs plastiques non marqués, des surfaces extérieures d'objets soumis à des contrôles dans les aéroports ou ailleurs.

Groupe TE (anti-terrorisme)

Le groupe TE a préparé deux documents de synthèse sur les activités de deux groupes opérant au niveau international et l'élément criminel d'un groupe affirmant être un parti de travailleurs kurdes. Ces documents ont été préparés à partir de renseignements officiels concernant les buts, l'historique, les modus operandi et les activités de ces groupes de malfaiteurs.

La coopération s'est poursuivie tout au long de l'année entre le groupe TE et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international (IATA) et le Conseil international des aéroports (AACI). Le chef du groupe TE a représenté l'OIPC-Interpol à la 2^e Conférence régionale africaine annuelle organisée par l'AACI en février au Gabon. L'OACI et l'IFALPA étaient également représentées à cette réunion.

En décembre, le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol, et plus particulièrement le groupe TE, a reçu la visite du secrétaire général de l'AACI, afin d'examiner le rôle d'Interpol dans la sûreté aérienne internationale.

Lors d'une mission effectuée par des membres du groupe TE en Roumanie, il a été proposé que l'OACI et Interpol coopèrent étroitement dans le domaine de la formation à la lutte anti-terrorisme destinée au personnel des aéroports. Des lettres officielles ont été

échangées entre l'OACI et l'OIPC-Interpol et ces cycles de formation devraient commencer en 1993. Le groupe a publié 4 documents spécifiques.

Sous-division 2 «Criminalité économique et financière»

Groupe E (Criminalité économique)

En 1992, le groupe «Délits économiques» a traité 1 648 nouveaux dossiers, d'où une moyenne de 137,3 dossiers par mois. Ceci représente une diminution de 14,4 % par rapport à 1991.

En 1992, le pourcentage des fraudes se décompose comme suit:

- Fraudes bancaires (y compris les fraudes sur chèques et cartes de crédit): 37,7 %;

- Fraudes commerciales (y compris les escroqueries aux avances de frais): 21,5 %;

- Fraudes à l'investissement: 5,2 %;

- Fraudes diverses: 35,6 %.

En 1992, les BCN européens ont communiqué 1037 affaires, soit 62,9 % (contre 1334 en 1991, ce qui représente une diminution de 22,3 %); les BCN asiatiques et l'Australie ont communiqué 254 affaires, soit 15,4 % (contre 223 en 1991, ce qui représente une augmentation de 13,9 %); les BCN d'Amérique ont communiqué un total de 242 affaires, soit 14,7 % (contre 227 pour 1991, soit une augmentation de 6,6 %), et enfin les BCN africains ont communiqué 115 affaires, soit 7 % (contre 144 en 1991, soit une diminution de 20 %). En 1992, le groupe E a principalement coopéré avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales et a organisé des réunions de travail.

Documents produits

Le groupe a établi son «Rapport annuel sur les délits économiques» et a produit une dizaine de circulaires, y compris les «Opérations de police» et les «Modus operandi».

Groupe F (Faux monnayage et faux documents)

Le groupe a traité un total de 3 898 affaires, dont 3 054 concernant les faux

monnayage, 809 concernant les faux documents, 17 concernant les faux chèques et traveller's chèques, et a traité de la découverte de 18 imprimeries clandestines de faux billets.

Parallèlement, 2 746 faux billets ont été reçus pour expertise.

Parmi les programmes développés, il faut citer:

- Dans le cadre des contrefaçons réalisées au moyen de photocopieurs couleurs, un programme de création d'une base de données disponible au Secrétariat général a été discuté lors de la 8^e Conférence internationale sur le faux monnayage, et une résolution a été adoptée à ce sujet à l'Assemblée générale de Dakar;

- La mise en place d'un système d'informations basé sur une liste des numéros de séries des monnaies européennes les plus contrefaites, mise à jour régulièrement et distribuée en 3 langues (français, anglais et espagnol) aux BCN européens. Cette liste vient compléter l'expertise déjà publiée dans le volume I de la revue *Contrefaçons et Falsifications*.

Outre le suivi des relations internationales avec les organismes et la réalisation de réunions de groupes de travail, le groupe a édité les documents suivants:

- Le «Rapport annuel sur le faux monnayage»;

- La liste des monnaies européennes les plus contrefaites.

Il est chargé également de la conception et de la rédaction de la revue *Contrefaçons et Falsifications*. Cette publication fait l'objet de mises à jour mensuelles. Elle est rédigée en français et traduite en allemand, anglais, arabe et espagnol. Elle est diffusée uniquement sur abonnement à 17 000 destinataires.

Sous-division 3 «Stupéfiants»

Comme en 1991, la Sous-division des stupéfiants a eu un calendrier très chargé. Ses activités concernent principalement quatre secteurs:

- Opérations;

- Renseignement;

- Formation;

- Relations avec d'autres organisations internationales ou régionales.

La participation d'analystes aux activités de la Sous-division des stupéfiants a permis de développer des études approfondies sur plusieurs organisations importantes de trafiquants de drogue, notamment à partir des informations figurant dans la base de données. Les rapports issus de ces études ont été d'une grande utilité pour les enquêteurs dans les différents pays et ont permis d'améliorer encore le programme «Probalkan», conformément à la recommandation de la dernière Réunion européenne des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues.

Les officiers de liaison, lors de missions ou de groupes de travail auxquels ils ont participé, ont renforcé leur rôle de liaison en coordonnant l'activité des enquêteurs dans au moins deux pays, leur permettant ainsi d'obtenir des résultats concrets dans le cadre d'enquêtes ou d'opérations en cours. A de nombreuses reprises, les officiers de liaison ont communiqué des données à des fonctionnaires de pays membres qui n'étaient pas informés de certains faits nouveaux. Ces tâches ont été effectuées de manière satisfaisante.

Les programmes et projets en cours à la Sous-division des stupéfiants sont les suivants:

1. Programme «Probalkan» (destiné à surveiller le mouvement de l'héroïne vers l'Europe par la route des Balkans);
2. Programme «Prostar» (destiné à surveiller les déplacements des groupes d'individus d'origine chinoise en Europe ou ayant un lien avec l'Europe);
3. Programme sur les psychotropes comprenant:
 - Le programme sur les stupéfiants licites;
 - Le programme sur les substances psychotropes licites;
 - Le programme sur les substances psychotropes illicites;
 - Les programmes sur les laboratoires clandestins, les précurseurs et les produits chimiques essentiels;
4. Organisations de trafiquants de drogue originaires de pays d'Afrique de l'Est;
5. Filière Kilis (trafic d'héroïne transportée à bord de camions TIR turcs entre la Turquie et l'Europe);
6. Renforcement de la surveillance et du contrôle du trafic des drogues transportées par bateau;
7. Renforcement de la surveillance et du contrôle du trafic des drogues

transportées par avions des lignes régulières;

8. Etude sur le rôle des pays baltes comme pays de transit;

9. Harmonisation de la coopération entre les laboratoires de police scientifique, notamment en ce qui concerne les pays d'Europe de l'Est, aux fins d'uniformisation des systèmes d'identification des drogues.

En ce qui concerne la formation, des officiers de la Sous-division des stupéfiants ont été invités à présenter des exposés sur le trafic de drogues et les mesures de lutte anti-drogue lors de séminaires qui se sont tenus au Secrétariat général et de tables rondes organisées à l'extérieur sous les auspices d'organisations internationales et régionales.

Réunions et groupes de travail

La sous-division a organisé de nombreuses réunions de travail et a participé à 86 missions. De nombreux documents ont été produits et, notamment en ce qui concerne les publications, plusieurs rapports Interpol sur le trafic de drogues (héroïne, cocaïne, cannabis et substances psychotropes) et les mesures de lutte, indiquant les faits nouveaux et les caractéristiques, ont été diffusés aux pays membres en anglais, espagnol et français. Ces rapports ont été utilisés comme documents de référence lors de conférences internationales et régionales.

Le «Message hebdomadaire sur les drogues», publié par la Sous-division des stupéfiants dans les quatre langues (anglais, espagnol, français et arabe), est de loin le bulletin de renseignements liés aux drogues le plus utile diffusé aux pays membres. Il porte sur:

- Les saisies importantes;
- Les faits nouveaux et les caractéristiques du trafic de drogues;
- Des rapports sur les pays;
- Les modus operandi et les méthodes de dissimulation, etc.

La plupart des articles publiés dans le message hebdomadaire sont repris par certains services nationaux des pays membres aux fins de publication dans leur bulletin national sur les drogues, afin de leur donner une plus large diffusion.

La Sous-division des stupéfiants a publié 52 messages hebdomadaires en 1992 (contenant 178 sujets présentant un intérêt spécial). Le «Quest», un rap-

port statistique semestriel, a été publié en 1992. De nombreux rapports ont été préparés et publiés.

Sous-division 4 «Criminal Intelligence»

Cette sous-division qui, du point de vue technologique, est très proche du programme «Supports techniques», a été rattachée au programme «Police» pour des raisons de cohérence et d'efficacité.

MRB (service de réponse aux messages)

Au cours de l'année 1992, le service de réponse aux messages a reçu plus de 111 000 messages (documentation criminelle et informations) envoyés par les BCN, par télécommunication, courrier et fax.

Le MRB a procédé à des recherches sur tous les messages contenant des informations de police, au moyen du système informatique d'Interpol. En 1992, le personnel du MRB a créé 43 000 dossiers informatiques. Le MRB a également mis à jour ou modifié 127 700 dossiers informatiques ou établi des rapprochements entre des dossiers, ce qui porte le nombre total de dossiers informatiques créés ou mis à jour à 170 700.

Le MRB est chargé d'effectuer des recherches sur la plupart des affaires transmises par les pays et de les traiter. Le nombre d'affaires traitées par le MRB dans le cadre des activités journalières du service continue à augmenter, d'où un accroissement de l'efficacité du traitement des informations de police reçues et diffusées par le Secrétariat général, et ce en respectant les délais.

Une nouvelle augmentation du volume de travail du MRB est prévue en 1993, travail qui restera un élément essentiel de la mission du Secrétariat général. Le MRB continuera à travailler en liaison directe avec les BCN, ce qui contribuera à renforcer la confiance des BCN dans le Secrétariat général.

ACIU (Unité d'analyse des informations criminelles)

De novembre 1991 à mars 1993 l'ACIU, ayant été intégrée au MRB, a

joué un rôle important dans le traitement de messages les plus ardues. Suite à la réorganisation réussie de la Division de police, maintenant intitulée «Division de liaison et d'information criminelle», l'ACIU avait été détachée du MRB pour former une unité indépendante utilisant la technique maintenant reconnue de l'analyse criminelle.

La nouvelle Unité d'analyse des informations criminelles, ou ACIU, a été créée le 15 mars 1993, et dès le début de son existence elle a donné lieu à plusieurs évolutions et modifications importantes.

L'ensemble a été créé suivant un plan détaillé fourni par la Division de liaison et d'information criminelle du Secrétariat général d'Interpol, en coopération avec des spécialistes des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Le but principal de ce projet était: «Créer une unité d'analyse criminelle pleinement professionnelle et opérationnelle, utilisant une même technique d'analyse criminelle, qui servirait de support tant au personnel policier du Secrétariat général que, sur demande, aux pays membres d'Interpol. Cette unité sera la première du genre en ce qu'elle réunira plusieurs techniques d'analyse criminelle en un seul et même modèle, et tout cela au sein d'un environnement multinational.»

Une des principales raisons ayant amené à inclure cette nouvelle unité au sein de la Division d'information criminelle était de permettre une étroite collaboration professionnelle entre les officiers spécialisés et les analystes criminels. Dans un but de meilleure intégration de la nouvelle ACIU au sein des structures de la Sous-division IV, une «réunion de sensibilisation à l'analyse criminelle» s'est tenue du 10 au 14 mars 1993. La totalité de la Division de liaison et d'information criminelle ainsi que le Secrétariat européen étaient présents.

Les missions de cette réunion de sensibilisation étaient:

- Informer tous les collègues du rôle de support que l'analyse criminelle peut jouer dans leur travail policier;
- Recruter de nouveaux analystes criminels.

Pour cette dernière raison, une procédure complète de tests et de sélections a été mise en place pour 3 nouveaux analystes criminels. Elle

s'est tenue en août 1993, avec pour résultat la mutation de 3 nouvelles recrues le 1er octobre 1993.

A des fins de formation, un programme complet d'analyste criminel a été établi. Ce programme prévoyait un stage interne de formation d'une durée de 10 jours. Ce stage s'est tenu du 27 octobre au 10 novembre 1993, et il était assuré par des professionnels en matière de formation venus des Pays-Bas et du Royaume-Uni. *La méthode choisie avait aussi été expérimentée dans ces pays et utilisait un mélange des techniques utilisées dans chacun d'eux.*

De même, équiper la nouvelle unité de systèmes sophistiqués, comme Word Process, de logiciels graphiques, analytiques et de statistiques, nécessitait un programme de formation distinct. Dans cette optique, une partie de ce programme a d'ores et déjà été exécutée (par exemple par le personnel de la Division IV).

Etant une des dernières créations à Interpol, l'ACIU est fréquemment sollicitée pour des présentations concernant son statut actuel. S'étant tout d'abord assurée de la connaissance de ce nouveau type de support par les pays membres et par le biais de ses systèmes spécialisés, l'unité a présenté ses derniers développements, lesquels développements sont en progrès constants et seront bientôt disponibles pour tous les pays membres.

Service des notices internationales

Au cours de l'année dernière, le Service des notices a participé au projet «Mafia» et à la préparation de notices relatives à plusieurs grandes affaires de terrorisme. Il a également prêté son concours au groupe GC (notamment en ce qui concerne les enfants disparus, etc.) En 1992, il a produit 796 notices diverses.

Empreintes digitales et photographies

Les statistiques de 1992 constituent une excellente illustration du travail accompli par le personnel des empreintes; au cours de l'année, 12 459 dossiers ont été créés ou ont fait l'objet de recherches, 10 401 dossiers ont été détruits et, à la fin 1992, le nombre de

dossiers était de 101 475. C'est ainsi que 110 identifications ont pu être faites en 1992.

Section ASA (recherche automatique et archivage)

La section ASA a été rattachée à la Division des supports techniques en 1992 (213 jours de travail). Le recrutement de 4 personnes à titre temporaire et le travail en heures supplémentaires ont permis à la section ASA d'atteindre ses buts et de participer à la mise au point et aux tests de l'ASF en collaboration avec la section de recherche et de développement de la Division des supports techniques. Cependant, une partie importante du temps de travail a été consacrée à l'adaptation, réalisée manuellement, des notices Interpol, afin de permettre leur scannérisation dans l'ASF.

Archivage électronique: 27 926 dossiers ont été créés ou mis à jour en 1992 dans le système d'archivage électronique (EAS), ce qui correspond à la création de 80 863 images dans le système et porte le nombre total d'images à 266 654.

Contrôle de qualité: 32 327 dossiers nominatifs au total ont été contrôlés cette année et ont reçu l'autorisation de transfert dans le serveur ASF, soit une moyenne de 2 693 dossiers par mois.

Base de données et d'images ASF: 84 331 dossiers nominatifs supplémentaires ont été enregistrés (ASA) ou créés (MRB) en 1992, ce qui porte le total à 102 902.

Entre juillet-décembre 1992, 24 400 images ont été créées dans le serveur ASF.

Programme «Administration générale»

Ce programme fait partie de la Division I et regroupe, outre son chef de division, les structures suivantes:

Sous-division du personnel et des affaires sociales

Elle gère les mouvements de personnel et les questions pouvant se poser au cours de l'exécution des contrats de travail ou de la mise à dis-

position du personnel par les pays membres.

Elle traite également de la formation linguistique interne du personnel et gère le fonds d'action sociale et les œuvres sociales avec la participation du Comité des fonctionnaires.

Elle traite de la révision du Règlement du personnel et assure la liaison avec les organismes de prévoyance et de retraite.

La répartition des effectifs par catégories et nationalités au 31 décembre 1992 apparaît dans le tableau ci-contre.

Section «Finances/comptabilité»

Son activité consiste à enregistrer les factures des fournisseurs, à procéder aux encaissements et décaissements, et à établir les documents comptables.

Sous-division «Production de documents»

Elle comporte quatre groupes linguistiques correspondant aux quatre langues officielles de l'Organisation, un groupe «Impression» et un groupe «Expédition».

Les travaux de traduction effectués par les quatre groupes linguistiques ont augmenté d'environ 20 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation sensible du volume des traductions s'est répercutée sur les travaux de dactylographie. Il a été fait appel ponctuellement à des traducteurs extérieurs à l'Organisation afin de réduire les délais de traduction.

Groupe «Impression»

On constate une hausse importante du nombre de photocopies (4 358 894 en 1991 contre 5 573 845 en 1992). Ce groupe imprime la RIPC en langue anglaise de façon très satisfaisante. Par ailleurs, une étude a été menée en vue de l'amélioration des documents adressés aux BCN.

Groupe «Expédition»

La baisse des coûts d'affranchissement enregistrée en 1991 suite à des négociations menées avec les services postaux français s'est confirmée cette

EFFECTIFS DU SECRETARIAT GENERAL

Catégories	Français	Non-Français	Total
Fonctionnaires mis à disposition	24	54	78
Fonctionnaires détachés	6	19	25
Fonctionnaires sous contrat	157	42	199
Total	187	115	302

Nombre de nationalités représentées: 41

Fonctionnaires mis à disposition:

5 Allemands, 8 Américains, 4 Argentins, 3 Britanniques, 2 Canadiens, 3 Chiliens, 1 Coréen, 1 Danois, 3 Espagnols, 1 Finlandais, 24 Français, 2 Grecs, 1 Guinéen, 3 Hollandais, 5 Italiens, 2 Ivoiriens, 4 Japonais, 3 Norvégiens, 1 Suédois, 2 Zimbabwéens.

Fonctionnaires détachés:

1 Argentin, 1 Australien, 1 Autrichien, 1 Belge, 1 Britannique, 1 Canadien, 1 Espagnol, 6 Français, 1 Indien, 1 Italien, 1 Pakistanais, 1 Philippin, 1 Polonais, 1 Russe, 1 Sénégalais, 1 Sri-lankais, 1 Suédois, 1 Tunisien, 1 Turc, 1 Uruguayen.

Fonctionnaires sous contrat:

1 Allemand, 1 Américain, 1 Autrichien, 15 Britanniques, 1 Cambodgienne, 1 Colombienne, 1 Egyptienne, 11 Espagnols, 157 Français, 1 Irakien, 1 Italien, 3 Libanais, 2 Portugais, 1 Soudanais, 2 Thaïlandaises.

année. Avec la collaboration de la Division IV, la messagerie électronique a été utilisée pour la transmission des procès-verbaux de l'Assemblée générale entre Dakar et le Siège à Lyon. Ce système de transmission a parfaitement fonctionné et a permis d'améliorer très sensiblement la qualité des documents distribués.

Section «Sécurité»

L'unité de gardiennage-surveillance s'occupe du suivi de la maintenance des équipements. Des améliorations du système ont été effectuées, ce qui a permis d'augmenter son efficacité. Les fonctionnaires du poste extérieur de sécurité ont assuré l'accueil de 6 621 visiteurs. Le poste central de sécurité a eu à assurer la gestion du matériel technique ainsi que la programmation des badges et le planning de travail des surveillants. Il convient de mentionner qu'une formation a été dispensée à tous les personnels de la section.

Section «Services généraux»

Elle est composée d'une unité de gestion et d'une unité d'entretien. L'unité de gestion est chargée d'assurer

la gestion des stocks et des achats des fournitures nécessaires au fonctionnement du Secrétariat général, de l'inventaire physique des biens mobiliers et de l'exploitation de la Boutique. En sus de l'entretien général, les Services généraux sont chargés du suivi de la maintenance des installations techniques du bâtiment et des différents contrats afférents à la bonne marche de l'Organisation (restauration, nettoyage, etc.).

«Réunions et missions»

En 1992, 368 missions ont été effectuées et 50 colloques et réunions de travail organisés au siège de l'OIPC-Interpol ainsi qu'à l'extérieur. ce bureau s'est occupé de toute la logistique.

Programme «Supports techniques»

Ce programme correspond à la Division IV de l'Organisation. Il regroupe les structures suivantes:

- Le chef de la Division IV;
- La section «Informatique»;
- La section «Recherche et développement» (créée le 22 mai 1992);

- La sous-division «Télécommunications».

Section «Informatique»

Cette section s'est attachée, comme par le passé, à maintenir et à faire évoluer les différents systèmes existants, tout en intégrant les nouvelles charges de travail induites par les nouvelles applications. On peut citer: le système CIS/STAIRS (relié à l'ordinateur IBM); le système All-in-One (bureautique et messagerie électronique), le logiciel Sigagip (paye et comptabilité) et la publication assistée par ordinateur (reliés à l'ordinateur Digital); le système d'archivage, l'ASF ou système de recherche automatique et le système de gestion de la bibliothèque, reliés à l'ordinateur Wang.

Section «Recherche et développement» (R & D)

La section «Recherche et développement» a été créée en 1992 pour une meilleure gestion du projet ASF. Elle est composée de fonctionnaires venant de la sous-division «Télécommunications» et de la section «Informatique».

La création de la section «Recherche et développement» a permis de concentrer les ressources vers une stratégie cohérente d'analyse de recherche de solutions techniques et de développement spécifique qui garantit l'indépendance du Secrétariat général par rapport aux fournisseurs.

Les coûts sont donc réduits et la liberté d'action ainsi que la sécurité des informations traitées assurées.

Système de recherche automatique (ASF)

Il s'agit de gérer une base de données et d'images, locale et distante, au travers des moyens actuels de télécommunications. Les tâches suivantes ont été réalisées:

- L'analyse préalable, la conception générale et détaillée, la réalisation, test du logiciel ASF avec le respect des normes d'analyse (Merise + IPT) et de programmation (programmation structurée) inhérentes à la constitution d'un gros projet;
- La gestion de la mouvance des logiciels standards (environ 30) et la prise en charge du suivi des niveaux de ver-

sion (économie pour le Secrétariat général de 1,6 M. FF par an);

- La prise en compte, à terme, de la maintenance du logiciel spécifique, car la section «Recherche et développement» possède la maîtrise totale du logiciel spécifique ASF, ce qui laisse le Secrétariat général complètement indépendant de ses choix techniques et financiers (gain: 250 000 FRF par an de maintenance de logiciel spécifique);
- Mise en place d'une structure «Help desk» pour prendre en charge les appels techniques des BCN, ainsi que de l'«Organisation-constitution des médias BCN» effectuée par la section ASA (Division II/Sous-division 4);
- Les tests de toutes les fonctionnalités du logiciel spécifique, soit plus de 360 anomalies détectées et corrigées;
- La mise en place et le test du système en mode «vérification en service régulier» (VSR), représentant 2 jours par semaine de tests en collaboration avec la section ASA et la sous-division «Télécommunications»;
- L'installation de la base de données ASF disponible depuis juin 1992;
- La prise en compte de toutes les modifications de structure CIS pour créer la bande ASF;
- La création, la modification, le test des procédures d'installation du package pour les options 2, 3, 3A et 5;
- L'écriture et la modification des manuels d'utilisation et d'installation des options 2, 3, 3A et 5 en versions anglaise, française, espagnole et arabe.

Un accord de partenariat a été signé avec France Télécom et Wang pour l'installation de lignes RNIS dans un environnement international.

Modernisation régionale

L'objectif poursuivi est l'installation d'une messagerie électronique standardisée pour promouvoir et gérer les communications pour chaque région. La préparation de ce projet a été réalisée comme suit:

- Etude des solutions techniques, analyse des solutions, tests qualitatifs et quantitatifs des PC et logiciels;
- Choix de principe et orientation vers le standard international X-400;
- Simplification des architectures proposées suite aux négociations techniques et juridiques;
- Analyse des réponses au cahier des charges, visite des solutions fournisseurs et réalisation de dossiers de comparaison pour proposition d'un choix définitif début 1993.

Sous-division des télécommunications

L'année 1992 a été très active, marquée à la fois par l'extension importante dans les BCN des systèmes X-400, chiffrement et ASF, et par les études détaillées pour préparer le lancement du nouveau plan de modernisation régionale. Les relations avec les BCN ont continué à se renforcer, en particulier grâce à des actions comme la session de formation de novembre.

Trafic, coûts et qualité de services

Trafic

Le trafic échangé à travers la station centrale en 1992 a été de 284 597 messages reçus et 699 638 messages envoyés, pour les deux serveurs AMSS et X-400, soit un total de 984 235 messages échangés. Ceci représente une augmentation du trafic de 2 % par rapport à 1991, lui-même en augmentation de 5,2 % par rapport à 1990.

La croissance s'est un peu ralentie, mais les statistiques X-400 ne sont pas encore complètes, et les chiffres réels sont un peu plus élevés que ceux fournis actuellement par le système.

Le fait le plus remarquable est une diminution très importante des trafics ARQ (- 29,2 %) et télex (- 17 %), malgré l'arrivée de nouveaux pays membres équipés uniquement en télex.

Enfin, dans la répartition du trafic entre les régions, les parts de l'Europe et de l'Amérique du nord restent absolument prépondérantes.

Coûts

Le coût moyen par message envoyé a crû, ceci étant dû principalement à l'accroissement du coût moyen du message télex de 19,92 FRF TTC à 22,66 FRF TTC. La connexion des nouveaux pays membres, en particulier en Europe de l'Est, peut expliquer cet accroissement. De toute façon le trafic télex représente encore 60 % du coût total des communications et seule la réalisation de la modernisation des BCN dans la zone Europe/Méditerranée permettra de faire baisser ce chiffre.

La suppression d'une liaison spécialisée entre Lyon et Saint-Martin-d'Abbat en novembre permet une éco-

nomie de 130 000 FRF par an. Ceci a été possible grâce à la diminution du trafic ARQ.

Qualité de service

Le niveau de qualité de l'AMSS atteint en 1991 a été maintenu et ne peut plus être amélioré, compte tenu de la qualité des lignes connectées au système. La disponibilité du système X-400 sera mesurée avec précision en 1993 et est d'ores et déjà excellente. La période de VSR (vérification en service régulier) s'est terminée avec succès le 12 août 1992.

Evolutions du réseau de télécommunications en 1992

L'année 1992 a été dominée par plusieurs événements majeurs au niveau de l'évolution du réseau, recueillant ainsi les fruits des efforts entrepris les années précédentes. On peut citer en particulier la transition décisive de tous les BCN les plus importants en Europe de l'ARQ vers des équipements X-400, et la mise au point du système ASF avec les premiers essais et les premières connexions.

Réseau X-400

En 1992, les BCN de Rome, Stockholm, Madrid, Canberra et Moscou ont été connectés au serveur X-400; de plus, des tests ont été réalisés avec les BCN de Wiesbaden, Paris, Bruxelles, Washington, Dublin, Tokyo, Helsinki et Berne. Les logiciels utilisés sont en général homogènes et suivent nos recommandations, ce qui est primordial pour la gestion du réseau.

La plupart de ces nouveaux BCN X-400 vont être connectés en service réel d'ici très peu de temps; cela dépend seulement de l'organisation interne à mettre en place chez eux.

En conséquence, les volumes de trafic ARQ et télex ont fortement diminué comme prévu: 4 émetteurs radio ont été arrêtés et une liaison spécialisée Lyon-St-Martin-d'Abbat résiliée en octobre, générant d'importantes économies.

La période de vérification de qualité en service régulier du serveur X-400 s'est terminée le 12 août 1992, et une première extension lui permettant d'être relié à 32 serveurs de même nature (MTA) a été livrée en novembre. Ceci était nécessaire dans le cadre du

développement en Europe et de la modernisation régionale.

Le système de chiffrement est opérationnel ou en cours d'installation dans plusieurs pays européens. Dans la zone Caraïbes/Amérique centrale les équipements de chiffrement livrés en 1991 ne sont pas utilisés, la priorité étant à la sensibilisation à l'utilisation des équipements télétex installés en 1989.

Liaison All-in-One/X-400

La préparation de cette liaison, qui permettra l'accès au réseau X-400 pour un certain nombre de terminaux All-in-One du Secrétariat général, a été poursuivie, en réalisant des tests complets. Il reste à mettre en service le Microvax qui assurera la continuité du service dans les périodes d'immobilisation ou de panne du Vax principal; la commande est en cours, et la mise en service devrait intervenir en mars 1993. Il faut souligner que ceci doit être considéré comme une amélioration très importante du service offert aux BCN et au Secrétariat général, et comme un avantage directement lié à l'utilisation de la norme X-400.

Modernisation des BCN

Les actions auprès des BCN se sont intensifiées, souvent pour répondre à leurs questions relatives aux équipements qu'ils envisagent pour X-400 et l'ASF. Dans ce but, des solutions globales intégrant X-400/chiffrement et ASF ont été définies, pour tous les niveaux de besoins des BCN. Ces solutions leur ont été présentées à différentes occasions, en particulier la 12^e Conférence des télécommunications en mai 1992. Une formation pour les responsables des télécommunications des BCN a été organisée pour la première fois en novembre, pour les BCN rattachés à Lyon; 22 pays y ont participé. Toute l'information nécessaire pour s'équiper leur a été dispensée, et l'évaluation du cours par les délégués a été très positive.

Modernisation régionale

Après l'adoption du nouveau plan à 5 ans par l'Assemblée générale de Punta del Este, les études ont été entreprises rapidement; des spécifications relatives au réseau Amérique du Sud ont été rédigées et envoyées à Wang, qui a fourni des réponses en juillet. Ensuite, il a été décidé de lancer un appel d'offres ouvert. Les ana-

lyses techniques ont été poursuivies pour déterminer les produits possibles; et les spécifications ont été adaptées dans des délais très courts.

En particulier, le concept d'utilisation de lignes privées virtuelles entre Lyon et les stations régionales a été proposé et accepté par le CPTI.

Parallèlement, d'autres études étaient lancées sur d'autres régions:

* Afrique de l'Ouest

Les contacts préparatoires en vue de la participation de la France à ce projet se sont poursuivis: préparation de dossiers pour le ministère, préparation de projets d'accords avec la Division III, mission à Bamako et Abidjan en octobre pour prendre les premiers contacts locaux. Cette mission a donné lieu à l'établissement d'un rapport détaillé. Les contacts avec le ministère de la Coopération et du Développement se poursuivent en particulier au niveau du protocole d'accord. Entretemps, le texte de l'accord pour le Bureau sous-régional d'Abidjan a été finalisé, permettant à l'Assemblée générale de Dakar de voter la création de ce Bureau.

* Caraïbes/Amérique centrale

L'année 1992 a vu la mise en service d'équipements complémentaires (Haïti, Jamaïque, Belize), ainsi que la remise en service d'équipements à Montserrat, Trinidad et Tobago, Saint-Vincent et Grenadines.

La station régionale a choisi de fiabiliser d'abord l'utilisation du réseau télétex avant de réaliser des efforts pour la mise en service du système de chiffrement.

Projet ASF

La réception provisoire a été réalisée en juin 1992. Il a fallu ensuite réorienter notre stratégie suite au passage de Wang sous le chapitre 11, puis tester le système en service réel pour optimiser les temps de réponse: cette action est encore en cours actuellement.

Parallèlement, les actions auprès des BCN se poursuivent, et des équipements sont déjà installés en France, en Norvège et au Royaume-Uni. Des activités de formation et l'organisation de nombreuses réunions se sont déroulées au cours de cette même année.

QUESTIONS FINANCIERES

Le rapport présenté reflète la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 1992. Il comprend, conformément au Règlement financier, quatre parties:

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le compte d'exécution du budget,
- Les résultats budgétaires.

Bilan (graphique n° 1)

L'actif et le passif s'élèvent à 75,0 millions contre 71,2 millions en 1991, soit une progression réelle de 5,3 % (+ 3,8 millions).

Au niveau de l'actif, on constate:

- Une nette augmentation du montant des comptes de tiers et d'engagements (+ 1,9 million) due à l'accroissement du montant des arriérés de contributions, qui passe de 8,5 millions en 1991 à 9,7 millions en 1992 soit une progression de 14,1 %. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'en 1991 elle était inversée, et que les pays présentant des arriérés de contribution ne sont pas ceux qui connaissent les situations économiques les plus difficiles. Cet accroissement du montant des arriérés de contribution entraînera une remise à niveau correspondante du fonds de réserve générale au 01.01.1993.
- Une légère progression du montant des valeurs immobilisées nettes (+ 0,9 million) ainsi qu'un accroissement des comptes de stocks (+ 0,1 million) et des comptes financiers (+ 0,9 million).

Au niveau du passif, on constate:

- Une augmentation (+ 2,2 millions) du montant des fonds réglementaires se décomposant en : + 1,5 million pour le fonds d'investissement; + 0,9 million pour le fonds de réserve générale; - 0,2 million pour les autres fonds.
- Un accroissement (+ 2,1 millions) du montant des dettes à court terme, dû à une nouvelle politique de provisionnement des factures non parvenues de commandes engagées au titre de l'exercice 1992.
- Une légère diminution (- 0,1 million) du montant du patrimoine net.
- Une baisse (- 0,4 million) de l'ensemble du montant des provisions pour risques et charges (- 0,5 million)

et du résultat net comptable (+ 0,1 million). Le résultat net comptable s'établit à + 3,3 millions (3 348 262,24 CHF) contre + 3,2 millions en 1991 réel.

Compte de résultat (graphique n° 2)

Au niveau des produits, dont le montant total ressort à 33,9 millions contre 29,2 millions, soit un accroissement de + 4,7 millions, on constate:

- Une forte progression (+ 2,1 millions) du montant des «contributions appelées», qui passe de 23,2 millions en 1991 à 25,3 millions en 1992. Cette augmentation est due à l'appel de 123 unités budgétaires, supplémentaires par rapport au budget, d'une valeur unitaire constante depuis 5 ans de 17 300 CHF.
- Un quasi-doublement du montant des «produits financiers» (+ 1,9 million), fruit d'une conjoncture financière internationale favorable (taux élevés de placement).
- Une augmentation (+ 0,7 million) des «autres produits» due aux produits exceptionnels (prise de provision et retraitement comptable).

Au niveau des charges, dont le montant total ressort à 30,6 millions contre 26,0 millions en 1991, soit une augmentation de + 4,6 millions, on constate:

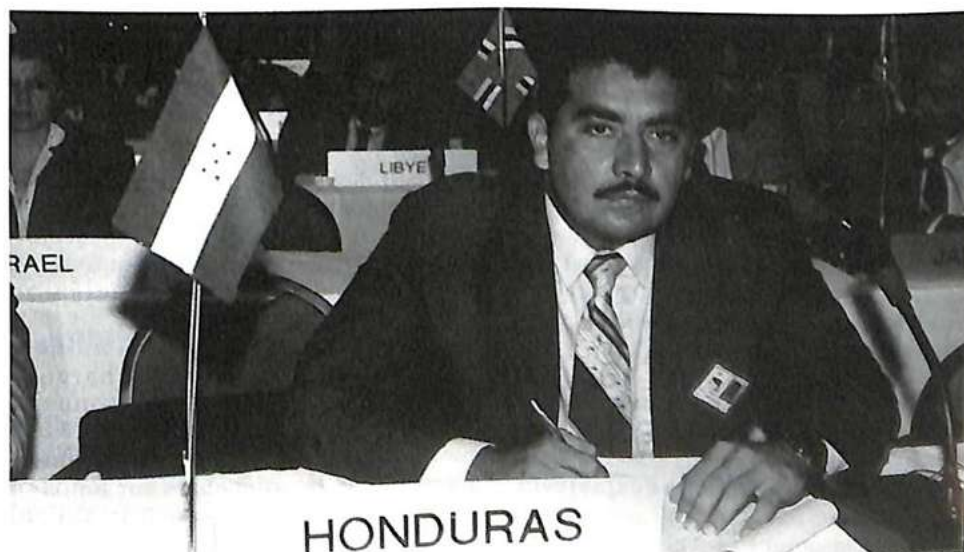
- Une forte augmentation du montant des «frais de personnel», qui s'élèvent à 17,4 millions (+ 2,8 millions) par suite du recrutement de 20 fonctionnaires sous contrat ou détachés en plus par rapport à l'exercice 1991 (213 au 31.12.1992, contre 193 au 31.12.1991).
- Une progression normale (+ 1,7 million) du montant des «consommations - achats - services et autres services extérieurs», compte tenu des actions nécessaires de maintenance.
- Une diminution (- 0,7 million) du montant des «amortissements et provisions».
- Une augmentation (+ 0,8 million) du montant des «autres charges».

La différence (+ 3,3 millions) correspond au résultat net comptable figurant aussi au passif du bilan. Le résultat net comptable est en hausse de 0,1 million par rapport à celui de 1991 (+ 3,2 millions).

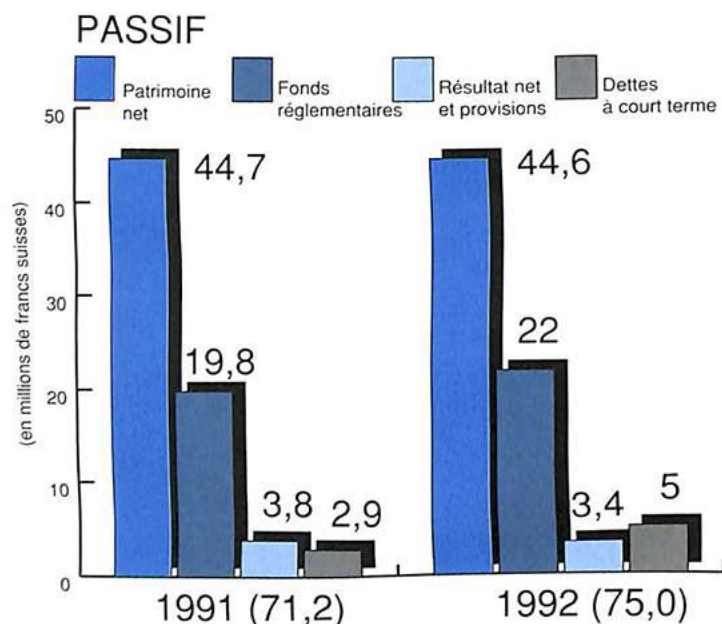
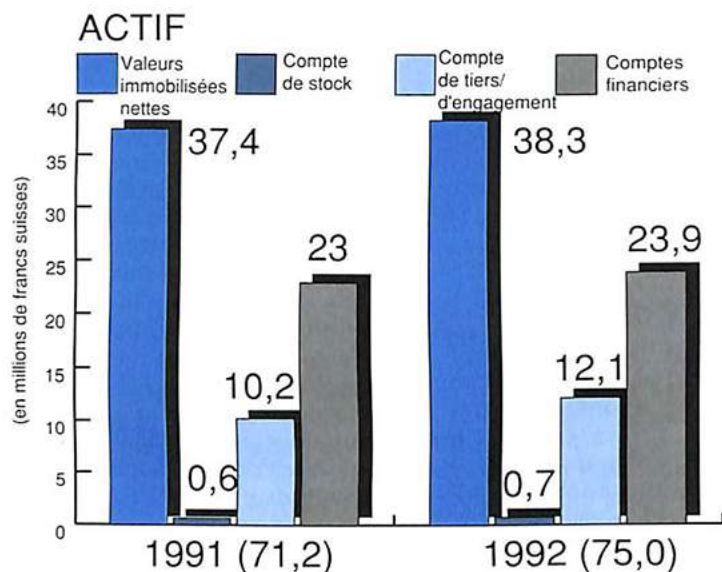
Compte global d'exécution du budget

Au niveau des recettes, on constate un montant total de 32,2 millions contre 28,2 budgétés, soit un excédent (+ 4,0 millions) s'expliquant par:

- Un accroissement du montant des «contributions appelées» (+ 2,1 millions);



GRAPHIQUE N° 1: BILAN



- Un accroissement du montant des «produits financiers» (+ 1,0 million);
- Un accroissement du montant des «autres recettes» (+ 0,9 million): ce poste ne correspond pas aux «autres produits» du compte de résultat, d'où l'écart de variation.

Au niveau des dépenses réelles, on constate un montant total de 30,3 millions contre 28,2 budgétés, soit un dépassement (+ 2,1 million) s'expliquant par:

- Un dépassement (+ 1,0 million) du

montant des «biens amortissables» (investissements) par suite de la prise en compte en 1992 d'opérations pluri-annuelles engagées antérieurement, et dont la réception s'est décalée ou s'échelonne dans le temps;

- Un léger dépassement (+ 0,5 million) du montant des «autres charges» (autres que les «frais de personnel», les dépenses de «transports et déplacements», l'acquisition de «biens amortissables» et les «dépenses sur fonds»);
- Une très légère baisse (- 0,1 million) du montant des dépenses de «trans-

ports et déplacements»;

- Une augmentation du budget de «frais de personnel» (+ 0,7 millions budgétés et exécutés).

La comparaison recettes/dépenses fait ressortir un solde du budget réel positif de + 1,9 millions.

Compte tenu du montant des arriérés sur les contributions appelées au 31.12.1992, qui s'élève à 4,0 millions, le résultat budgétaire réel ressort négatif à - 2,1 million (- 4,0 + 1,9).

Examen de l'exécution du budget par programme

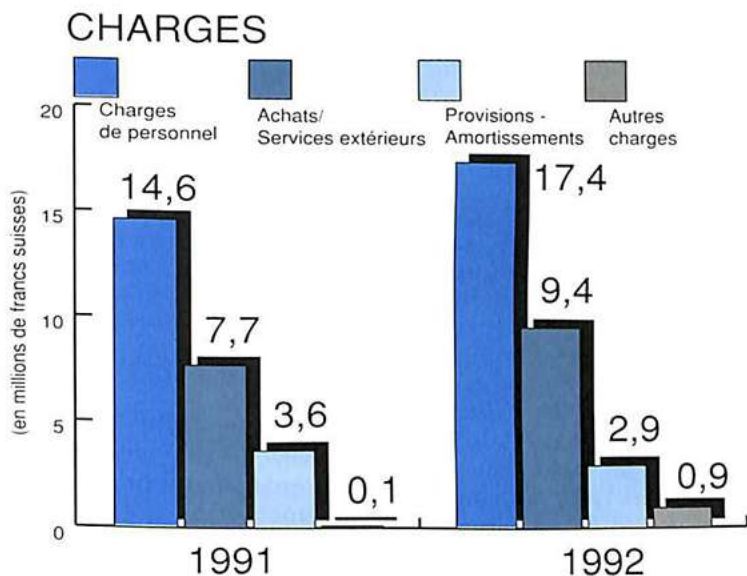
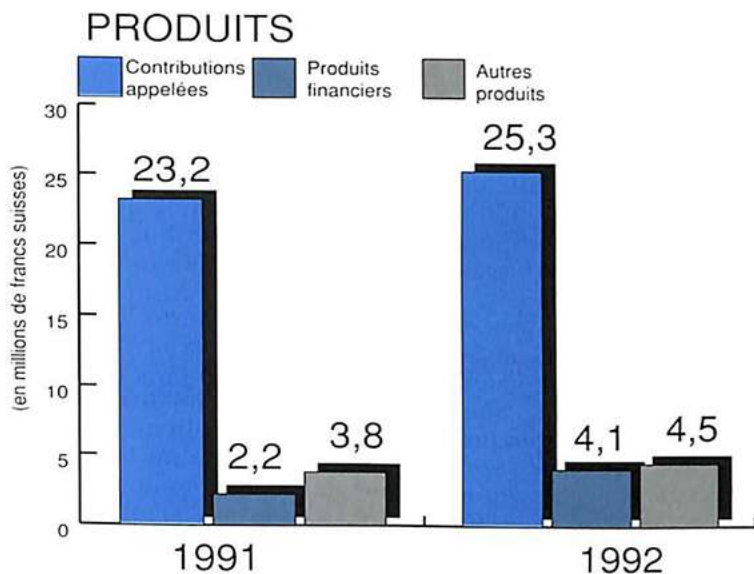
L'examen de l'exécution du budget par programme permet de constater que pratiquement tous les programmes ont été exécutés dans le cadre budgétaire fixé, à certaines exceptions près. Il en va ainsi du programme «Administration générale» pour lequel on constate un dépassement de 0,3 million de francs suisses. Cela s'explique par des frais de recrutement élevés, des charges financières sous-évaluées et un dépassement du montant des honoraires lié à l'informatisation du fichier de gestion des immobilisations. Le programme «exceptionnel» est également en dépassement de 0,8 million. Quant au programme «Biens amortissables», il montre un dépassement de 1,0 million, qui s'explique par la décision de clôturer à la fin de l'exercice 1992 tous les engagements financiers pluri-annuels souscrits antérieurement, afin que la situation comptable coïncide avec la situation budgétaire à compter du 1^{er} janvier 1993.

Les programmes «Services généraux» (+ 0,2 million) et «Supports techniques» (+ 0,1 million) ont été pratiquement équilibrés dans leur exécution.

Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'exercice 1992

Le représentant de la Chambre de la Cour des Comptes du Grand Duché de Luxembourg, vérificateur extérieur de l'Organisation pour l'exercice 1992, expose à l'Assemblée générale son rapport concernant l'exécution du budget de l'exercice 1992.

GRAPHIQUE N° 2: COMPTE DE RESULTAT



Dans le rapport introductif, il est fait état des difficultés rencontrées, notamment des contraintes du calendrier. Plusieurs points sont ensuite débattus: ils concernent la stratégie du contrôle en fonction de l'art 25-1 du Règlement financier qui définit le mandat des vérificateurs, ceux-ci estimant qu'il appartient à l'Organisation de s'autocontrôler. Un autre point se rapporte à l'analyse du contrôle interne et au rôle du contrôleur financier de l'Organisation. Au titre des procédures administratives, il recommande un règlement d'exécution des procédures du Règlement financier, à compléter au besoin par un recueil de toutes les décisions et procédures de gestion de l'Organisation.

En conclusion, les vérificateurs, au vu de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Organisation, soumettent à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de résolution AGN/62/P/RES 8.

A l'unanimité des 97 votants, l'Assemblée générale adopte le projet.

Commission des finances

Projet de budget 1994 et Plan 1995-1998

Après présentation du projet 1994 devant l'Assemblée générale, le

contrôleur financier expose les objectifs de ce plan.

Ce budget vise à satisfaire un certain nombre d'objectifs:

- Consolider la mise en œuvre du Plan de modernisation régionale.

- Poursuivre les actions de formation et d'approfondissement de la connaissance de l'Organisation par les BCN. En 1994, 575 000 CHF sont prévus pour la formation en général, dont 372 000 pour la formation hors du siège. L'effort direct au profit des pays membres passe, entre 1993 et 1994, de 48 à 65 % du budget de formation.

- Promouvoir de nouvelles orientations en matière de relations publiques pour mieux faire connaître l'Organisation aux instances policières et institutionnelles.

- Maintenir à un haut niveau qualitatif les prestations rendues par le siège de l'Organisation. Il est prévu à ce titre de réaliser en 1998 le projet AFIS d'informatisation du fichier d'empreintes digitales (coût : plus de 3 millions de francs suisses).

- Minimiser les charges financières, c'est-à-dire optimiser les choix budgétaires. Il ne serait pas sage d'entreprendre un politique d'investissement entraînant des charges récurrentes très lourdes qui hypothéqueraient l'avenir financier de l'Organisation.

- Au titre du plan mobile, il est prévu à partir de 1995 une augmentation de la valeur de l'unité budgétaire. Le nombre des unités budgétaires appelées à été maintenu à 1700, conformément aux espoirs raisonnables de rentrées des contributions appelées en fonction du Plan Van Hove. Toutefois, compte tenu des dépenses qui résulteront des investissements à réaliser, le Comité exécutif, lors de sa dernière session, a décidé d'augmenter progressivement la valeur de l'unité budgétaire. Les chiffres qui figurent dans le projet de budget, pour cette partie, seront révisés lors de l'établissement du budget 1995 et ne figurent ici qu'à titre indicatif. Mais il est bien certain que l'Organisation ne pourra maintenir son programme de remise à niveau qualitatif de ses équipements et de développement du plan de modernisation régionale que si elle trouve les ressources nécessaires.

Le projet de résolution AGN/62/A.P.RES/6 «Approbation du budget 1994», mis aux voix, est approuvé par 52 voix, avec 2 abstentions, sans opposition.

TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES

Evolution du trafic

En 1992, la production d'héroïne, de cocaïne, de cannabis et de substances psychotropes a atteint un niveau record. Le commerce des drogues reste une activité rentable au niveau international, et les trafiquants ont su faire preuve de dynamisme pour conquérir de nouveaux marchés pour leurs produits.

Des chargements de morphine et d'héroïne plus importants, en provenance de pays producteurs d'Asie du Sud-Ouest, ont été transportés en Europe par la voie terrestre et la voie maritime; par ailleurs, l'héroïne provenant d'Asie du Sud-Est continue à dominer le marché nord-américain. Les quantités d'héroïne en provenance de Colombie, importées en Amérique du Nord par avions de lignes régulières, ont augmenté. L'offre de cocaïne s'est accrue en 1992, comme l'ont montré les saisies record opérées par les services anti-drogue en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Amérique du Nord et en Europe. On observe que les pays d'Europe centrale et orientale sont désormais utilisés par les cartels sud-américains pour faire transiter la cocaïne à destination des marchés d'Europe de l'Ouest, et que des passeurs originaires d'Afrique de l'Ouest se livrent au transport de cocaïne entre l'Amérique du Sud et l'Europe via des aéroports d'Afrique de l'Ouest. L'offre de cannabis a été abondante dans de nombreux pays. Des chargements de plusieurs tonnes de produits du cannabis ont été transportés entre les différents continents par des navires marchands et par des camions porte-conteneurs, dissimulés dans du fret licite. L'engouement suscité par le cannabis, ainsi que les profits considérables qu'il génère, ont amené des entrepreneurs à adopter de nouvelles méthodes de culture, en particulier aux Etats-Unis et aux Pays-Bas.

De grandes quantités d'amphétamines ont été saisies dans plusieurs pays. En Europe, les Pays-Bas et la Pologne sont restés des pays de production d'amphétamine destinée au marché européen. Comme les années

précédentes, on a continué à fabriquer de la métamphétamine dans des laboratoires clandestins aux Etats-Unis. Dans les pays africains, l'usage illicite des stimulants reste un problème majeur. Il existe un trafic de méthaqualone à grande échelle depuis l'Inde vers les pays africains; les services de police indiens ont effectué des saisies record dans les ports d'embarquement. Dans la région Asie/Pacifique, l'abus de métamphétamine est source de préoccupation pour les autorités japonaises. Dans d'autres pays asiatiques — la Corée du Sud, la Thaïlande, les Philippines — ainsi qu'en Australie, des saisies importantes de diverses substances psychotropes ont été opérées, ce qui indique une augmentation de la consommation dans l'ensemble de la région.

Opiacés

En 1992, le Proche-Orient, l'Asie du Sud-Ouest, l'Asie du Sud-Est, le Mexique et la Colombie sont restés les principales régions de culture illicite de pavot à opium. Malgré les programmes de destruction et de remplacement des cultures mis en œuvre dans ces régions, on évalue la production illicite totale à plus de 4000 tonnes. On a constaté un trafic transfrontalier régulier entre l'Afghanistan et l'Iran en Asie du Sud-Ouest, ainsi qu'entre la Chine et l'Union de Myanmar en Asie du Sud-Est. De plus en plus de rapports ont fait état de la transformation de l'opium en morphine et en héroïne dans les régions de production ou les régions avoisinantes. Les pays producteurs et les pays de transit ayant signalé les saisies d'opium les plus importantes sont les suivants: l'Iran (38 tonnes), le Pakistan (3,4 tonnes), l'Inde (2 tonnes), la Chine (3 tonnes), Myanmar (2,2 tonnes), la Thaïlande (1,1 tonne), le Viet Nam (1 tonne). En ce qui concerne le continent américain, les principaux producteurs d'opium sont le Mexique et la Colombie. Les autorités mexicaines estiment la production annuelle du pays à 40 tonnes. La production d'opium colombien en 1992 est estimée à 200 tonnes.

Le trafic de morphine base a considérablement augmenté en 1992. Les informations communiquées à Interpol font état d'énormes quantités de morphine base, produites dans des laboratoires clandestins de la région de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, et transportées par la voie terrestre via l'Iran et la Turquie, et par la voie maritime depuis la côte du Pakistan via le Canal de Suez, vers l'Europe. Les autorités iraniennes ont intercepté plus de 7 tonnes de morphine base le long de la frontière avec l'Afghanistan et le Pakistan à l'est et avec la Turquie à l'ouest. Les autorités turques ont opéré deux saisies importantes de morphine base, totalisant 3,5 tonnes, dont 1,5 tonne saisie à la frontière turco-géorgienne, ce qui indique que les trafiquants passent par les républiques d'Asie centrale pour acheminer la morphine base en Europe. En outre, les autorités turques ont intercepté en Méditerranée un navire marchand transportant 2 tonnes de morphine base en provenance du Pakistan. Ces saisies sont le signe que des quantités accrues de morphine base arrivent en Europe, vraisemblablement pour être transformées en héroïne dans des laboratoires clandestins.

En 1992, la production et le transport international d'héroïne ont connu une augmentation notable, malgré un renforcement de la coopération policière internationale. La production et le trafic d'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest étaient plus importants que les années précédentes. Il s'agissait de toute évidence de répondre à la demande des consommateurs en Asie du Sud-Ouest ainsi qu'en Europe et en Amérique du Nord.

La route de l'héroïne entre l'Asie du Sud-Est et les marchés d'Europe de l'Ouest part de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, et traverse l'Iran avant de rejoindre des centres situés dans le Sud-Est de la Turquie, d'où la drogue est expédiée vers Istanbul. On estime qu'en 1992, entre 70 % et 80 % des 7 tonnes d'héroïne saisies en Europe ont emprunté la route des Balkans via la Turquie. L'héroïne était dans la plupart des cas transportée

dans des cachettes ménagées dans des camions TIR, des autocars ou des voitures particulières entre la Turquie et les sept principaux pays de destination: l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni. La guerre en Yougoslavie a entraîné la fermeture de la route traditionnelle des Balkans, et les groupes de trafiquants acheminent désormais la drogue par la route du nord, via la Hongrie et la République tchèque, jusqu'à l'Allemagne, d'où la marchandise est réexpédiée vers d'autres pays d'Europe, ou encore via les ports grecs où la drogue, dissimulée dans des camions TIR, est transportée par car-ferries vers des ports d'Italie.

L'ouverture des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est a été une aubaine pour les organisations de trafiquants, qui utilisent les pays de cette région comme centres de stockage et de transit. Les réseaux turcs continuent à prendre une part active au transport de l'héroïne et travaillent en étroite collaboration avec des organisations criminelles opérant à partir de plusieurs pays européens.

La majeure partie de l'héroïne en provenance du Sud-Est asiatique empruntant la route des Balkans pour atteindre l'Europe, les saisies d'héroïne dans les aéroports européens ont été moins nombreuses. Les personnes arrêtées dans le cadre de ces saisies étaient souvent des ressortissants de pays asiatiques et africains.

Au Proche-Orient, le Liban reste un important producteur de stupéfiants illicites malgré les actions menées au printemps 1992 par les forces de sécurité libanaises et syriennes pour détruire les cultures de pavot et de cannabis de certaines zones de la vallée de la Bekaa. La récolte de 1992 a probablement beaucoup souffert d'un hiver rude, et la campagne de destruction a éliminé ce qui en restait. Des informations reçues indiquent que la vallée de la Bekaa continue à abriter un grand nombre de laboratoires de production de haschich et d'héroïne. Des groupes de trafiquants libanais ont également établi des alliances avec des trafiquants sud-américains, ce qui a conduit à des échanges héroïne-cocaïne et à la multiplication des laboratoires de cocaïne au Liban. Une grande part de cette cocaïne semble destinée aux marchés du Moyen-Orient et d'Eu-

rope. Au cours de l'année 1992, de l'héroïne, de la cocaïne et du haschich ont été saisis à l'aéroport international de Beyrouth ainsi qu'en différents endroits de la vallée de la Bekaa.

En Asie du Sud-Est, la situation de l'héroïne n'a connu aucune modification spectaculaire. La production d'héroïne s'est poursuivie sans discontinuer dans la région située aux frontières de la Thaïlande, du Myanmar et du Laos, communément appelée le Triangle d'Or. La Thaïlande, du fait de sa situation géographique, de ses moyens de transport modernes, de sa région côtière développée et d'une bonne desserte de Bangkok grâce à son port et son aéroport, est restée le principal pays de transit, ainsi que la principale voie d'acheminement des chargements d'héroïne destinés aux marchés internationaux. Au cours de l'année 1992, les autorités thaïlandaises ont saisi un total de 379 kg d'héroïne à l'aéroport de Bangkok, principalement en la possession de ressortissants de pays d'Asie orientale et d'Afrique, se rendant en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord.

La Chine est apparue comme une autre possibilité pour l'acheminement de l'opium et de l'héroïne importés illicitement du Myanmar à Hong Kong. La province du Yunan est la plaque tournante du trafic. Au cours de l'année 1992, les autorités chinoises ont saisi quatre tonnes d'héroïne, principalement dans la province du Yunan. Hong Kong, en raison de sa situation stratégique à la frontière de la Chine continentale, est toujours une escale pour le trafic d'héroïne en Extrême-Orient. Taiwan/Chine est devenu l'un des principaux centres de transit pour les envois d'héroïne destinés à l'Amérique du Nord. Selon les informations communiquées par les services de lutte anti-drogue des Etats-Unis, environ 56 % de l'héroïne saisie aux Etats-Unis provenait d'Asie du Sud-Est. Les pays comme la Malaisie, Singapour, les Philippines et l'Indonésie, qui sont aussi des pays de consommation, servent également de centres de transit. L'Australie constitue également un débouché important pour l'héroïne d'Asie du Sud-Est; le commerce de l'héroïne y est assuré en grande partie par des groupes de malfaiteurs (d'origine chinoise).

L'Amérique du Nord demeure le marché le plus important pour les tra-

fiquants d'héroïne. Comme il a été indiqué ci-dessus, l'héroïne consommée aux Etats-Unis provient essentiellement de pays d'Asie du Sud-Est, qui disposent aux Etats-Unis de réseaux bien organisés. Le trafic d'héroïne en provenance du Mexique, quant à lui, reste aux mains de groupes de trafiquants mexicains. L'héroïne de Colombie, de plus en plus, est transportée par des Colombiens voyageant par avions de lignes régulières à destination de New York et Miami. Selon les renseignements dont on dispose, les cartels sud-américains de la cocaïne pourraient utiliser les réseaux de trafiquants de cocaïne en place pour faciliter l'exportation d'héroïne colombienne en Amérique du Nord et en Europe.

Cocaïne

Selon les informations communiquées à l'OIPC-Interpol, les saisies de cocaïne en 1992 dans le monde ont été quatre fois supérieures en volume aux saisies d'héroïne. L'importance de ces saisies s'explique en grande partie par les efforts de répression entrepris, mais reflète également une production record. Si l'on ne dispose pas de moyen approprié pour mesurer l'ampleur du trafic, quelques chiffres peuvent néanmoins donner une idée de la gravité du problème. Selon des sources internationales, en 1992, 300 tonnes de cocaïne ont été saisies dans le monde, alors que le potentiel de production s'élevait à 1000-2000 tonnes.

Près des deux tiers de la production mondiale de cocaïne proviennent de cultures de coca au Pérou. On estime que ces cultures couvraient en 1992 entre 129 000 et 350 000 hectares. Les estimations concernant la quantité de coca cultivée au Pérou divergent, mais les autorités s'accordent pour reconnaître que la production est en hausse. Le gouvernement péruvien a continué à appliquer un programme complet visant à éliminer la production de cocaïne et à mettre en place des activités économiques de substitution. Toutefois, ses efforts se trouvent entravés par l'action de groupes insurrectionnels dans les régions de production de coca.

La Colombie est le premier fournisseur mondial de chlorhydrate de cocaïne. La plus grande partie de la cocaïne base est importée du Pérou et

de Bolivie, et transformée en cocaïne par des trafiquants colombiens. Les statistiques nationales indiquent que les saisies de chlorhydrate de cocaïne ont diminué, passant de 77 tonnes l'année dernière à 32 tonnes cette année. Ce résultat est à attribuer dans une large mesure au redéploiement des moyens consacrés à la répression, qui ont été utilisés pour détruire les cultures de pavot à opium, en plein essor, et pour traquer Pablo Escobar.

La Bolivie est un important producteur de feuilles de coca et de ses dérivés; elle se place au deuxième rang mondial pour la production de feuilles de coca et de chlorhydrate de cocaïne. La région du Chapare est la principale région de production de feuilles de coca. A la suite du succès de plusieurs opérations de destruction, en particulier l'opération «Ghost Zone» (zone fantôme), les trafiquants se sont repliés sur la région de Yungas.

Le Brésil et le Venezuela sont d'importants centres d'activité pour les trafiquants de cocaïne. Le Brésil est un pays de transit important pour la cocaïne destinée aux Etats-Unis et à l'Europe; c'est également un grand producteur de précurseurs et de produits chimiques essentiels. Le Venezuela est un pays de transit pour la cocaïne de Colombie. Les informations communiquées à Interpol indiquent que la quantité de drogue ayant transité par le Venezuela saisie dans les autres pays s'élève à plus de 30 tonnes.

Le principal marché de la cocaïne reste l'Amérique du Nord, et plus particulièrement les Etats-Unis. Les autorités des Etats-Unis ont saisi environ 120 tonnes de cocaïne en 1992. Des opérations de police réussies contre des bases du Cartel de Cali, qui ont abouti à l'arrestation ou à la reddition de plusieurs responsables du cartel, ont tari la source d'approvisionnement, ce qui a provoqué une flambée des prix aux Etats-Unis au cours du deuxième trimestre de 1992. Les groupes colombiens gardent la mainmise sur ce marché, et selon toute vraisemblance leur position ne fera que se renforcer. La cocaïne est transportée aux Etats-Unis essentiellement par la voie maritime, le long de la côte sud-est; par la voie aérienne, en empruntant les couloirs aériens internationaux situés au-dessus de Cuba; et par la voie terrestre, via le Mexique. Au cours de

l'année 1992, les autorités mexicaines ont saisi près de 40 tonnes de cocaïne sud-américaine destinée aux Etats-Unis.

Le Canada a signalé des saisies record de cocaïne en 1992. Les cartels sud-américains de la cocaïne considèrent le Canada non seulement comme un pays de transit pour la cocaïne destinée aux Etats-Unis, mais aussi comme un nouveau marché. Il est intéressant de noter à cet égard l'augmentation du nombre de saisies de cocaïne destinée au Canada effectuées par des pays tiers.

L'Amérique centrale et la région des Caraïbes ont connu une augmentation du trafic de cocaïne par avions privés et par bateaux (transporteurs et particuliers). Dans les Caraïbes, des quantités non négligeables de cocaïne sont parachutées pour être récupérées en mer par des bateaux qui attendent. Par ailleurs, les trafiquants ont de plus en plus recours aux navires marchands pour transporter la cocaïne dissimulée dans le fret, dans des conteneurs. Les navires de plaisance et les bâtiments de pêche de l'Atlantique et de la mer des Caraïbes présentent un autre intérêt pour les trafiquants, en servant de couverture à leurs activités illicites.

L'Europe est actuellement inondée de cocaïne, les trafiquants s'efforçant de développer un nouveau marché afin de compenser la baisse des profits réalisés aux Etats-Unis. Au cours de l'année 1992, les services européens de lutte anti-drogue ont saisi 17 tonnes de cocaïne, avec des saisies record signalées en France, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni.

L'importation de cocaïne en Europe est essentiellement aux mains du cartel de Cali. Quoique moins développé que le cartel de Medellín, qui a d'ailleurs fait parler de lui, le cartel de Cali a su tirer parti de sa plus faible notoriété. Les cartels sud-américains de la cocaïne ont constitué des alliances avec des organisations criminelles en Europe, telles que les contrebandiers galiciens en Espagne et la mafia en Italie, pour organiser l'acheminement de la cocaïne vers l'Europe.

Des chargements importants de cocaïne, arrivant par la voie maritime de Colombie ou du Venezuela, transitent souvent par les îles Canaries, les Açores, le Cap-Vert ou Madère, c'est-à-dire des îles occupant une position

stratégique sur l'itinéraire qui va de l'Amérique du Sud à l'Europe en passant par l'Atlantique nord. Les grands ports, tels que Rotterdam et Rostock, sont utilisés par les trafiquants pour acheminer des chargements de drogue dissimulés dans du fret licite à destination de l'Europe.

On observe avec inquiétude l'augmentation du nombre de laboratoires de cocaïne en Europe. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont signalé des saisies de laboratoires clandestins en 1992. La France et le Royaume-Uni ont saisi de la cocaïne base ayant transité par le Brésil pour être transformée en cocaïne dans des laboratoires européens.

Les trafiquants de drogue tirent pleinement parti des bouleversements que connaît l'Europe du fait de la chute du communisme et de la mise en place du marché unique. Les cartels de la cocaïne sud-américains ont décidé d'utiliser l'Europe de l'Est comme lieu de transbordement.

L'Afrique est une région de transit importante pour la cocaïne destinée aux marchés européens. Avec sa situation géographique stratégique et des niveaux de vie extrêmement bas dans une grande partie du continent, l'Afrique offre des conditions idéales pour le trafic de drogues. Le Nigéria est la plaque tournante du trafic de cocaïne en Afrique. La cocaïne arrive d'Amérique du Sud à Lagos (Nigéria), essentiellement par avions de lignes régulières en provenance de Rio de Janeiro (Brésil), en vue d'être réexportée vers l'Europe. Ce trafic est aux mains de groupes nigériens et ghanéens, qui trouvent sans cesse de nouveaux itinéraires, de nouvelles méthodes et de nouveaux passeurs afin de ne pas attirer l'attention.

Le Moyen-Orient devient une importante plaque tournante du trafic de cocaïne à destination de l'Europe et des Etats-Unis. Les trafiquants libanais collaborent avec les trafiquants sud-américains, ce qui conduit à des échanges héroïne-cocaïne et à la multiplication de laboratoires de cocaïne au Liban. Au cours de l'année 1992, les autorités françaises ont signalé à Interpol l'existence d'une filière libano-brésilienne de la cocaïne, à la suite de plusieurs saisies importantes dans lesquelles des Libanais étaient impliqués

et où des chargements de cocaïne ont été confisqués en France.

Le trafic et la consommation de cocaïne sont en expansion en Australie. Les informations communiquées indiquent que, pour les organisations de trafiquants sud-américains, ce pays sert de centre de transit pour la cocaïne destinée au marché asiatique, mais constitue, de plus, un marché en lui-même. La prospérité du Japon attire aussi les trafiquants qui cherchent de nouveaux débouchés. L'augmentation, au cours des dernières années, du nombre de voyages effectués par des Sud-américains au Japon, notamment des membres connus de cartels colombiens, ainsi que le nombre de Japonais arrêtés pour trafic de cocaïne, viennent à l'appui de cette hypothèse. Au vu des profits énormes générés par le commerce de la cocaïne au Japon, on peut s'attendre à voir augmenter la part prise par les organisations criminelles japonaises (les Yakuza) au trafic de cocaïne à l'intérieur du pays.

L'augmentation du trafic de crack préoccupe de plus en plus les services de lutte anti-drogue: des saisies ont été signalées sur presque tous les continents. En 1992, la Côte d'Ivoire a signalé sa première saisie de crack. On peut se procurer facilement du crack dans les grandes villes métropolitaines du Royaume-Uni, du Canada et des Etats-Unis. Les réseaux semblent alimentés et dirigés par des bandes jamaïcaines.

Cannabis

En 1992, le cannabis, sous ses diverses formes, a été cultivé et commercialisé dans différentes régions du monde. Le cannabis génère des profits énormes pour le producteur et pour le trafiquant, notamment lorsqu'il s'agit de cultures intérieures hydroponiques, de plus en plus pratiquées en Occident (Etats-Unis et Pays-Bas notamment). Cette méthode produirait quatre récoltes par an, ce qui permet de quadrupler le revenu potentiel par rapport aux méthodes traditionnelles. Cette production se fait à toutes les échelles, depuis les quelques plants cultivés dans un placard jusqu'aux centaines ou milliers de plants cultivés dans des sites souterrains spécialement aménagés pour cet usage, capables de produire de la sinsemilla pour des valeurs se chiffrant en mil-

lions. La livre de sinsemilla se vend entre 3 000 et 9 000 dollars US.

Le cannabis, en raison de son poids, est principalement transporté par la voie terrestre ou par la voie maritime. Sur l'ensemble des saisies effectuées en Europe au cours de la période considérée, la voie terrestre a été utilisée dans 65 % des cas et la voie maritime dans 28 %.

En 1992, 15 pays africains ont saisi 112 tonnes (53 tonnes en 1991) de cannabis, dont 50 tonnes au Maroc. En Europe, 402 tonnes ont été saisies en 1992 contre 221 tonnes l'année précédente. L'Espagne a saisi 122 tonnes, les Pays-Bas 94 tonnes, le Royaume-Uni 49 tonnes et la France 42 tonnes de cannabis. Les volumes saisis sont donc nettement plus importants qu'en 1991. D'autres saisies importantes ont été opérées: 49 tonnes au Sri Lanka (10 tonnes en 1991), 188 tonnes au Pakistan, 60 tonnes en Inde (52 tonnes en 1991), 126 tonnes en Thaïlande (55 tonnes en 1991), 19 tonnes au Mexique, 20 tonnes au Liban, et 346 tonnes aux Etats-Unis. En ce qui concerne deux autres grands pays producteurs, 11 601 412 millions de graines de cannabis ont été détruites aux Philippines et plus de 800 hectares de cannabis en Jamaïque.

On peut citer d'autres saisies importantes :

- 7 740 kg de cannabis saisis à Barcelone (Espagne) en mars 1992. La drogue était arrivée du Liban par la voie maritime, emballée dans des sacs dissimulés à l'intérieur de roues en caoutchouc.

- 6 400 kg de cannabis saisis à Istanbul en août 1992. La drogue était dissimulée dans un camion TIR se rendant dans divers pays d'Europe de l'Ouest, dont les Pays-Bas, par la route des Balkans.

- 3 000 kg de résine de cannabis saisis à Sydney en août 1992 en provenance d'Afghanistan. Un yacht et un petit avion de tourisme ont également été saisis dans le cadre de cette affaire.

- 4 040 kg de résine de cannabis saisis dans le port de Casablanca (Maroc) en mars 1992. La drogue était dissimulée dans un camion de marque Volvo qui se rendait aux Pays-Bas.

- 2 300 kg de cannabis saisis à Maghria/Akid Lotfi (Algérie) en novembre 1992. La drogue dissimulée dans un camping-car, avait été obtenue au Maroc.

- 10 000 kg de résine de cannabis saisis à Dunkerque (France) en septembre 1992 à bord du Rossinant, qui avait été chargé dans le port de Jiwani (Pakistan).

Selon les informations dont dispose le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol pour 1992, les plus grandes quantités de cannabis, sous ses diverses formes, provenaient du Maroc, du Pakistan et du Liban.

Un total de 11 tonnes de cannabis ont été saisis en Russie au cours de la période considérée. Le cannabis se trouve à l'état sauvage dans les cinq pays d'Asie centrale nouvellement indépendants (ex-républiques d'URSS). Cette région a une importance stratégique pour le trafic du cannabis parce qu'elle est proche géographiquement des pays de production située en Asie du Sud-Est, et proche du point de vue géopolitique et culturel de pays comme la Turquie, la Chine, l'Afghanistan, le Pakistan, etc. Les organisations de trafiquants exploitent déjà cette situation géographique pour faire passer d'importantes quantités de haschich en Russie et dans d'autres pays européens, comme le confirment la saisie record de 14 tonnes de haschich afghan destinées aux Pays-Bas en février 1993, et celle de 13 tonnes en 1992 en Ouzbékistan.

Substances psychotropes

Contrairement aux autres types de drogue, il n'existe pas de critère de poids minimal pour les saisies de substances psychotropes communiquées au Secrétariat général. La base de données du Secrétariat général concernant les substances psychotropes devrait donc logiquement refléter exactement la situation dans le monde en ce qui concerne ces substances. Or, si l'on compare la base de données relative aux saisies de drogues (dossiers ST) avec les statistiques nationales concernant la production, le trafic et l'usage illicites de drogues, il apparaît clairement qu'elle ne contient qu'une petite partie du total des saisies opérées par les Etats membres.

On s'appuiera donc dans une large mesure, pour les besoins du présent rapport, sur les statistiques nationales reçues pour 1992 par le Secrétariat général.

Dans l'ensemble, on note une augmentation de la production illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, de LSD, de MDA et de son analogue, le MDMA. En 1992, on a vu apparaître un nouvel analogue du MDA, le méthylène-dioxyéthylamphétamine (MDEA). A l'exception de la méthaqualone, la situation en 1992 pour les autres stimulants, dépresseurs et hallucinogènes était comparable à la situation en 1991. Un nombre bien supérieur de laboratoires clandestins ont été démantelés (876) par rapport à l'année précédente, cette augmentation s'expliquant en grande partie par la saisie par les autorités polonaises de 518 laboratoires produisant du «compot», un stupéfiant à base de paille de pavot.

Analgésiques opioïdes

Aucune saisie de buprénorphine n'a été enregistrée au cours de l'année dans la base de données, mais on sait qu'il y en a eu dans certains pays européens, le Royaume-Uni par exemple, ainsi que dans des pays d'Asie du Sud-Est. Dans ses statistiques annuelles, la Nouvelle-Zélande a signalé la saisie de 69 comprimés de buprénorphine (Termgesic), ainsi que de petites quantités de Paradéine et de Doloxène. Treize pays ont signalé des saisies de préparations contenant de la codéine, de la morphine et de la péthidine.

Treize pays représentant toutes les régions du monde ont signalé la saisie de 19 500 doses, 152 grammes et 2 078 ml de méthadone. Les saisies n'ont porté que sur de très petites quantités, transportées par un grand nombre de petits trafiquants. Les sources d'approvisionnement en Europe semblent être principalement les Pays-Bas et la Suisse; en Asie du Sud-Est, il s'agit de la Thaïlande et du Viet Nam. La majorité des saisies ont eu lieu en Allemagne, en Suisse, en Grèce et à Singapour.

Dépresseurs

D'après les informations communiquées jusqu'à présent, du butalbital, un barbiturique inscrit au Tableau III, qui peut être utilisé à la fois comme hypnotique et comme sédatif, a été saisi dans un seul pays, la Jordanie. Les autorités du pays ont retiré de la circulation plus de 35 000 doses, lors

de sept affaires, toutes ayant leur origine en Syrie. Quatre autres pays ont signalé des saisies de 77 400 doses de barbituriques non identifiés, dont 5 434 ont été saisis en Grèce et 71 290 aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, 589 997 doses de tranquillisants non identifiés ont également été saisis.

Les nombreux produits de la famille des benzodiazépines ont été à l'origine présentés comme moins dangereux que d'autres comme les barbituriques, dans la mesure où le risque de dépendance est moindre. Cependant, ces drogues ont connu rapidement un grand succès sur les marchés clandestins, en particulier dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Il y a eu des saisies de diazépam, communément appelé Valium, dans 14 pays. En tout, 710 422 doses ont été saisis, dont 575 910 aux Etats-Unis, 62 641 en Côte d'Ivoire et 31 306 en Espagne. Le flunitrazépam (Rohypnol) vient au deuxième rang des produits consommés, avec 189 690 doses saisis, dont 170 317 signalées par les autorités libanaises. La Norvège a également opéré une saisie importante de 17 445 doses en provenance de Thaïlande, dissimulées dans des bouteilles de champagne et des boîtes de produits cosmétiques.

Des saisies moins importantes ont également eu lieu, portant sur les produits suivants: alprazolam, clonazépam, flurazépam, clorazépam, midazolam, nitrazépam (70 188 doses en Indonésie), oxazépam, temazépam (12 238 doses au Royaume-Uni) et triazolam, auxquels il faut ajouter 54 300 doses de benzodiazépines non identifiées. Là encore, aucune région du monde n'a été épargnée par la diffusion de ces drogues.

Du sécobarbital, autre drogue qui a naguère été très en vogue parmi la population des toxicomanes d'Afrique de l'Ouest et a été remplacée en grande partie par les benzodiazépines, n'a été saisi que dans trois pays: la Côte d'Ivoire (1400 doses), le Soudan (1038 doses) et l'Arabie saoudite (1 361 776 doses). Le renforcement des contrôles par les pays producteurs, ainsi que l'inscription de ces substances au Tableau II de Convention des Nations Unies de 1971, semblent avoir entraîné une diminution considérable de l'offre de cette substance.

Les Emirats arabes unis ont signalé deux saisies de phénobarbital. La pre-

mière portait sur une quantité non précisée découverte en même temps que de l'héroïne en provenance du Pakistan, et l'autre sur 100 kg de cette substance, expédiés par un Britannique travaillant dans un laboratoire au Royaume-Uni. La destination finale des deux fûts qui contenaient ces substances était apparemment le Pakistan.

En décembre 1992, une conférence internationale sur le trafic de méthaqualone, un dépresseur du système nerveux central inscrit au Tableau II, a été organisée conjointement par les autorités indiennes et le Secrétariat général à New Delhi. Un rapport sur la méthaqualone, établi à partir des informations échangées lors de cette réunion, sera publié dans le «Quest» du quatrième trimestre 1992. Au cours de l'année dernière, l'Inde à elle seule a saisi plus de 7,5 tonnes de méthaqualone, dont la production illicite a connu une expansion phénoménale en Afrique orientale et australe, au point que dans certaines régions cette substance remplace la monnaie locale.

Au cours de l'année 1992, six pays africains — le Botswana, le Kenya, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe — ont saisi environ 1,66 millions de doses de méthaqualone. Deux saisies de 15 384 et 149 238 doses ont été effectuées respectivement par la Grèce (qui a saisi par ailleurs 23 kg 139) et les Etats-Unis. L'Afrique du Sud, qui a assisté à la Conférence de New Delhi en qualité d'observateur, a informé les délégués que 2,8 millions de doses avaient été saisis par les autorités de ce pays en 1992. L'augmentation de la production, comme le montrent les chiffres des saisies, s'est poursuivie en 1993, les autorités indiennes ayant retiré de la circulation jusqu'à 3 tonnes de méthaqualone lors d'une seule et même affaire. La production illicite de cette substance se situe essentiellement en Inde, mais on trouve également une production en Afrique du Sud et dans les pays voisins.

En ce qui concerne les dépresseurs, on peut citer le démantèlement de 518 laboratoires de comptot en Pologne, ce qui a donné lieu à la saisie de 1 761 200 ml de comptot. Un laboratoire de méthaqualone a été démantelé au Luxembourg, ce qui a donné lieu à la saisie de 35 kg de produit fini, de 50 kg d'acide anthranillique et de 90 l d'anhydride acétique. Il est intéressant

de noter que ce laboratoire était installé dans une chambre d'hôtel. Le trafiquant expédiait la drogue en Afrique du Sud, dissimulée dans des boîtes métalliques d'une capacité de 5 à 10 l.

Stimulants

Les saisies d'amphétamines produites illicitement ont augmenté de façon notable en 1992 avec la saisie de 1 571 kg 096 de substances dans 24 pays. Si l'on en juge d'après les grandes quantités saisies dans un certain nombre de pays, l'abus des amphétamines connaît actuellement une progression rapide. Les saisies suivantes ont été opérées dans 10 pays: le Royaume-Uni (601 kg 795), les Pays-Bas (267 kg) la Suède (119 kg 050), l'Allemagne (105 kg 470), la Belgique (96 kg 217), l'Australie (90 kg 467), le Danemark (73 kg 600), la Hongrie (54 kg 150), l'Espagne (22 kg 785) et le Nigéria (18 kg 672).

Le Nigéria n'est pas le seul pays africain où des amphétamines ont été saisies. Six autres pays africains ont signalé des saisies totalisant 304 387 doses, dont 250 313 pour la Côte d'Ivoire. Huit autres pays ont signalé des saisies de 794 422 doses d'amphétamines, dont les Etats-Unis (507 240 doses) et le Liban (170 317 doses).

Les pays producteurs d'amphétamines sont les Pays-Bas, premier producteur européen, ainsi que la Pologne, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, la Suède, l'Australie et les Etats-Unis, qui tous produisent la drogue essentiellement pour les besoins de la consommation intérieure. En tout, on a démantelé 36 laboratoires de fabrication d'amphétamines à travers le monde.

Il est difficile de se faire une idée précise des saisies de métamphétamine, dans la mesure où certains pays incluent l'éphédrine dans le chiffre total des saisies, notamment Taiwan/Chine, qui indique une quantité saisie globale de 1 tonne. On a saisi 163 kg de métamphétamine au Japon, 576 kg en Chine (où 10 laboratoires ont été démantelés et 2 779 kg d'éphédrine ont été saisis) et 129 kg aux Philippines, dont 12 kg sous forme d'*ice*, qui est la forme cristallisée, plus puissante, de la métamphétamine. Les Etats-Unis ont également signalé une saisie de 12 kg d'*ice*, ainsi que 47.5

millions de doses de métamphétamine, et le démantèlement de 287 laboratoires.

On a saisi en Norvège 280 g de métamphétamine, et, bien que la quantité paraisse faible comparée aux chiffres mondiaux, cette saisie n'est pas sans conséquence dans la mesure où il a été établi que 200 g de cette substance provenaient de Russie; or c'est la première fois qu'un produit de ce type d'origine russe est découvert en Norvège. La Russie n'a signalé que la saisie de 12 kg 435 de métamphétamine; toutefois, il est possible que, les trafiquants russes disposant désormais de précurseurs, la saisie effectuée en Norvège ne soit que la préfiguration de ce qui se passera dans d'autres pays européens.

La Suède a démantelé un laboratoire de métamphétamine, et le Royaume-Uni trois. Taiwan/Chine et la Chine sont les deux principaux producteurs de métamphétamine illicite en Asie du Sud-Est. La Corée, qui fournissait des quantités importantes de ce produit, n'est plus considérée comme un grand producteur, grâce à l'intensification des efforts des services de police du pays.

La fénétylline, substance inscrite au Tableau II, reste un problème pour les pays du Moyen-Orient. Quatre-vingt quatre doses ont été saisies au Qatar, 33 553 doses en Jordanie et 560 000 doses en Turquie, tout cela à destination de l'Arabie saoudite, où 2,3 mil-

lions de comprimés ont été saisis par ailleurs. Le seul autre stimulant du Tableau II dont la saisie a été signalée était la phenmétrazine (2 kg saisis par la Suède). On a signalé par ailleurs une substance inscrite au Tableau IV, la phendimétrazine, principal agent actif de 25 000 comprimés d'Antapentan saisis par les autorités autrichiennes.

Près de 2 tonnes de feuilles de khat, stimulant léger classé dans la catégorie «autres drogues naturelles», ont été saisies en Europe. Les trafiquants étaient pour la plupart des ressortissants danois, allemands, néerlandais, norvégiens, suédois et britanniques recrutés par des consommateurs somaliens et éthiopiens de cette substance. La majorité des saisies a eu lieu en Suède (1 699 kg); le reste a été saisi en Suisse, en Italie et en Finlande.

Hallucinogènes

L'acide lysergique diéthylamide (LSD) connaît actuellement un regain de popularité, en particulier en Europe, le Royaume-Uni étant le centre du trafic. On a saisi 312 114 doses au Royaume-Uni, 128 359 en France, et 50 002 aux Pays-Bas, principal pays producteur en Europe. Les Etats-Unis sont bien entendu un autre producteur important, avec 3,9 millions de doses saisies. Malgré les 4,5 millions de doses saisies dans le monde, on ne signale qu'un seul laboratoire démantelé, en Allemagne (29 500 doses

La délégation de la Hongrie.



saisies). Le trafic de LSD est semblable au trafic des autres substances illicites, les mêmes méthodes étant utilisées pour dissimuler le produit. Les services postaux restent néanmoins un moyen fréquemment employé, en raison de la légèreté du produit et du faible risque de détection. En Europe, les motifs des doses de LSD les plus fréquemment saisis étaient la «fraise» et «OM». En Océanie, la demande du produit a augmenté de façon spectaculaire: 30 173 doses ont été saisies en Australie en 1992 (quatre fois plus que l'année précédente) et 22 284 doses en Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'une drogue bon marché, qui bénéficie d'une image plus «propre» que dans les années soixante, et qui est aussi moins puissante, chaque dose contenant environ 40 à 50 microgrammes de LSD.

Contrairement à beaucoup de drogues dites dures, le méthylène-dioxyamphétamine (MDA) et ses analogues, le MDMA et le MDEA (méthylène dioxyméthylamphétamine et dioxéthylamphétamine, produit relativement nouveau), ont été commercialisés auprès des jeunes en tant que drogue «propre». Vendus dans la rue sous le nom d'«ecstasy», ces produits ne sont pas associés à l'idée d'aiguilles de seringue douteuses et sont souvent consommés par des jeunes au cours de soirées «acide» ou «rave». Si les quantités saisies sont un indicateur des quantités consommées, il y a lieu de s'inquiéter.

La plus grande partie des saisies effectuées en 1992 ont eu lieu en Europe, et les quantités enregistrées sont exprimées en grammes ou en kilos, ou en nombre de doses. Dix pays européens ont signalé des saisies de 406 000 doses de MDMA, 512 000 doses de MDEA et 2 700 000 doses de MDA. En termes de poids de substances saisies, l'Allemagne a signalé la saisie de 3 097 kg de MDA, au cours d'une seule et même opération; la drogue avait été produite en Lettonie. Les Pays-Bas ont également saisi 776 kg de MDA. Des quantités de l'ordre du gramme ont été saisies par la Finlande (MDMA), l'Allemagne (MDMA et MDEA), la Suède (MDMA) et l'Australie (MDMA et MDA). Des laboratoires de MDA ont été démantelés par les Etats-Unis (2), par l'Allemagne (1) et par les Pays-Bas (1); des laboratoires de MDMA par les Etats-Unis (9), par les Pays-Bas (1) et par le Royaume-Uni (2); et des labora-

toires de MDEA par la Hongrie (2) et les Pays-Bas (2). Les Pays-Bas sont le principal pays fournisseur pour l'Europe, et 2,7 millions de doses y ont été saisies. Ces saisies, s'ajoutant aux saisies exprimées en kilos mentionnées précédemment, montrent bien que les services de police de ce pays mettent tout en œuvre pour s'attaquer au problème. Le Royaume-Uni est le deuxième pays de consommation d'«ecstasy» en Europe: 825 000 doses en tout y ont été saisies.

De petites quantités de psilocybine, drogue hallucinogène inscrite au Tableau I, ont été saisies en Allemagne et aux Pays-Bas.

Deux pays seulement ont signalé des prises de phencyclidine (PCP) parmi les substances inscrites au Tableau II: l'Allemagne, dans le cadre du démantèlement d'un laboratoire d'amphétamine/MDA, et les Etats-Unis, où quatre laboratoires ont été démantelés, avec la saisie de 47 807 doses de PCP.

Stéroïdes anabolisants

Les stéroïdes anabolisants constituent un problème de plus en plus pré-occupant dans de nombreux pays. Cet état de choses ne changera pas tant que les sportifs continueront à voir dans ces produits un moyen d'accéder à la gloire et à la fortune.

Des saisies de stéroïdes anabolisants ont été signalées par l'Autriche, le Canada, la Finlande, et tout particulièrement par la Suède, où un grand nombre de saisies ont eu lieu en 1992. La source d'approvisionnement des pays européens semble être la Russie et d'autres pays d'Europe de l'Est. Les Etats-Unis ont pour leur part signalé la saisie de 244 207 doses.

Parmi les dangers liés à ces substances, il faut signaler que leur prise — le plus souvent par injection — entraîne un risque de contamination, et aussi qu'elles font l'objet de contrefaçons dans certaines régions d'Asie du Sud-Est, ce qui signifie que les utilisateurs n'ont aucune certitude sur la nature du produit qu'ils absorbent.

Précurseurs et produits chimiques essentiels

Très peu de saisies de précurseurs et de produits chimiques essentiels ont

été signalées en 1992. En Europe, de petites quantités de produits chimiques ont été saisies dans le cadre du démantèlement de laboratoires situés au Danemark, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. On n'a signalé que six saisies de produits chimiques provenant de pays situés dans des régions de production ou de transit: en Argentine et en Colombie (produits destinés à des laboratoires de cocaïne), au Pakistan, en Thaïlande et en Turquie (produits destinés à des laboratoires d'héroïne), et à Taiwan/Chine (éphédrine destinée à la production de métamphétamine).

Réunion de la Commission

M. Méry Figueroa (Chili) préside cette commission.

A la suite de l'exposé de M. Ward (chef de la Sous-division des stupéfiants au Secrétariat général) sur l'activité de son service et sur la situation mondiale du trafic des drogues, la commission prend connaissance des nouveaux itinéraires du trafic de la cocaïne et de l'augmentation des saisies de cette drogue en Europe.

Il est noté que le trafic d'héroïne prend de nouvelles proportions dans certaines régions du monde, que la route des Balkans s'est infléchie pour tenir compte notamment des événements de l'ex-Yougoslavie. Des saisies record de cannabis ont été opérées en Europe de l'Est et dans l'Asie de l'Ouest. Les saisies d'amphétamines et de métamphétamines ont plus que doublé en Europe au cours du premier semestre 1993.

Le représentant de la Sous-division des stupéfiants demande aux membres de la commission de lui communiquer des informations sur les stéroïdes anabolisants, afin d'entreprendre des études sur les tendances et le trafic.

Le délégué de la Colombie expose ensuite la situation dramatique de son pays lors d'un long rapport circonstancié. Dix-sept pays interviennent dans le débat, 20 communiquent un texte écrit.

En conclusion, M. Ward indique qu'il sera tenu compte des communications écrites remises au bureau de la commission dans le «Quest» et les messages de renseignements.

FAUX MONNAYAGE ET DELITS ECONOMIQUES

Faux monnayage

En séance plénière, sous la présidence de M. Inkster (Canada), le chef de la Division de liaison et de l'information criminelle rapporte les activités du groupe «Faux monnayage» du Secrétariat général. La situation est particulièrement préoccupante en raison des progrès technologiques, notamment dans l'industrie de la photocopie couleur. Il est en effet à présent parfaitement possible à une personne dénuée de toute qualification technique de reproduire des billets de banque de manière très crédible. On obtient des résultats tout aussi remarquables avec les nouvelles machines offset. On constate par ailleurs un lien croissant entre la contrefaçon et d'autres formes de crime organisé comme le trafic de stupéfiants ou le trafic d'armes. Il est courant, désormais, que de la fausse monnaie fabriquée dans un pays soit diffusée dans d'autres après un certain nombre de transactions illégales, par des réseaux très organisés. Le groupe «Faux monnayage» a encore observé la recrudescence de la contrefaçon des passeports, des permis de conduire et des chèques.

Pour répondre aux défis ainsi posés, le Secrétariat général a décidé d'organiser des conférences et des ateliers de formation, et de procéder à un échange permanent d'informations sur les tendances du faux monnayage et sur les innovations technologiques. Les falsifications sont principalement le fait de groupes aux objectifs très précis et qui trouvent des appuis en différents points du monde. Quatre-vingt pour cent de la contrefaçon recensée vise le dollar américain, et plus particulièrement le billet de cent dollars. Les devises britannique, hollandaise, française et italienne sont également visées. Quant aux passeurs, ce sont pour la plupart des hommes jeunes.

Tous les ans, le FBI forme de nouveaux agents aux techniques de détection de la contrefaçon. En 1992, un séminaire de formation s'est déroulé au Guatemala, avec la participation de nombreux pays d'Amérique latine. Un

autre séminaire se tiendra en décembre 1993 à Tokyo.

En conclusion, l'orateur remercie ceux des BCN qui permettent au Secrétariat général de tenir à jour des statistiques fiables sur le faux monnayage en lui transmettant régulièrement les informations dont ils disposent. Malheureusement, les informations en provenance d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie font encore défaut, et le chef de la Division II en appelle aux pays membres de ces continents pour qu'ils prennent les mesures nécessaires.

Les délégués du Paraguay, du Guatemala, d'Arménie, de Roumanie, de Chine, du Pakistan, du Japon et du Togo, et le vice président pour l'Afrique exposent la situation dans les pays et appellent à une coopération internationale renforcée pour une lutte plus efficace contre le faux monnayage.

Délits économiques

Ils concernent la criminalité économique et financière, la criminalité de l'environnement, la criminalité informatique et le blanchiment de fonds.

Le délégué de l'Argentine, M. Reyes Calderon (Guatemala) est élu président de la commission.

Criminalité économique et financière

M. Ribeiro, du Secrétariat général, expose les grandes lignes des tendances de la criminalité économique et financière. Il souligne l'accroissement des escroqueries bancaires.

En 1992 le Secrétariat général a eu connaissance de 1 648 escroqueries économiques diverses, dont 621 escroqueries bancaires, fraudes sur chèques et sur cartes de crédit, ce qui représente 37,7 % de l'ensemble de ce type de délit. Ensuite, plusieurs délégués exposent les difficultés rencontrées lors du recueil des preuves et à cause de la disparité des législations. Certains pays soulignent le fait que des

activités frauduleuses de grande envergure mettent leur pays en difficulté économique.

Criminalité de l'environnement

Depuis la résolution adoptée par l'Assemblée générale de Dakar, ce type de criminalité constitue une préoccupation constante de l'Organisation. A ce sujet, une importante réunion se déroulera en 1994, et un rapport complet sera présenté à la prochaine Assemblée générale. Il a été décidé qu'un cours de formation à ce type de criminalité serait dispensé en 1994 aux Etats-Unis. Les délégués du Nigéria et des Emirats arabes unis exposent le problème des déchets toxiques introduits dans leurs pays par des sociétés étrangères.

Un projet de résolution relatif à la criminalité de l'environnement est présenté à l'Assemblée générale, qui le vote à l'unanimité des 111 votants sous la référence AGN/62/P RES 4 «Criminalité de l'environnement».

Un autre projet (AGN/62/P RES 5) est adopté à l'unanimité, relatif au commerce illicite d'espèces de flore et de faune sauvage.

Criminalité informatique

Le représentant du Secrétariat général expose les conclusions du groupe de travail créé par la Conférence régionale de 1991. Ce groupe, composé de 16 délégués représentant 8 pays, a préparé un manuel approuvé en avril 1993 par la Conférence régionale européenne de Berne et qui sera prochainement distribué aux BCN. Un autre manuel en cours d'élaboration renfermera les renseignements relatifs aux législations, et aux méthodes de prévention et de formation adaptées. Il est demandé aux membres de la commission de mieux informer les BCN et de mieux utiliser des ressources d'Interpol.

Le délégué italien expose une affaire de grande importance qui s'est déroulée dans son pays. Il est convenu que le Secrétariat général réunira un

groupe de travail en octobre afin d'étudier plus particulièrement cette affaire.

Blanchiment de fonds

Le représentant du Secrétariat général expose l'activité du groupe FOPAC,

qui participe à beaucoup de réunions, met à jour l'encyclopédie réunissant des informations sur les législations nationales, et publie un bulletin relatif à toutes les techniques de blanchiment. Il contribue à la réalisation d'un projet «Eastwash» (Europe et Europe

de l'Est) et à celle du projet «MALE» (Mafia Laundering in Europe). Plusieurs réunions se sont tenues, et un projet concernant la tenue d'une réunion internationale chaque année est soumis à l'Assemblée générale, qui adopte la résolution AGN/62/AP/RES 2.

TERRORISME INTERNATIONAL ET CRIMINALITE ORGANISEE

Terrorisme international

La séance est présidée par M. Norman Inkster (Canada).

Le chef de la Division II (Secrétariat général) déclare que l'Organisation s'intéresse à toutes les informations sur les infractions commises par des terroristes. Un groupe spécial a été créé en 1987 au sein du Secrétariat général. Cette unité spécialisée est au service des membres pour l'échange d'informations sur les crimes terroristes tels qu'ils sont définis dans le Guide. Toutes informations sur des individus, des groupes, des indices ou des modus operandi peuvent lui être transmises. Le Secrétariat général ne peut évidemment aider les pays membres que dans la mesure où il est lui-même en possession d'informations.

Au titre des activités se rapportant au terrorisme en général, on notera que 21 alertes ont été diffusées en 1992, 6 en 1993. La liste pour 1993 des notices internationales a été diffusée. La bombe reste l'instrument préféré des terroristes.

Au titre des activités particulières, on notera les démarches faites en matière de sécurité du trafic aérien. Le Secrétariat général poursuit ses relations privilégiées avec l'OACI et l'IATA. En septembre 1992, le secrétaire général a fait une communication devant une réunion de l'IATA, à Londres. A la même époque le groupe anti-terroriste et le BCN de Bucarest étaient représentés au 3^e Séminaire sur la sûreté de l'aviation organisé par l'OACI en Roumanie.

Un projet de formation de formateurs pour la sûreté du trafic aérien a

été approuvé par l'OACI en octobre 1992, à la suite d'une demande du secrétaire général d'Interpol. Ce projet a été mis définitivement au point lors du 2^e Séminaire régional sur la sûreté de l'aviation réuni au Caire en avril 1993. Le Secrétariat général en a expliqué les grandes lignes à tous les membres par lettre circulaire du 6 mai 1993. Cinq pays membres ont proposé leur candidature pour le premier stage organisé par l'OACI; d'autres ont demandé des précisions. Depuis la dernière assemblée générale, une douzaine de cas importants d'actes illicites commis à l'encontre de l'aviation civile ont été portés à la connaissance du Secrétariat général.

Criminalité organisée

Le chef de la Division de liaison et de l'information criminelle commente brièvement le rapport d'activité du groupe de la criminalité organisée du Secrétariat général. Comme l'indique ce rapport, le groupe travaille sur le projet «OCSA» (criminalité organisée en Amérique du Sud), le projet «Maccandra» (criminalité organisée italienne), le projet «Rockers» (bandes de motocyclistes se livrant à des activités criminelles) et le projet «Eastwind» (criminalité organisée d'origine asiatique).

Une réunion concernant la criminalité organisée a été organisée en octobre 1992 à Lyon. Les participants, qui venaient de 27 pays différents, ont formulé diverses recommandations à partir desquelles le Secrétariat général a préparé un projet de résolution qui figure en annexe du rapport n° 14, et qui va être soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le délégué du Nigéria expose que son pays est confronté à de multiples cas de trafic d'armes et de vols de voitures de luxe. Les criminels sont le plus souvent de jeunes chômeurs sans qualifications.

Le délégué de l'Inde présente un amendement au projet de résolution qui vise à en compléter le texte en ajoutant, *in fine*, un nouveau paragraphe ainsi rédigé: «3. de planifier, d'aider et d'encourager des opérations communes pour démanteler efficacement des groupes de criminels organisés.»

Mis aux voix, le projet de résolution AGN/62/P.RES/1 relatif à la coopération internationale et à la lutte contre la criminalité organisée, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité des 94 votants.

Le délégué du Burundi.



INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

M. Machira (Kenya) est élu président de la commission. M. Silva, président du Comité permanent sur la technologie de l'information, expose l'activité de cet organisme.

Le CPTI est actuellement composé des stations régionales d'Abidjan, San Juan, Nairobi, Buenos Aires, Tokyo et Canberra, et de représentants des Etats-Unis et du Canada (Amérique), d'Espagne, de France, du Royaume-Uni, de Suisse, de Belgique et d'Allemagne (Europe).

Il examine ensuite les points suivants:

- Recommandation d'utiliser le système X-400 comme moyen principal de communication, y compris des images;

- Recommandation en vue d'accepter l'offre du réseau SITA pour les communications du réseau Amérique du Sud;

- Situation du réseau télécommunications, fonctionnement et mise au point du système de traitement de messages de Tokyo;

- Etude des plans de modernisation, et notamment de celui pour l'Amérique du Sud, qui servira de modèle pour les autres régions. Cette étude a été menée avec l'aide du groupe de travail sur la modernisation régionale présidé par M. Saphos (Etats-Unis), vice président du CPTI, assisté des membres du Comité représentant l'Allemagne, la France, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Japon, le Canada, Porto Rico et l'Australie;

- Situation actuelle et projets en ce qui concerne l'ASF, avec la participation du groupe de travail sur l'ASF, présidé par M. Lind, auquel participent les membres du comité représentant les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Australie;

- Normalisation des procédures des BCN en Europe, et par voie de conséquence, des autres régions;

- Etude du système Edison pour les documents de voyage et de son intégration dans l'ASF;

- Etude de la mise en œuvre d'un système de reconnaissance des empreintes digitales au Secrétariat général;

- Situation actuelle de l'AMSS et mesures transitoires devant être adoptées par les stations régionales.

Il conclut son exposé en remerciant les gouvernements des pays représentés au CPTI et invite tous les délégués à participer à la 13^e Conférence Interpol des télécommunications qui se tiendra prochainement du 17 au 19 mai 1994 au Secrétariat général, afin de participer au processus de modernisation de l'OIPC-Interpol.

Objectifs techniques, plan quinquennal 1993-1997

M. Mc Quillan, du Secrétariat général, définit les principaux objectifs de la Division des supports techniques pour les cinq années à venir: assurer la maintenance des systèmes informatiques actuels et les améliorer, mettre en œuvre l'ASF, le X-400 et les programmes de modernisation régionale, en fournissant une assistance technique aux BCN.

Modernisation régionale

Le Secrétariat général remercie les Etats-Unis, la France, le Japon et les Nations Unies de leurs dons, qui vont

permettre d'aider la modernisation régionale.

L'orateur présente la procédure d'appel d'offres pour la modernisation régionale aux délégués et leur explique les avantages du choix du réseau SITA créé par des compagnies aériennes.

L'orateur donne aux délégués des précisions sur l'aide bilatérale offerte par le Japon. Les BCN d'Asie ayant besoin de l'assistance technique et financière doivent adresser leurs demandes à l'ambassade du Japon de leur pays.

Les demandes d'aide bilatérale visant à améliorer les communications en Asie seront examinées par le ministère japonais des Affaires étrangères.

Les délégués prennent la parole pour commenter le plan de modernisation régionale.

Système de recherche automatique (ASF)

Les deux nouvelles améliorations apportées à l'ASF sont évoquées:

- Utilisation de l'option 1A pour envoyer une demande de recherche à l'ASF au moyen d'un message formaté à la norme X-400 (fonctionnalité non interactive). L'ASF sera modifié de fa-



çon à rendre possible l'envoi automatique d'une réponse via le système de communications X-400.

- Téléchargement de l'intégralité des données auxquelles l'accès est autorisé vers les BCN ayant fait l'acquisition de l'option 3 ou 5 de l'ASF, conformément à la résolution AGN/60/RES/7 adoptée à l'Assemblée générale de Punta del Este en 1991.

Ces deux améliorations seront à la disposition des BCN au début de 1994.

Il est précisé que les tests de recette finale de l'ASF ont été achevés en juin 1993 et que le système est prêt à être utilisé par les BCN.

Dans le cadre du système actuel, où un million de messages par an sont transmis sur le réseau Interpol, si les pays membres enregistrent les informations contenues dans ces messages sur leurs ordinateurs nationaux, la législation nationale sur la protection des données à caractère personnel s'applique. Ce principe vaut pour l'ASF, et la législation nationale s'appliquera aux enregistrements ASF. Lorsqu'ils disposent de la version 2 des options 3 et 4 de l'ASF, les BCN peuvent choisir de recevoir l'intégralité des données auxquelles l'accès est autorisé, ou seulement les notices. La réglementation relative à la protection des données à caractère personnel varie d'un pays à l'autre, mais il est admis que certaines législations prévoient le droit d'accès des personnes aux informations les concernant sous certaines conditions, ce qui ne devrait pas être source de préoccupation si les informations sont à jour et exactes. La délégation des Etats-Unis est remerciée d'avoir attiré l'attention des pays membres sur cette question.

M. Mc Quillan expose ensuite le système Edison d'imagerie électronique de détection de faux documents de voyage.

M. Mc Quillan explique qu'il s'agit d'un système informatisé fonctionnant avec un disque compact-ROM, dont une démonstration a été effectuée à l'Assemblée générale de Dakar en 1992. Le document AGN/61/RES/7, dont il est donné lecture, recommande la création d'un groupe de travail sur les normes de stockage et de recherche d'images. Le CPTI a procédé à une étude sur ces normes. Bien qu'il soit difficile de recommander une norme,

la technologie des images évoluant très rapidement, le système Edison, créé aux Pays-Bas, se révèle très performant et d'un prix accessible. Ce système est utilisé aux Pays-Bas pour vérifier les documents aux frontières. La possibilité de l'insérer dans le catalogue standard d'équipements de télécommunications de l'OIPC-Interpol sera étudiée.

Le délégué des Pays-Bas confirme les qualités du système Edison, dont le coût varie, selon qu'on utilise Apple ou Windows, entre 13 et 18 000 dollars, et environ 15 000 dollars pour le logiciel.

Télécommunications

Transmission d'images

Le représentant du Secrétariat général expose brièvement la question de la transmission d'images numérisées, intégrée au système de communications X-400, tel qu'il a été décidé en accord avec le CPTI.

En effet, il est possible de transférer non seulement des messages de type «texte» via le X-400, mais aussi n'importe quels types de fichiers, qu'ils soient binaires, exécutables ou images, cela grâce à l'option «pièces jointes» offerte par la norme X-400.

C'est ainsi qu'en adaptant sur une station X-400 le logiciel Open Image et le matériel ASF standardisé de type scanner et imprimante laser, fourni par la société Wang, un BCN est capable de produire des images numériques transmissibles via X-400.

Il rappelle que si la technologie de l'image noir et blanc est relativement figée, il n'en est pas de même pour l'imagerie couleur. Les techniques de compression, indispensables à des temps de transmission raisonnables, connaissent un développement constant, notamment par le biais de la compression dite «fractale». La section «Recherche et développement» du Secrétariat général est extrêmement attentive à ces développements, mais ne peut, en l'état, recommander actuellement aucun standard précis.

Le délégué du Secrétariat général, après un bref historique de l'installation de l'AMSS à Lyon, rappelle que moins de 100 jours nous séparent de la fermeture définitive de ce serveur de télécommunications. Actuellement, seuls 3 BCN dans la région Europe/Moyen-Orient font encore l'objet d'une procédure de rappel afin d'adapter leurs installations à la norme X-400 avant le 1^{er} janvier 1994. Il rappelle enfin les actions qui ont été entreprises en faveur des BCN directement rattachés à la station centrale.



REUNION DES CHEFS DE BCN

M. Mahundi (Tanzanie) est élu président. Plusieurs points sont abordés au cours de cette réunion.

Interpol 2000 (orientations futures de l'Organisation)

Il s'agit d'un texte de politique générale élaboré par le Comité exécutif et présenté à l'Assemblée générale, qui définit les orientations futures de l'organisation. Après un rappel des innovations des huit dernières années, (modernisation régionale, informatisation, amélioration du réseau de télécommunication, amélioration des procédures de gestion et de contrôle, mise en place d'une structure d'analyse des informations de police, révision du Statut), le document propose aux BCN d'élaborer un plan d'action portant sur les réponses à un certain nombre de questions préalables. Il conviendrait de se concentrer davantage sur le contrôle de la gestion, comme le stipule le Règlement financier, afin d'examiner l'efficacité des différentes mesures adoptées, dans la mesure où elles concernent les structures internes de l'Organisation, la délégation de pouvoirs et le processus de décision. Les vérificateurs extérieurs qui peuvent offrir ce type de service se verront confier des tâches relevant véritablement du contrôle de gestion.

Il faut développer les moyens de traitement des informations de police du Secrétariat général et étudier la possibilité d'offrir un service fonctionnant 24 heures sur 24.

Le développement de programmes de liaison par région doit être poursuivi plus activement.

Une plus grande importance doit être accordée à la question des relations publiques, en créant un service spécifique ayant les compétences professionnelles nécessaires. Une stratégie de relations publiques est en cours d'élaboration, avec le concours d'un spécialiste d'un pays membre.

Les besoins en formation du personnel des BCN et du Secrétariat général

doivent être examinés afin de fournir les niveaux de formation nécessaires et de veiller à ce que le personnel recruté ait les compétences et les aptitudes requises.

L'organisme représentant l'Organisation dans les Etats membres, le Bureau central national, est la pièce maîtresse de la coopération policière internationale. La doctrine des BCN a été élaborée à la même époque que le Statut actuel, en 1956. Il convient de la réviser et de la mettre à jour, afin qu'elle corresponde mieux aux besoins actuels en matière de coopération policière.

Les tâches des Bureaux centraux nationaux et les prestations minimums exigées des Etats membres doivent être définies. Nombre de critiques exprimées à l'encontre de l'Organisation ont pour origine une inadéquation des BCN et non une éventuelle inadéquation du Secrétariat général. Le Comité européen d'Interpol prépare actuellement un document sur les critères minimums pour le fonctionnement efficace des BCN.

Ce document doit concerner l'ensemble des pays et être présenté pour adoption à l'Assemblée générale afin que les critères soient appliqués dans tous les Etats membres. Il faut confier un rôle de contrôle au Secrétariat général afin qu'il puisse intervenir et donner des conseils lorsque des tâches n'ont pas été accomplies et que les critères minimums n'ont pas été respectés.

L'Organisation est perçue comme une organisation dont l'activité est essentiellement européenne. L'Europe, et plus particulièrement l'ensemble de pays qui constitue la Communauté économique européenne, est importante pour le développement futur d'Interpol, mais il ne faut pas négliger le caractère universel de l'Organisation.

Il faut confier aux membres du Comité exécutif représentant un continent la tâche de préparer pour leur région, sous la direction de leurs vice-présidents respectifs et en étroite co-

opération avec les groupes de travail régionaux déjà créés, des plans d'action s'inspirant du plan élaboré par le Comité européen d'Interpol. Ce plan d'action doit être présenté aux réunions régionales et continentales, et faire l'objet d'un suivi de la part du Comité exécutif afin d'encourager et de développer l'activité au niveau régional.

A la suite de cet exposé, de nombreux délégués remercient les membres du Comité exécutif pour la qualité des documents et soulignent l'impérieuse nécessité d'une réflexion approfondie.

Compte rendu de l'activité des groupes de travail créés par l'Assemblée générale

Le chef de la Division II rend compte des travaux de la 5^e réunion du Groupe de travail permanent sur l'identification des victimes de catastrophes, qui s'est tenu à Lyon les 9 et 10 mars 1993. Vingt-huit délégués de 15 pays y ont participé, qui ont entendu les exposés de 4 orateurs décrivant les observations faites au cours de différentes catastrophes. L'accent a été mis sur le stress éprouvé par les policiers impliqués par les opérations d'identification des victimes, et il a été suggéré que l'Organisation aborde cette question de la manière la plus large, éventuellement en créant un sous-groupe de travail conjointement avec d'autres organisations. La réunion a aussi longuement débattu de l'identification des victimes par les empreintes génétiques. Cette technique n'a pas fait l'objet d'une recommandation spécifique. Il a en effet été admis qu'elle était certainement utile, mais qu'elle soulevait des problèmes potentiels de coûts et de temps, car elle suppose que des recherches soient effectuées dans des bases de données. Par ailleurs, l'utilisation d'une telle technique peut se heurter aux différentes pratiques religieuses et culturelles accompagnant la mort. Il a donc été décidé d'entreprendre une étude sur cet aspect des choses.

Différentes catastrophes aériennes et une catastrophe navale ont fait l'objet de larges échanges de vues. Le rôle des sociétés commerciales dans l'identification des victimes a ensuite été évoqué: il semble inévitable que ces sociétés interviennent dans certains pays dont les services publics ne disposent pas des capacités nécessaires pour procéder à l'identification d'un grand nombre de victimes. Il est apparu qu'il serait bon de déléguer un officier de liaison dans les cas de catastrophes importantes.

Le Groupe de travail permanent, sous les auspices duquel travaillent trois sous-groupes, a exprimé le vœu de se réunir tous les ans et non plus tous les deux ou trois ans. Il tiendra sa prochaine réunion du 25 au 27 janvier 1994.

Le chef de la Division II fait ensuite rapport sur les travaux du Groupe de travail permanent sur les infractions dont sont victimes les mineurs, constitué conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale de Dakar et qui s'est réuni pour la première fois à Lyon du 23 au 25 mars 1993. Vingt-quatre délégués ont participé aux travaux, et deux sous-groupes ont été constitués, dont l'un s'est penché sur la législation et la répression, et l'autre sur la prévention et les problèmes plus généraux tels que l'assistance aux victimes et la recherche statistique.

Le Groupe de travail permanent a décidé de créer un réseau d'officiers de liaison spécialisés qui joueraient un rôle d'intermédiaires entre institutions nationales et internationales, permettant ainsi de renforcer la prise de conscience sur les infractions dont sont victimes les enfants. Il a aussi été décidé de diffuser une circulaire exposant les divers moyens informatiques utilisés par les criminels pour transmettre des documents pornographiques mettant en scène des enfants.

Le Groupe, qui a décidé de se réunir deux fois par an, tiendra sa prochaine réunion du 5 au 7 octobre 1993.

Authentification des preuves

Le chef de la division juridique rappelle que l'Assemblée générale réunie à Dakar a décidé de la création d'un

groupe de travail chargé de se pencher sur l'authentification de preuves. Il s'agissait de mettre au point, au sein d'Interpol, un système unifié permettant d'authentifier, de certifier et de transmettre des preuves écrites. Un questionnaire a été adressé aux BCN, et un document de travail a été rédigé à partir des 35 réponses reçues. Le groupe de travail qui s'est réuni, présidé par M. Saphos (Etats-Unis), comptait douze participants venant de neuf pays. Une discussion approfondie a eu lieu, au cours de laquelle il est apparu qu'une très grande variété de dispositions étaient applicables, variété si grande que le groupe a conclu qu'il serait inopportun d'aller plus avant pour l'instant, car l'on ne pouvait s'attendre à ce que les différentes procédures nationales puissent s'intégrer rapidement dans un système uniforme. Le groupe de travail a cependant soumis à l'Assemblée générale un projet de résolution AGN/62/P RES 10 adopté à l'unanimité.

M. Saphos (Etats-Unis), prenant la parole en sa qualité de président du groupe de travail, commente brièvement l'avant-projet de résolution contenu dans le document n° 17 bis.

Le président donne lecture du projet de résolution relatif à l'authentification de preuves écrites sur lequel il invite la réunion à se prononcer.

Le projet de résolution AGN/62/P/RES/10, soumis à l'Assemblée générale, est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol pour l'année 1992

Le chef de la Division III indique que le rapport de la Commission de contrôle interne des fichiers est, sur décision du Comité exécutif, communiqué pour information à l'Assemblée générale.

La commission a pu, comme par le passé, exécuter sa mission de contrôle dans la liberté indispensable. Elle a pu constater que les fichiers sont gérés suivant une application scrupuleuse de la réglementation en vigueur. Elle s'est penchée une nouvelle fois sur le



Le délégué du Nicaragua

droit d'accès indirect et déplore que cette procédure fondée sur l'échange de lettres entre la République française et Interpol soit trop peu connue des personnes qui pourraient en bénéficier. Elle estime que la publicité qui en est faite par les communiqués de presse, les ouvrages juridiques et les recueils de lois est la bienvenue. Elle considère que la multiplicité de ces références aura pour effet une clarification du rôle et de la mission tant de la commission que d'Interpol.

Protection des données

Le chef de la Division III rappelle qu'en 1991 la Conférence régionale européenne a créé un groupe de travail sur la protection des données, question qui intéresse particulièrement les Etats européens et quelques autres pays qui ont une législation sur la protection des données. Le groupe de travail s'est réuni au cours des années 1991, 1992 et 1993, et a présenté à la Conférence régionale de cette année un rapport qui figure dans le rapport d'Assemblée générale n° 9. Ce rapport aboutissait à une série de recommandations. La Conférence européenne en a discuté et a présenté un projet de recommandation qui figure en annexe 2

du document n° 9. Le Comité exécutif a adopté un texte légèrement modifié sous forme d'un projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale.

Ce projet vise à assurer une meilleure information entre les BCN sur les dispositions qui régissent la protection des données dans les différents pays et vise à obtenir dans la mesure du possible que les restrictions imposées par les pays qui sont à l'origine d'informations de police soient respectées par les pays auxquels ces informations sont transmises — condition importante si l'on ne veut pas compromettre la communication de renseignements entre les pays qui ont une législation sur la protection des données et les autres. En dernier lieu, le Secrétariat général est invité à élaborer un ensemble de définitions des termes susceptibles d'être utilisés par les BCN émetteurs, certaines remarques restrictives apposées actuellement sur les messages n'ayant pas de signification clairement définie.

Le projet de résolution AGN/62/A.P.RES/3 «Restrictions concernant l'utilisation des informations de police» est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Documents de voyage

M. Ribeiro (Secrétariat général) indique qu'en application de la résolution n° 7 votée par l'Assemblée générale de Dakar, un groupe de travail s'est réuni au Secrétariat général pour élaborer des normes de stockage et de consultation d'images. Ce groupe de travail continue à étudier ce sujet extrêmement technique et complexe. Il élabore un rapport qui sera présenté à la 2e Conférence internationale sur les documents de voyage, qui doit se réunir au Zimbabwe.

A la suite d'une question posée par le délégué du Zimbabwe, le chef de la Division IV indique que le BCN des Pays-Bas a développé un système très sophistiqué pour l'examen des documents de voyage et qu'il est disposé à mettre le logiciel, qui est sa propriété, à la disposition des BCN. La Division IV s'efforcera d'intégrer ce système à l'ASF. Qu'elle y réussisse ou non, les BCN peuvent acheter aux Pays-Bas ce système qui fonctionne de façon autonome. De toute façon, on cherchera à

perfectionner le système ASF, qui permet d'ores et déjà de lancer des recherches sur la simple indication d'un numéro de passeport.

Adoption illégale d'enfants

Le chef de la Division II présente le rapport de l'Assemblée générale relatif à cette question et indique que le Secrétariat général a renforcé sa coopération avec la Conférence de La Haye de droit international privé. Bien que cette Conférence et Interpol aient des objectifs assez différents, ils se retrouvent pour l'étude de cette question particulière: les enlèvements par des parents et les adoptions transnationales.

Suivant les pays, l'enlèvement par un parent relève du seul droit civil, du seul droit pénal, ou des deux. Il est nécessaire de prendre des mesures pour prévenir les adoptions illégales et le trafic des enfants. C'est dans cet esprit qu'est présenté l'avant-projet de résolution AGN/62/A.P.RES/4, qui encourage les membres à signer et à ratifier la Convention de La Haye, et à adopter des dispositions juridiques complémentaires.

Le délégué de l'Allemagne rappelle que le sujet a été ouvert par le président de la République française lors de l'inauguration du nouveau siège en 1989. L'OIPC s'efforce de protéger les

membres les plus faibles de la communauté humaine menacés d'exploitation. L'Assemblée générale de Dakar a adopté une résolution demandant aux Etats de prendre des mesures pour la protection des enfants. Il faut préciser ce que sont les règles de police dans ces affaires de nature essentiellement civile, et empêcher que les trafiquants ne tirent parti des failles existant dans la coopération policière internationale. Il faut en particulier intensifier les contrôles sélectifs aux frontières et développer à cet effet des actions de formation. Une fois le projet de résolution adopté, il serait bon de préconiser: une intensification de la coopération avec les pays d'origine des enfants; un renforcement de l'échange d'expériences entre les pays membres; des contrôles sélectifs aux frontières et aux aéroports; une formation spéciale pour le personnel frontalier; l'établissement de documents infalsifiables.

S'ensuit une discussion animée entre plusieurs délégués relative à des propositions d'amendements portant sur des aspects religieux de certaines législations issues du droit musulman et pour lesquelles l'adoption est toujours illicite. Les amendements proposés en Assemblée générale par la délégation algérienne sont adoptés; le projet de résolution ainsi amendé est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale sous la référence AGN/62/P RES/11.



REUNIONS CONTINENTALES

Réunion continentale africaine

M. Seudié (Cameroun), vice-président de l'OIPC-Interpol, est élu président de séance. Avant d'aborder les divers sujets de cette réunion, il exprime son plaisir d'accueillir l'Afrique du Sud en tant que membre de l'OIPC-Interpol.

Les points abordés au cours de la séance sont les suivants:

Activités régionales

Le président résume les travaux de la dernière Conférence régionale africaine qui s'est tenue à Harare du 10 au 14 mai 1993 et au cours de laquelle neuf recommandations ont été adoptées. L'une d'entre elles a décidé de l'institutionnalisation d'une réunion dite «Africastup», dont l'organisation est appelée à coïncider avec les conférences régionales africaines. La Conférence d'Harare a encore demandé au Secrétariat général d'aider le continent africain, pendant une période intermédiaire de deux ans, à faire fonctionner le Bureau sous-régional d'Abidjan. Le Secrétariat général s'est déclaré prêt à aider les 24 pays qui seront desservis par le Bureau sous-régional, à la condition toutefois qu'ils sachent appliquer l'adage «Aide-toi, le ciel t'aidera».

La Conférence d'Harare a malheureusement permis de constater, une fois encore, que les pays africains ont du mal à s'acquitter de leurs contributions. Il faut savoir que le montant des contributions dues par les pays d'Afrique ne représente que 5 % des contributions dues par l'ensemble des Etats membres, et que, dans les faits, ces 5 % ne sont réglés que pour moitié. Au nom du Comité exécutif, le président félicite les pays qui se sont récemment acquittés de leurs arriérés de contribution et lance un appel à ceux qui ne l'auraient pas encore fait pour qu'ils suivent la même voie.

La Conférence régionale a encore pris la décision de créer éventuellement d'autres Bureaux sous-régionaux

en Afrique, et le président croit savoir que le Zimbabwe étudie une telle possibilité. Quant à l'Afrique du Sud, présente à la Conférence en tant qu'observateur, elle s'est offerte à former des policiers africains dans ses écoles de police.

M. Mc Quillan (chef de la Division des supports techniques) informe la Réunion des progrès accomplis en matière de modernisation régionale des systèmes de télécommunications.

Comme les délégués l'auront constaté en lisant le rapport consacré à l'informatique et aux télécommunications, les BCN recevront du Secrétariat général, à titre gracieux, deux micro-ordinateurs, un télécopieur et un logiciel. L'intégration des matériels et du logiciel sera assurée par ITS, filiale de la société SITA, organisme international qui fournit des services de communication à 375 compagnies aériennes. La SITA est en effet disposée à laisser l'OIPC-Interpol utiliser son réseau, sous réserve qu'un accord soit signé à cet effet. Les coûts d'exploitation de ce réseau seront assez élevés, car ils doivent tenir compte des frais de maintenance.



Le calendrier de mise en œuvre de la modernisation régionale dépend à la fois de la date à laquelle la donation française sera effectuée et du règlement des différents aspects juridiques de la question. L'accès au réseau de la SITA se fera au moyen d'un code d'accès confidentiel qui ne devra, bien entendu, être communiqué à quiconque. Des documents juridiques seront envoyés aux divers BCN concernés, et M. Mc Quillan les invite à les retourner dans les meilleurs délais au Secrétariat général, car rien ne pourra être fait aussi longtemps que ces contrats n'auront pas été signés.

S'ensuit une discussion traitant des problèmes du Sous-bureau d'Abidjan, de la création de nouveaux Bureaux sous-régionaux, de la formation d'agents par l'Afrique du Sud, et des questions touchant aux télécommunications. M. Mc Quillan répond aux différents délégués qui ont exprimé des préoccupations portant aussi bien sur les coûts que sur les types de matériel et le calendrier de la mise en œuvre du système.

Il appelle une nouvelle fois l'attention de la Réunion sur le contenu du rapport et de ses annexes, qui décrivent précisément les matériels que recevront les BCN à titre gracieux et leur mode de fonctionnement. Il indique que des sessions de formation seront organisées à Lyon, puis expose en détail le coût d'un tel équipement.

Coopération journalière

La discussion a fait apparaître que le trafic de véhicules volés devient un véritable fléau en Afrique, ce qui nécessite une réunion spéciale. Il en sera question à la Conférence régionale sur les crimes et délits économiques qui doit se tenir à Dar Es Salaam. Puis le président prend la parole et relève que la collaboration policière bilatérale souffre de quelques difficultés de procédure. Il rappelle qu'aucune police n'a de droit de suite sur le territoire d'un autre Etat, et que si les membres d'un BCN entendent poursuivre une enquête à l'étranger, il leur faut respecter des règles strictement établies. Il

souligne que la procédure de restitution de véhicules volés ne relève pas seulement des services de police, mais aussi des services judiciaires. Il estime souhaitable de sensibiliser toutes les autorités concernées aux problèmes de collaboration qui subsistent et à la nécessité des échanges d'informations. Il remarque que les vols de véhicules font l'objet de diverses techniques, dont la «cannibalisation», les véhicules volés étant revendus en pièces détachées. Il est particulièrement difficile de mettre un terme à ce type de trafic, qui demande une coopération policière sans relâche.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

La délégation de l'Algérie étudie la possibilité d'accueillir la prochaine conférence régionale africaine.

Réunion continentale américaine

Le président est M. Romeu Tuma (Brésil), vice-président du Comité exécutif pour l'Amérique.

Activités régionales

M. Alvarez, du Bureau sous-régional de Buenos Aires, évoque les activités du Bureau et les difficultés rencontrées. A ce titre, il invite les membres des pays d'Amérique du Sud à mieux répondre aux demandes d'informations de ce Bureau et à détacher des officiers de liaison à cet effet.

Le délégué du Chili demande qu'une réunion soit organisée sur le problème touchant à l'extradition. Cette réunion est décidée pour le 17 octobre.

Certaines délégations font état des difficultés que rencontrent certains petits Etats de la région Caraïbes pour faire face au paiement de leur contribution (ce point sera discuté en commission des finances).

Le financement assuré par les Etats-Unis pour le plan de modernisation des télécommunications paraît insuffisant. Il est proposé de fournir une cassette vidéo destinée à la formation des opérateurs et de prévoir une formation



informatique de base afin de rendre le système plus opérationnel.

Coopération journalière

Le délégué du Chili remercie le Paraguay et les Etats-Unis pour leur assistance lors de l'arrestation de malfaiteurs chiliens.

Lieu et date de la prochaine conférence régionale

La 14^e Conférence régionale américaine se tiendra aux Etats-Unis (le lieu exact sera décidé dans quelques mois).

Réunion continentale asiatique

Le président est M. Kawada (Japon), vice-président pour l'Asie.

Activités régionales

Le président présente le rapport de la réunion du Groupe de travail sur la régionalisation en Asie, qui s'est tenue le 28 septembre 1993 à Aruba sous sa présidence. Il rappelle que ce groupe avait été créé en 1986 par la Conférence asiatique de Tonga. Des pays membres, seul le représentant de

l'Arabie saoudite, retardé, n'a pu être présent; le délégué de l'Indonésie a participé en tant qu'observateur.

Il rappelle que, lors de la dernière réunion du groupe, à Beijing, la discussion ouverte sur la question de la sous-régionalisation en Asie n'avait pas pu être conclue. C'est donc ce point que le groupe a continué à étudier, au vu des informations reçues sur la situation des Sous-bureaux d'Abidjan et de Buenos Aires.

Le groupe de travail s'est rendu compte qu'il ne semblait pas encore y avoir beaucoup d'enthousiasme en Asie pour créer un Sous-bureau dans la région. Aussi a-t-il abouti aux conclusions relatées en page 2 du rapport. Il pense:

- Que le Secrétariat général devrait constituer en son sein une équipe de fonctionnaires qui auraient une mission de liaison, pour appuyer les membres de la région, dans l'attente des initiatives que pourront prendre certains pays ou groupes de pays asiatiques;
- Que les BCN devraient être encouragés à fournir plus de renseignements au Secrétariat général et à cette équipe de liaison;
- Que les télécommunications des BCN asiatiques devraient être modernisées pour tenir compte des progrès de la station régionale de Tokyo.



Les délégués de la Guinée.

Le chef de la Division II informe les délégations que les officiers de liaison pour les stupéfiants qui sont en poste au Secrétariat général et qui ont également compétence pour d'autres domaines de criminalité ont maintenant été répartis par secteur géographique, dans un souci d'efficacité. La réorganisation de la Division de liaison et de l'information criminelle se poursuit avec la création d'un groupe d'analyse pour lequel une assistance est attendue des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Canada et des Etats-Unis, et qui sera en mesure d'offrir aux «clients» du Secrétariat général un meilleur service opérationnel. Le Secrétariat général a déjà demandé aux membres de mettre davantage de fonctionnaires ayant des compétences opérationnelles à sa disposition et il a reçu des réponses très encourageantes. Ce renforcement du service du Secrétariat général contribuera à résoudre notamment les problèmes linguistiques.

A la suite de cet exposé s'engagent les débats sur la sous-régionalisation en Asie. Il est convenu d'approuver les conclusions du groupe de travail en considérant que le Secrétariat général doit renforcer la constitution d'une équipe de fonctionnaires de liaison dans l'attente des initiatives que pourraient prendre les groupes des pays asiatiques. Il est demandé aux pays membres d'informer ce groupe. Il est rappelé que les BCN doivent moderniser leur équipement et financer la régionalisation.

Coopération journalière

Elle porte sur les devoirs d'information des BCN et la rapidité de cette information. Le président invite les délégués asiatiques à profiter de l'Assemblée générale pour s'entretenir entre eux des difficultés rencontrées dans le cadre de la coopération journalière.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

La délégation de l'Inde déclare que son pays sera heureux de recevoir la 13^e Conférence régionale asiatique à une date qui sera précisée ultérieurement.

Réunion continentale européenne

Cette séance s'est tenue sous la présidence de M. Eriksson (Suède), vice-président de l'Organisation.

Dès son ouverture, le président souhaite la bienvenue aux délégations des pays qui viennent de devenir membres de l'OIPC-Interpol: le Bélarus, la République tchèque, la Géorgie et la Slovaquie.

Activités régionales

M. Barry Taylor, chef du BCN Londres, en l'absence du président du

Comité européen empêché, rappelle aux délégués les cinq priorités définies dans le plan d'action européen.

Dans le cadre des «relations avec les autres organisations», M. Taylor évoque les progrès réalisés avec l'Unité européenne de renseignements sur les drogues Europol et rappelle aux délégués que la Suisse a proposé que les différentes unités européennes constituées en vue de se charger de l'échange international d'informations (Europol et Schengen par exemple) soient reliées. Il déclare que ce problème sera traité par le Comité européen d'Interpol au cours de sa prochaine réunion.

En ce qui concerne les «actions prioritaires à mener sur le plan pratique», il déclare que l'étude sur la criminalité en matière de véhicules automobiles menée par M. Nyholm (Finlande) sera présentée pour examen au Comité européen d'Interpol en novembre. Il ajoute que le Royaume-Uni va bientôt mettre à disposition au Secrétariat général un fonctionnaire qui s'occupera du trafic de véhicules automobiles volés. M. Taylor fait ensuite part des progrès enregistrés dans la mise en place d'une unité d'analyse de la criminalité au Secrétariat général et décrit l'assistance apportée par les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il évoque également un rapport diffusé par le Secrétariat européen à la demande du Comité européen d'Interpol sur les techniques d'enquête.

Il attire l'attention des délégués sur la priorité de la «qualité du service offert». Un document proposant des critères de services élaboré à la suite de la discussion du rapport Burbeck a récemment été diffusé, et M. Taylor rappelle aux délégués qu'il est nécessaire qu'ils fassent part de leurs commentaires dès que possible. Il signale également aux délégués présents qu'une stratégie dans le domaine des médias, visant à l'amélioration de l'image d'Interpol, est en cours d'élaboration. Cette stratégie concerne à la fois les BCN et le Secrétariat général.

Il indique qu'il a été demandé au Comité permanent sur la technologie de l'information de mettre au point un modèle pour le traitement des données au sein des BCN, conformément à la priorité D du Plan d'action.

En ce qui concerne la nécessité de «gérer les implications de l'élargisse-

ment de l'Europe», M. Taylor rappelle aux délégués que plusieurs pays ont besoin d'aide pour créer des BCN efficaces. Il ajoute que l'aide bilatérale doit aller au delà des BCN si l'on veut mettre en place des systèmes de police efficaces.

Il souligne que tous les BCN d'Europe doivent se sentir engagés par le Plan d'action et contribuer à son succès par des actions concrètes. Il remercie les pays qui ont fait rapport au président du Comité européen d'Interpol sur l'état d'avancement des actions entreprises en application du Plan. Il demande aux pays n'ayant pas répondu aux demandes d'informations de le faire, et invite également les pays à faire part au Secrétariat européen ou au président du CEI des nouveaux points qu'ils souhaitent y inclure.

M. Taylor conclut en attirant l'attention des délégués sur l'initiative «Interpol 2000», liée, souligne-t-il, au Plan d'action, et invite les délégués à s'y associer.

Avant les questions des délégués sur le rapport de M. Taylor, la parole est donnée à M. Cameron Waller, chef du Secrétariat européen, les questions évoquées dans le rapport d'activités du Secrétariat européen étant étroitement liées aux activités du Comité européen d'Interpol.

Le représentant du Secrétariat général informe les participants que l'une des tâches importantes menée à bien par le Secrétariat/Bureau de liaison européen depuis la 22^e Conférence régionale européenne a été de réexaminer son rôle suite à la décision d'intégrer dans le Bureau de liaison européen les officiers de liaisons européens pour les drogues. Une circulaire au sujet du Bureau de liaison européen a été diffusée à la suite de cette réorganisation. M. Cameron Waller informe également les délégués de l'affectation récente ou prévue au Secrétariat européen de fonctionnaires de Pologne, d'Autriche, de Belgique et de France.

Il indique que le relevé des décisions prises au cours de la 22^e Conférence régionale européenne a été diffusé le 28 juin 1993 et que le compte rendu final a été diffusé en septembre.

A la suite de la demande formulée par les Pays-Bas lors de la 22^e Conférence régionale européenne, le Secrétariat

européen a participé à la préparation d'une proposition visant à s'assurer que les mesures prises en application des résolutions et des recommandations de l'Assemblée générale et des conférences régionales font l'objet d'un suivi et de rapports réguliers. Cette proposition a été examinée par le Comité exécutif lors de sa session de juillet, et des travaux complémentaires seront entrepris au Secrétariat général afin de poursuivre cette initiative.

M. Cameron Waller indique qu'un document a été envoyé aux autorités norvégiennes sur le rôle que peut jouer Interpol dans le cadre des manifestations sportives importantes. (Ce document sera diffusé à tous les pays européens.) Un document décrivant les moyens dont disposent les pays et les méthodes qu'ils utilisent pour retrouver les malfaiteurs recherchés et les objets volés a également été diffusé aux BCN européens.

Il indique que les pays membres font appel au Bureau de liaison européen aussi bien pour des informations d'ordre général que pour des renseignements liés à des enquêtes en cours. Il note que, dans un certain nombre d'affaires où le Bureau a prêté son concours, des pays non européens étaient concernés.

En ce qui concerne l'avenir, le programme de travail du Bureau de liaison européen, qui comprend un programme de visites dans tous les BCN européens, est examiné.

Coopération journalière

Le délégué de la Suisse attire l'attention sur le problème des liens entre les BCN et les services qui travailleront avec l'Unité de renseignement sur les drogues Europol et le Système d'information Schengen. Cette question a été soulevée par la Suisse lors de la 22^e Conférence régionale européenne, et il a été demandé de faire rapport sur son état d'avancement.

Les délégués prennent la parole, et plusieurs points sont abordés:

- Liens entre les BCN et les services qui travailleront avec l'unité de renseignement sur les drogues Europol et le Système d'information Schengen;
- Document portant sur les critères minimum;
- Formation des pays d'Europe de l'Est et centrale;
- Problèmes de transmissions et de courrier que rencontrent certains BCN (il est demandé à tous les BCN d'appliquer les recommandations du rapport Burbeck);
- Problème du trafic de véhicules;
- Aide de certains pays à d'autres, afin qu'ils puissent s'adapter aux nécessités de la coopération policière.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

La 23^e Conférence régionale européenne se tiendra en Roumanie, à Sinaia, en mai 1994.



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 1994

Le projet de programme de travail pour l'année 1994 ne fait état que des travaux les plus marquants pour l'avenir et le développement de l'Organisation. S'y rajouteront les différents groupes de travail qui pourront être proposés à l'occasion de l'Assemblée générale, ainsi que 20 à 25 réunions de groupes de travail portant sur des sujets d'actualité présentant un intérêt pour la coopération policière internationale.

Les nombreuses tâches liées à l'activité quotidienne des services et au traitement des affaires de l'Organisation qui constituent une charge importante ne figurent pas sur le tableau présenté; il en est de même pour de multiples activités décidées par les instances de l'Organisation au cours des années écoulées et qui se prolongent dans le temps sur plusieurs exercices.

Le programme de travail pour l'année 1994 est adopté à l'unanimité des 102 votants.

Administration générale

- Suivi du projet «Interpol 2000»
- Etude et mise en place d'une nouvelle implantation des différents services du Secrétariat général en fonction de l'évolution technologique et des changements intervenus depuis l'installation à Lyon;
- Etude et mise en place d'une gestion informatisée du suivi des documents au sein de la «Production de documents», en liaison avec la Division IV;
- Etude de faisabilité sur l'installation de la traduction assistée par ordinateur au Secrétariat général;
- Révision des contrats de maintenance et de fonctionnement des installations du bâtiment abritant le siège de l'Organisation;
- Etude sur le classement des postes et les grilles de salaires, en liaison avec la Division III;
- Poursuite des travaux de révision du Règlement du personnel, en liaison avec la Division III;
- Gestion des accords de rééchelonnement des dettes, selon la résolution AGN/RES/2 adoptée par la 61^e session

de l'Assemblée générale;

- Révision et mise à jour des procédures administratives et financières internes, en liaison avec le contrôleur financier et la division juridique.

Liaison et information criminelle

Conférences, colloques, réunions et groupes de travail

- 23^e Conférence régionale européenne;
- 8^e Colloque sur le terrorisme international;
- 4^e Colloque sur la criminalité organisée;
- Groupe de travail sur la criminalité organisée et le trafic de drogues;
- 3^e Colloque international sur les armes à feu et les explosifs;
- Réunion régionale européenne sur la criminalité en matière de véhicules automobiles;
- Réunions du Comité permanent sur les infractions dont sont victimes les mineurs, les handicapés et les personnes âgées;
- Réunion du Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes;
- Colloque international sur la piraterie maritime;

- Groupe de travail sur les activités de blanchiment de fonds;
- 2^e Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux;
- 16^e réunion de travail européenne sur le faux monnayage;
- Réunion du Groupe de travail sur la contrefaçon au moyen de photocopieurs couleur;
- Colloque international sur les activités frauduleuses;
- Réunions du Groupe de travail sur la criminalité informatique;
- Réunion du Groupe de travail sur la criminalité de l'environnement;
- Réunion internationale sur les cartes de crédit;
- Réunion sur la criminalité économique en Afrique;
- 20^e Réunion européenne des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues;
- 4^e Réunion sur le trafic des substances psychotropes;
- Réunion sur le trafic de cocaïne;
- Réunion de travail sur l'héroïne;
- Réunion de travail sur la route des Balkans;
- Réunions du Comité européen d'Interpol;
- 6^e Réunion des officiers de contact européens;
- Réunion sur le trafic des véhicules volés en Afrique;



- Réunion sur le trafic de drogues et le crime organisé dans les pays du Golfe.

Travaux et études

- Création d'un «Manuel d'identification» relatif aux couleurs des clubs de motocyclistes;
- Elaboration d'une étude intitulée «Perspectives européennes 93-94» relative à l'évolution des activités criminelles des clubs de motocyclistes en Europe;
- Publication d'un rapport sur les chapitres européens des «Hell's Angels», décrivant leur expansion, leur évolution, leur structure et la répartition géographique des activités criminelles de leurs membres dans le monde;
- Publication des notices «Objet volé» en espagnol;
- Transfert des données des fichiers «Objets» et «Affaires» au fichier «Objets volés», en vue de l'utilisation prochaine de l'ASF, en liaison avec la Division IV et la Sous-division 4;
- Publication d'une brochure concernant les œuvres d'art et biens culturels volés, et les autres objets dont la description est demandée aux fins de transport international;
- Etude de faisabilité concernant la mise au point d'un système d'analyse des liens entre les affaires de blanchiment de fonds, et de définition des tendances, des caractéristiques et de l'évolution du blanchiment de fonds;
- Etude des problèmes relatifs à la piraterie, notamment en Asie du Sud-Est;
- Elaboration d'un programme anti-virus et établissement d'un réseau d'alertes d'urgence et de moyens de lutte contre la criminalité informatique;
- Etude sur la criminalité reliée à la propriété intellectuelle;
- Etude sur les Etats baltes en tant que pays de transit;
- Etude sur l'itinéraire du trafic de drogues entre la Pologne, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, et leur évolution possible;
- Approfondissement des connaissances sur la situation de la drogue au Liban, à partir d'un rapport italien;
- Mise en place du projet «Création d'un groupe d'analyse de la criminalité au Secrétariat général»;
- Etude pour analyser les techniques d'enquête afin d'améliorer la pratique dans ce domaine;
- Etude sur les critères minimums pour le fonctionnement efficace des Bureaux centraux nationaux européens.



La délégation espagnole.

Formation

- Cours de formation sur le code commercial chinois;
- Formation sur la délinquance économique;
- Stages sur la fabrication des papiers fiduciaires et sur l'impression fiduciaire;
- Cycle de formation d'experts latino-américains dans la lutte contre le faux monnayage;
- Cours sur les techniques d'analyse stratégique organisés par les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Affaires juridiques et de formation

- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol;
- 11^e Colloque des directeurs d'écoles de police;
- Réunion du Groupe de travail sur l'amendement du Statut;
- 20^e Cycle de formation des fonctionnaires des BCN;
- Travaux concernant le Statut et le Règlement général de l'Organisation;
- Suivi juridique des accords de siège pour les Bureaux hors siège;
- Révision du Règlement du personnel;
- Suivi des résolutions.

Informatique et télécommunications

- 3^e Conférence Interpol des télécommunications;

- Réunions du Comité permanent sur la technologie de l'information (CPTI);
- 3^e stage de formation des responsables des télécommunications des BCN;
- Mise en place du système de télécommunications de l'Assemblée générale;
- Modernisation régionale: mise en service du réseau de communications X-400/ASF dans les régions Caraïbes/Amerique centrale et Afrique de l'Ouest, et poursuite du plan pour l'Amérique du Sud et l'Europe de l'Est;
- Première mise en place d'un système de messages formatés;
- Transmission d'images sur le réseau X-400: mise en place et définition du standard;
- Etudes sur l'évolution du réseau X-400;
- Evolution des données du système CIS en vue du chargement de la base de données ASF;
- Evolution du système ASF avec l'adjonction de nouveaux BCN reliés au système;
- Mise en place de la transmission de la base de données ASF aux BCN en vue d'une gestion autonome;
- Etude sur l'intégration d'une application «objets d'art» dans le système ASF;
- Plan d'évolution du serveur ASF en fonction des nouvelles technologies;
- Etude de faisabilité de l'automatisation de la circulation des formulaires DPS au Secrétariat général;
- Etude et mise en place au Secrétariat général d'un système d'analyse des données criminelles.

ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Enregistrement de la nomination d'un conseiller

Le président informe l'Assemblée que le Comité exécutif a décidé, au cours de sa 104^e session, de nommer M. Seudié (Cameroun), dont le mandat de vice-président pour l'Afrique s'achève, comme conseiller de l'Organisation pour la révision du Statut, en remplacement de M. Akélé.

M. Seudié exprime sa gratitude au Comité exécutif et déclare qu'il s'acquittera de son mieux de la mission qui vient de lui être confiée.

Le président invite les délégués à procéder aux élections au Comité exécutif.

Elections au Comité exécutif

M. Wajahat Latif (Pakistan) est élu vice-président pour l'Asie.

M. Harun Guido Mahundi (Tanzanie) est élu vice-président pour l'Afrique.

Elections des délégués auprès du Comité exécutif

M. Serag El-Din El-Rooby (Egypte) est élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Afrique.

M. Bernard K. Bonamy (Bahamas) est élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Amérique (mandat d'un an).

M. Nelson Mery Figueroa (Chili) est élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Amérique (mandat de 3 ans).

M. Hans Ludwig Zachert (Allemagne) est élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe.

Mme Yevnin (Israël) est élue déléguée auprès du Comité exécutif pour l'Asie (mandat d'un an).

Choix du lieu de la 63^e session de l'Assemblée générale

Le président indique que le secrétaire général a été informé que l'Italie s'offrait pour accueillir la 63^e session de l'Assemblée générale. Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Portaccio (Italie) confirme cette invitation au nom du ministre de l'Intérieur de son pays, pour une Assemblée qui pourrait se tenir du 28 septembre au 4 octobre 1994 ou du 5 au 11 octobre 1994.

La candidature de l'Italie est acceptée par acclamations.

De haut en bas: ci-dessous MM Latif et Mahundi; ci-contre MM El-Rooby, Bonamy, Mery Figueroa, Zachert, et Mme Yevnin.





M. Alberto Elías Hernández, commissaire principal, chef du Service central des stupéfiants de la Direction générale de la police espagnole, délégué de l'Espagne à Aruba, a trouvé la mort au cours de l'assemblée générale.

Le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol se joint à l'hommage empreint d'émotion et de fraternité que lui rend ci-dessous M. Prieto, chef du BCN Madrid.

Elías...

C'était la première fois que tu te rendais en tant que délégué à une Assemblée générale d'Interpol; c'était aussi la dernière fois que nous devons voyager ensemble, Pulido, toi et moi.

«On se retrouve à 11 h pile à Barajas, au comptoir d'Iberia» avions-nous dit. Et tu étais arrivé en retard, contrairement à ta ponctualité coutumière. Prémonition? Non, sans doute des problèmes à régler ici qui t'avaient retenu; mais tu étais au rendez-vous, même si, pour te mettre en boîte, je t'ai dit — te souviens-tu? — que j'en prenais note et que j'en ferais mention dans le rapport final. J'ai dû écrire bien d'autres choses dans ce rapport, des choses que j'aurais voulu ne jamais avoir à écrire. Alberto, je veux aujourd'hui me souvenir de moments heureux. Comment oublier ton esprit vif et curieux, ton courage, ta capacité de réfléchir rapidement? Tu savais aussi rectifier les erreurs dans un éclat de rire non dénué d'ironie, tout en maintenant fermement ton point de vue. Je me souviens comment, parlant de la façon dont tu concevais la coopération internationale, tu m'avais confié qu'il fallait repartir sur des bases nouvelles, parce qu'elle en arrivait à engager la responsabilité d'autres institutions plus hautes. C'est que, bien sûr, tu savais reconnaître la force d'un raisonnement logique.

Après quinze longues heures de vol, l'incertitude de l'inconnu: où est Aruba? D'avion, la nuit, on aperçoit une tache de terre; l'avion perdant de l'altitude, on distingue de petits bateaux qui sillonnent paisiblement l'Atlantique. «Je serais heureux dans un bateau comme ça, as-tu dit alors, à naviguer...» Et voilà que maintenant tu navigues sur des mers qui nous sont inconnues; bien sûr, tu es au poste de

vigie, à la recherche de nouveaux horizons, et on imagine mal que tu n'aies pas trouvé un moyen de satisfaire ton besoin d'activité. Parce qu'enfin, Elías, comment as-tu pu nous abandonner à Aruba le jour de la fête de la police espagnole, et devant 170 délégations de policiers du monde entier? La seule explication, vois-tu, c'est que tu as été appelé à d'autres fonctions (certainement pour jouer les fins limiers et mener des enquêtes) là-bas, sur les territoires auxquels tu es affecté désormais et que tu parcours déjà.

Notre dernière conversation sur la drogue est restée présente à ma mémoire, Elías. C'est que, déformation professionnelle sans doute, les policiers finissent toujours par parler de la même chose... il faut continuer à traquer la drogue, et le blanchiment... et approfondir... et réorganiser... et développer, et motiver le personnel; comment? En réalité, tu te sentais profondément engagé dans la poursuite de ces objectifs, qui n'étaient pas toujours réalisés, car nous ne sommes qu'un des acteurs parmi tous ceux qui

ont leur rôle dans ce domaine. Tous ces problèmes, auxquels tu t'attaquais avec vigueur, étaient source de stress, sans doute. Mais cette tension n'était pas une entrave à ton activité, bien au contraire. Je t'entends encore: «Ah, Manolo, présente-moi des gens, celui du Brésil, celui de Colombie, celui de Bolivie, celui de Turquie, celui de ... tous les maillons de la chaîne», et je te revois échanger cartes de visite et pin's. Tout cela pour avoir plus de contacts, c'est-à-dire plus de travail, plus de tension, plus de responsabilités, pour être encore davantage un policier. Bien sûr, le secrétaire général de l'OIPC-Interpol a épinglé à son revers le pin's de la police espagnole dont tu lui avais fait cadeau, à la condition qu'il le porte pendant toute la durée de l'Assemblée générale; ce qu'il a fait, je peux en témoigner.

Bien que tu sois parti sans prévenir ni Chamorro, ni Pulido, ni personne, les délégations, c'est-à-dire toute la communauté policière, avaient remarqué ta présence pendant ces quelques jours, ce dont témoigne l'hommage chaleureux et mérité qui t'a été rendu.

J'en aurai terminé, mais je veux t'envoyer un message d'espoir, pour te dire que les projets, tes projets, Alberto, seront réalisés prochainement grâce aux efforts de tous. Te demander aussi, depuis ton poste de vigie, un bon poste d'observation, de nous faire passer des renseignements sur des «petites affaires» comme celles, toujours importantes, dont tu savais si bien t'occuper ici-bas. Déformation professionnelle, sans doute.





Liste des participants à l'Assemblée générale

Bureaux et sous-bureaux

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, République dominicaine, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hong Kong*, Hongrie, Iles vierges britanniques*, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macao***, Ex-république yougoslave de Macédoine, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto-Rico**, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie (Féd. de), Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, République slovaque, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie, République tchèque, Thaïlande, Togo, Tonga, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen (Rép. arabe du), Zimbabwe.

* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

** Sous-bureau central national des Etats-Unis d'Amérique

*** Sous-bureau central national du Portugal

Observateurs

Association du transport aérien
 Association internationale de sécurité bancaire
 Association internationale des chefs de police
 Conseil de coopération douanière
 Organisation de l'aviation civile internationale
 Secrétariat général du Conseil des ministres de l'Intérieur arabes

AUTOUR DE LA CONFERENCE

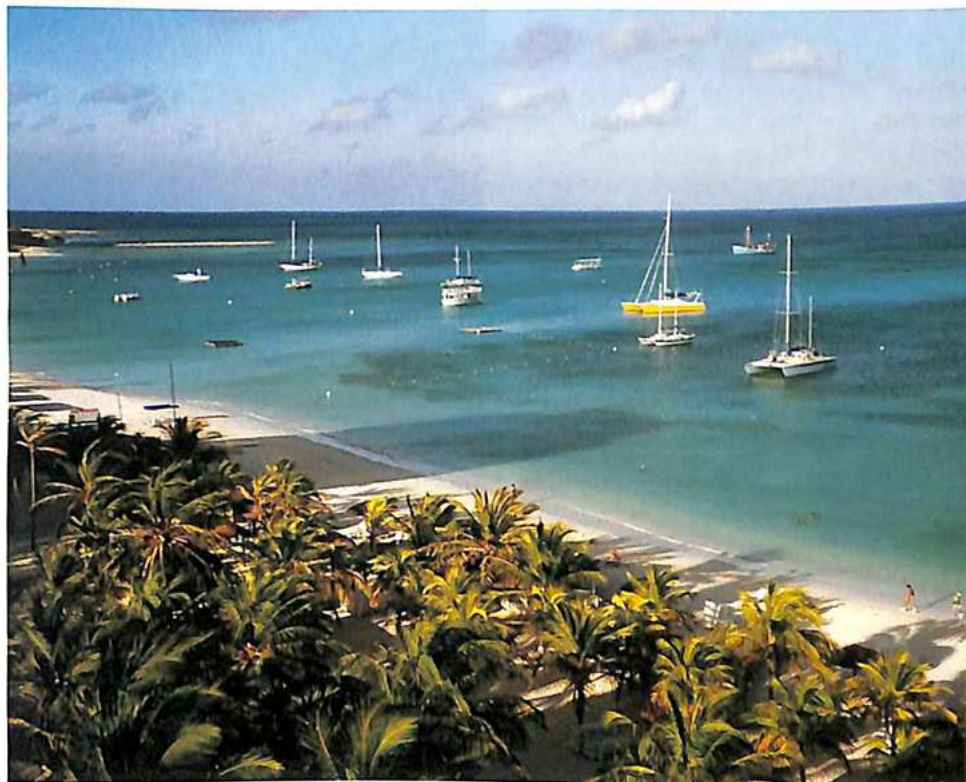
par Miguel Chamorro
Secrétariat général

A l'invitation du gouvernement d'Aruba, 436 délégués de différents services de police du monde entier, représentant l'Organisation internationale de police criminelle (qui compte actuellement 174 pays), 6 organisations internationales et 3 Bureaux sous-régionaux, se sont réunis du 29 septembre au 5 octobre 1993 dans l'«île bienheureuse» des Caraïbes, afin de participer à la 62^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol.

Nous souhaitons depuis ces colonnes la bienvenue aux sept nouveaux pays membres de l'Organisation, grâce à qui Interpol reste, après les Nations Unies, la plus grande organisation internationale.

La curiosité étant l'une des caractéristiques de la profession de policier et la qualité qui constitue notre dénominateur commun, nous avons voulu en savoir davantage sur l'origine d'Aruba et effectué quelques recherches.

L'incertitude règne encore en ce qui concerne l'origine étymologique du mot «Aruba». Parmi les diverses hypothèses que l'imagination de l'homme a permis d'avancer, l'une des plus vraisemblables serait celle de la présence d'Indiens «Arubaes», tribu appartenant au peuple des Caiquetos, qui auraient donné leur nom à l'actuelle île d'Aruba, ou peut-être encore celle selon laquelle il s'agirait d'une contraction de deux mots indiens, *ora-ubao*, qui signifieraient «île des coquillages». Cette dernière hypothèse est tout aussi acceptable si l'on considère que la blancheur des plages est due à la destruction naturelle de millions de coquillages marins. L'île d'Aruba se trouve seulement à une trentaine de kilomètres des côtes du Venezuela. Sa superficie est de 193 km², et sa population de 70 000 habitants. Sa situation



Plage sur la Mer des Caraïbes.

géographique privilégiée, hors de la ceinture des cyclones, et l'influence bénéfique des alizés lui permettent de jouir d'une température constante d'environ 27° toute l'année.

L'île aurait été découverte en 1499 par un Espagnol, Alonso de Ojeda. Elle est restée sous domination espagnole jusqu'en 1634, année où elle a été conquise par la Compagnie hollandaise des Indes occidentales.

En dépit des diverses vicissitudes qui ont marqué son histoire, il convient de signaler qu'au début du XIX^e siècle, un tiers de la population

de l'île était toujours d'origine indigène.

L'affaiblissement de l'autorité de la Compagnie des Indes occidentales, vers 1780, a coïncidé avec l'arrivée de commerçants européens qui ont donné une nouvelle impulsion à l'économie d'Aruba. Les chevaux, l'aloès et l'or ont constitué, pendant des années, la base des exportations et de la richesse d'Aruba, jusqu'à ce qu'en 1928 soit construite sur l'île la raffinerie de la Lago Oil & Transport Company Ltd. Destinée à raffiner le pétrole extrait des gisements du lac de Maracaibo, ce qui n'était au début qu'une modeste raffinerie a fini par atteindre une pro-

duction journalière de près d'un demi-million de barils, ce qui la situait en tête des raffineries existantes. A partir de 1985 toutefois, suite à l'instabilité du marché pétrolier, la raffinerie a cessé d'être la première source de revenus et a cédé la place à l'industrie du tourisme, en plein essor.

En 1954 a été adopté le traité en vertu duquel les Pays-Bas, le Suriname et les Antilles néerlandaises, chacun en tant que pays autonome, ont exprimé leur volonté de coopérer entre eux, volontairement et sur un pied d'égalité. A compter du 1^{er} janvier 1986, l'île d'Aruba est devenue un Etat séparé et autonome au sein du Royaume des Pays-Bas, en obtenant un statut particulier.

Pays indépendant, Aruba s'est dotée d'un système politique de type occidental; c'est une démocratie parlementaire avec un gouverneur nommé par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, un parlement élu au suffrage universel, et un conseil des ministres nommé par le parlement.

Au fil des ans, des communautés appartenant à plus de quarante nationalités sont venues s'établir à Aruba. Cette osmose a eu de nombreuses répercussions sur le plan culturel, économique, social et religieux.

La coexistence en parfaite harmonie de tous ces groupes a agi comme un creuset international dans lequel s'est coulée cette jeune nation. Avec des avantages tangibles, car, aujourd'hui, les Arubains parlent avec aisance l'espagnol, le néerlandais, l'anglais et surtout le papamintio, un mélange de toutes les langues précédentes.

L'ouverture d'esprit et l'affabilité qui caractérisent les Arubains, et l'incroyable facilité avec laquelle ils se lient avec des gens de toutes les autres régions du monde sont, à n'en point douter, d'autres qualités héritées par le peuple issu de ce creuset.

C'est dans le cadre somptueux de l'hôtel Americana Aruba que se sont déroulés les travaux de l'Assemblée, et nous avons pu constater, au fil de l'Assemblée, que M. Peterson avait eu une excellente idée en choisissant ce complexe hôtelier et ses installations. Re-



Jardins et piscine de l'hôtel Americana Aruba.

grouper à quelques minutes de la salle de conférence l'ensemble des délégués a permis d'éviter les problèmes de transport, de trafic et de sécurité; par ailleurs, il faut noter la grande qualité du service, tant en ce qui concerne l'hôtellerie que la restauration, qui a été assuré avec professionnalisme.

Aux diverses manifestations organisées par le pays hôte dans le cadre d'un programme social particulièrement dense, il faut ajouter celles nées spontanément des contacts fréquents entre les familles des délégués séjournant dans les mêmes hôtels et, surtout, de la fréquentation des splendides piscines qui se mariaient aux plages de sable fin d'un blanc éclatant, parsemées de palmiers que l'on ne peut admirer que sous les cieux des Caraïbes.

Dans l'ordre chronologique, la première manifestation à citer est le dîner offert en l'honneur du Comité exécutif au restaurant l'Escale, en présence de M. Max Croes, gouverneur par intérim, et de son épouse. Ce dîner a été animé par un orchestre de chambre, qui a interprété des mélodies de chacun des pays représentés au Comité exécutif et mis un point final à la soirée en jouant la *Marche nuptiale* de Mendelssohn et l'*Ave Maria* de Schubert, à la demande de M. Kendall qui les a dédiés à son

épouse à l'occasion de leur anniversaire de mariage.

Le mercredi 29 septembre, le gouvernement d'Aruba a offert un cocktail en l'honneur de tous les délégués dans le cadre incomparable des jardins de l'hôtel Americana Aruba et de ses terrasses où, à l'issue du cocktail, plusieurs couples ont prolongé la soirée au son mélodieux des rythmes des Caraïbes. Le lendemain s'est déroulée la réception traditionnelle offerte par le président et le secrétaire général de l'Organisation, cette fois-ci sur les terrasses de l'hôtel Radisson, autour d'une piscine de dimensions olympiques, baignée de lumière, dont les eaux turquoise se reflétaient sur les palmiers qui l'entouraient; par-delà le jardin, la plage blanche et les eaux calmes de l'océan, devenu miroir argenté par la magie des rayons de la lune.

Cette année, la délégation des Etats-Unis nous a offert son traditionnel «Salon de l'amitié» dans la salle Flamboyant du Hyatt Regency Aruba, l'hôtel le plus élégant de la région; nous avons ainsi pu déambuler, tels des clients fortunés, au milieu de la végétation luxuriante de ses jardins, agrémentés de petites cascades et de bassins où nageaient des poissons



Le Pont naturel.

multicolores, peu rassurés par la présence sur les bords d'une faune indéfinie d'échassiers de diverses espèces. Il ne fait aucun doute que le but de cette soirée — lier de nouvelles amitiés et consolider les liens existants — a été pleinement atteint dans cette atmosphère de détente.

La « nuit arubaine » tant promise a eu lieu le 4 octobre, c'est-à-dire lors de la dernière soirée à Aruba pour la majorité des délégués; il semble d'ailleurs que, pressant ces adieux prochains, nous avons été plus aimables, plus ouverts. Il s'en est suivi une nuit inoubliable dans l'enceinte de l'Aruba Entertainment Center.

Nous avons été accueillis à notre arrivée par la ravissante et élégante Miss Aruba; avec elle, les accortes demoiselles de l'équipe des relations publiques et du BCN Interpol d'Oranjestad ont offert des fleurs à toutes les dames présentes.

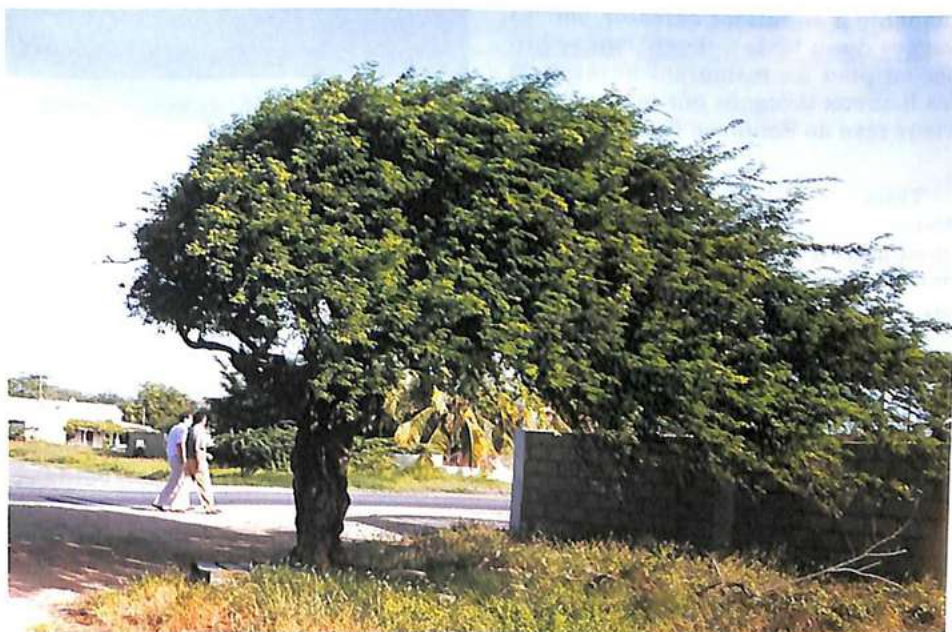
Un repas abondant et succulent nous a permis de nous sustenter et de reprendre des forces pour suivre le rythme du groupe folklorique qui a animé la soirée qui s'est prolongée tard dans la nuit.

Le «dividivi», qui doit sa forme aux alizés.

Profitant de la liberté que leur accordait le week-end, les délégués ont eu le loisir de faire différentes excursions. Les plus intrépides se sont aventurés à explorer le fond de l'océan à bord du sous-marin *Atlantis*. Sur le quai du port de plaisance du Seaport Village d'Oranjestad, nous avons embarqué à bord du catamaran qui nous a conduits en haute mer, où devait avoir lieu le transbordement. Parvenu au point de rencontre choisi, en haute

mer, le catamaran a coupé ses moteurs; tous regroupés sur le pont supérieur, nous avons scruté l'horizon afin d'apercevoir le sous-marin. Celui-ci a fait surface quelques minutes plus tard, face à la proue du catamaran, tel un gigantesque dauphin blanc de 20 m de long et a commencé à manœuvrer afin d'aborder le catamaran par tribord. Les 46 délégués, après avoir embarqué dans le sous-marin par l'écouille et être descendus dans la coque par des échelles, se sont assis face aux hublots qui allaient être l'observatoire privilégié permettant à chacun de contempler, pendant une heure, à une profondeur pouvant atteindre 45 m, toutes les variétés de la faune marine, des poissons aux couleurs et aux formes si féériques qu'ils en paraissaient irréels. Nous nous sommes extasiés en contemplant les récifs entre lesquels virevoltaient de joyeux hippocampes et s'étaient dissimulés des prédateurs à l'affût de poissons plus petits. Le capitaine de l'*Atlantis* a ensuite voulu nous faire vivre, à une plus grande profondeur, sur une étendue de sable blanc immaculé, une expérience unique et il a coupé les moteurs; le sous-marin s'est alors posé en douceur sur le fond de la Mer des Caraïbes, afin de permettre aux poissons les plus hardis de venir nous dévisager à travers les hublots situés à bâbord et à tribord.

Quelle n'a pas été alors notre surprise en voyant deux des plus étranges et rares poissons de la faune des Ca-



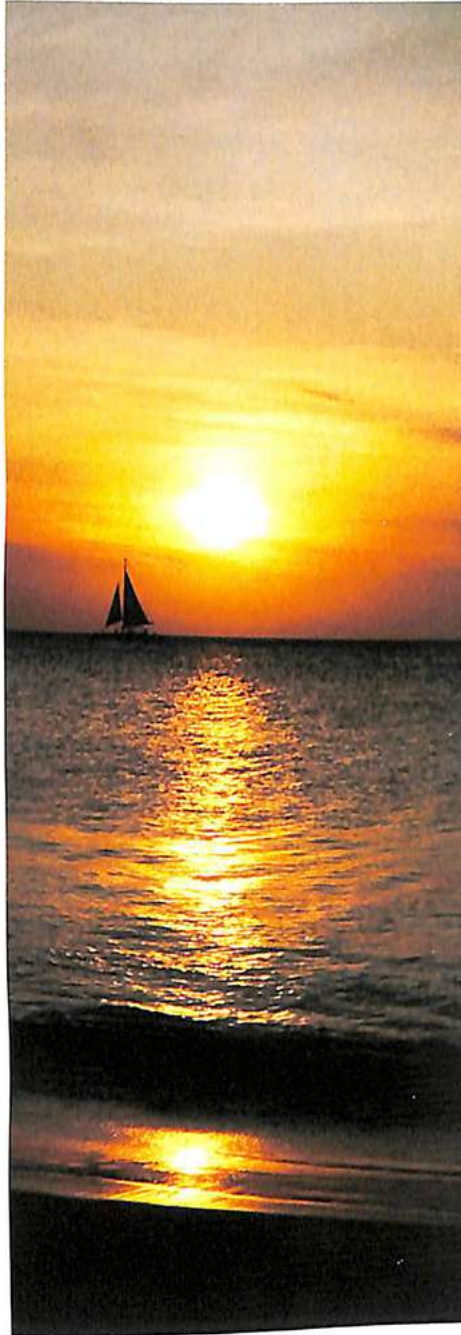
raïbes: deux poissons, de la taille d'un homme, brandissant une banderole. Au fur et à mesure qu'ils se rapprochaient et que leurs nageoires touchaient le sous-marin, nous avons pu lire sur la banderole «Welcome to Interpol General Assembly». C'était une surprise que nous avait organisée M. Peterson; il s'agissait de deux plongeurs.

Avant de se lancer dans cette aventure, une crainte invouable nous avait assaillis: allions-nous souffrir de claustrophobie? Heureusement, personne n'en a été victime. La luminosité que les eaux cristallines de la Mer des Caraïbes laissent filtrer jusqu'à la profondeur où nous nous trouvions, le spectacle du ballet aquatique et l'enchantement d'une vie marine exotique ont dissipé nos craintes, et, suivant le conseil d'un dépliant touristique, nous avons laissé nos sens s'enivrer des riches couleurs et sensations que nous offrait la mer.

Les plus romantiques ont préféré l'excursion organisée sur la Isla de Sonesta, une plage privée d'une superficie de 40 ares située sur une île privée à quelques encablures seulement, que l'on pouvait atteindre grâce à des vedettes rapides de l'hôtel Sonesta d'Oranjestad, qui partaient du chenal aménagé dans le hall même de l'hôtel — un luxe peu fréquent. Ce club possédait toutes les installations nécessaires à la pratique des sports nautiques, et ses deux plages de sable immaculé étaient une invitation permanente à se laisser caresser par les vagues d'eau tiède qui venaient se briser au pied du restaurant-terrasse où les heureux délégués ont pu revivre le vieux rêve de Robinson Crusoé.

Tous les délégués, qu'ils soient étendus sur le sable, ou confortablement assis à la terrasse du restaurant, ont été captivés par la façon spectaculaire avec laquelle les pélicans déployaient leur art de la pêche.

Malgré son aspect pataud et maladroit trompeur, le pélican est en réalité un oiseau dont le vol plané n'a rien à envier à celui de la mouette ou



de l'aigle royal. Nous les avons vus évoluer à une quinzaine de mètres au-dessus de nos têtes, les ailes immobiles et déployées, patrouillant le long de la plage. Soudain, ils repliaient les ailes, se ramassaient sur eux-mêmes et, tels une flèche, fondaient dans un formidable piqué vertical et vertigineux sur leur invisible proie. Ils réapparaissaient quelques secondes plus tard, un poisson à moitié avalé dans le bec, reprenaient lourdement leur vol et décrivaient un large cercle pour venir se

poser sur le toit du restaurant. Leur première tentative se soldait rarement par un échec.

La journée s'est achevée sur la contemplation de ce spectacle, car à Aruba, la tombée du jour est très rapide, et le décor passe en quelques minutes de la luminosité la plus intense aux couleurs rougeoyantes, uniques et envoûtantes d'un coucher de soleil sur les Caraïbes.

Tous les jours, la découverte de l'île, activité à laquelle se livraient la plupart d'entre nous, venait en complément de la journée de travail. Nous avons pu visiter Oranjestad, la capitale d'Aruba, où l'on peut encore apercevoir des édifices d'architecture coloniale.

Ceux qui disposaient de moins de temps ont fait une visite guidée afin de connaître des lieux secrets comme la Lagune espagnole, ancien repaire de corsaires et aujourd'hui usine de désalinisation et centrale électrique, ou le Paso del Francès, un étroit canyon rocheux, champ de bataille historique. La visite comprenait aussi, étape obligée, le Pont naturel, merveille de la nature, le plus long des huit existant à Aruba et témoignage évident de l'érosion produite par les forces de la nature. Sur le chemin du Yamanota, le mont le plus élevé d'Aruba, avec près de 188 m d'altitude, nous nous sommes fait photographier devant le «dividivi» ou «watapana», l'arbre le plus caractéristique d'Aruba, invariablement orienté à l'ouest sous l'action constante des alizés. Nous n'avons pas pu le vérifier, mais l'on affirme qu'il n'existe qu'un seul dividivi ayant poussé droit; il se trouve dans le Parc national d'Arikok.

Grâce à cette Assemblée, nous avons connu des moments inoubliables et d'intense émotion par la découverte d'un pays de rêve. Nous remercions très sincèrement M. Peterson et son équipe, qui s'est chargée de toute l'organisation de notre séjour à Aruba. En papamianto nous leur disons: «Masha Danki».